

# Les Belgolâtres

Bulletin philatélique trimestriel  
diffusé GRATUITEMENT par email sous PDF  
Janvier – Avril – Juillet - Octobre  
**NUMERO 3 – Juillet 2020**



1940

*La première série « Secours d'hiver »  
Armoiries des 9 chefs-lieux de province*

*Eerste reeks « Winterhulp »  
wapenschilden van de 9 provincie hoofdsteden*

**Comité restreint**



**Philippe LINDEKENS**



**Thomas LINDEKENS**



**Daniel GOFFIN**

**Rédacteurs permanents**



Jean-Claude  
GUYAUX



Francis  
KINARD



Mark  
BOTTU



Mireille  
LUTZ



Alain  
PIPART



Lucien  
JANSSENS



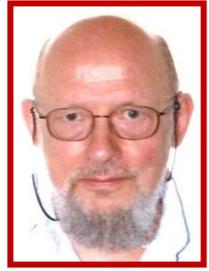
Roger  
BAURAIN



Charly  
BRUART



Luc  
SELIS



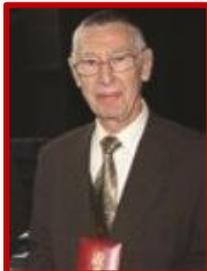
Jean-Louis  
DECHESENE



Yves  
VERTOMMEN



Hubert  
CAPRASSE



Jacques  
PIROTTE



Gerard  
LUDWIG

.....

Il reste encore des  
places, lancez-vous.  
Rejoignez-nous.

**EDITORIAL**

**Tous les bulletins sont disponibles sur: all bulletins are available on: alle tijdschriften zijn beschikbaar op: [www.philafrika.be/BELGOLATRES](http://www.philafrika.be/BELGOLATRES)**

**Remerciements**

**Les présentes études ont été réalisées aussi grâce à l'aide de MM Robert De Decker, Christian Godart, Serge Culot, Alain Pierret et se basent aussi sur des archives de ventes et website Ebay & Delcampe.**

**Belgolâtres #4**

Dans le prochain bulletin nous allons prendre de la hauteur, en effet, il sera consacré au courrier belge ayant voyagé par « Zeppelin ».

Si vous possédez dans l'une de vos collections des documents correspondant au thème développé, vous êtes cordialement invité à nous envoyer vos scans au plus tard pour le 30 septembre 2020.

## **De Kinders van den Yzer** **1914 – 1918**

Wie weet er nog dat gedurende de Grote Oorlog tienduizenden Belgische schoolkinderen, vooral uit de dorpen achter de IJzer (het onbezette gedeelte van België), verplicht geëvacueerd werden naar Frankrijk, maar ook naar Nederland en Zwitserland, om daar in noodopvang onderdak en onderwijs te krijgen? Een stukje geschiedenis dat, behoudens bij enkele historici of heemkundigen, zeker niet op ieders netvlies staat gebrand.

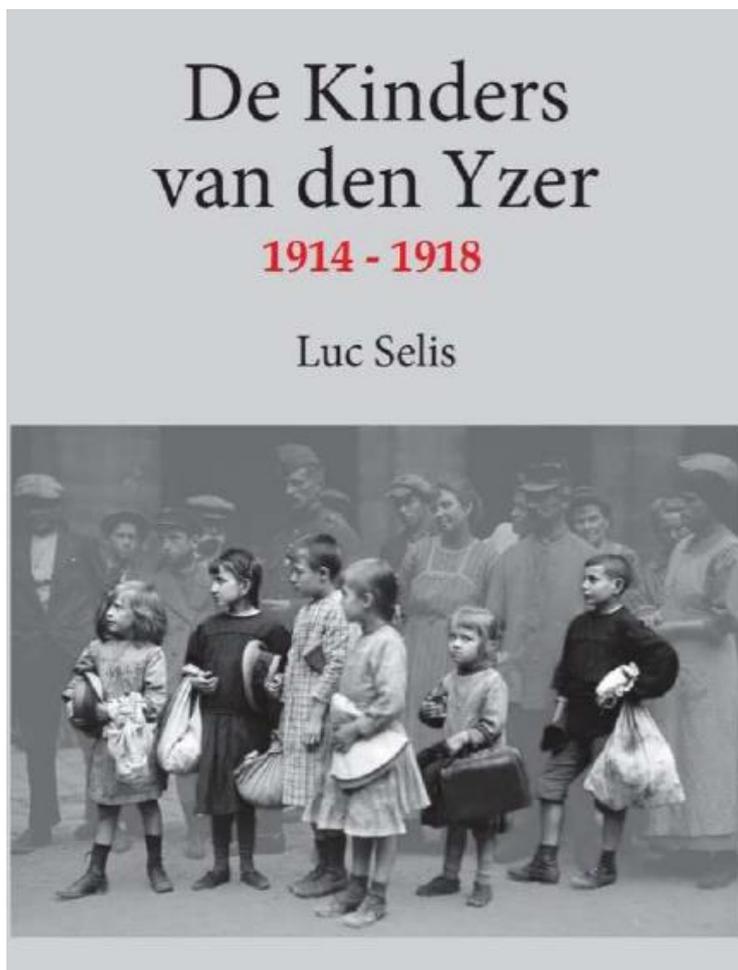
Luc Selis heeft de voorbije jaren als verzamelaar-onderzoeker duizenden documenten doorzocht uit tientallen meter onontgonnen openbare en private, bekende en onbekende archieven in binnen- en buitenland en zo de ingrediënten bijeengebracht om dit vergeten stuk geschiedenis terug op de kaart te zetten.

De auteur heeft in ‘De Kinders van den Yzer’ alle elementen, gedreven en geduldig, samengevoegd tot een fantastisch boek. Leesbaar, toegankelijk, encyclopedisch ook, met meer dan duizend illustraties. De levensomstandigheden, de verhalen en briefwisseling van de kinderen, het onderwijzend personeel, de overheden die het organiseerden; alle stukken van de puzzel komen samen. Met dit boek wordt een te lang vergeten parel toegevoegd aan de geschiedschrijving van de Eerste Wereldoorlog.

Het boek telt bijna vijfhonderd bladzijden, in een prachtig 30\*24 cm grootformaat ingebonden luxe uitvoering, met een overvloed aan nooit eerder gepubliceerde foto's, brieven en telegrammen. Het wordt uitgegeven in een eenmalige, beperkte oplage en zal binnen enkele weken beschikbaar zijn.

De kostprijs van het boek is €50. Gratis bezorging zoveel als mogelijk via de filatelistische verenigingen, in andere gevallen €10 toevoegen voor verpakking en verzending (pakket van 6kg). Gelieve het bedrag over te schrijven met vermelding De Kinders van den Yzer op rekeningnummer BE39 6451 3487 6919.

Wie graag een boek wil schenken, zelfs met een persoonlijke boodschap, stuurt hiervoor een eenvoudig mailtje naar Luc Selis ([luc.selis@telenet.be](mailto:luc.selis@telenet.be)), die verder het nodige zal doen.



La revue **LE PHILATÉLISTE BELGE** fête cette année son centenaire. Cette revue trimestrielle compte en moyenne 64 pages par numéro. Les articles publiés concernent tant l'histoire postale que la philatélie traditionnelle avec une sélection rigoureuse des textes qui sont toujours des inédits. Notre revue s'adresse à tout philatéliste avide de connaissances. Les articles sont rédigés dans les deux langues nationales.



Het tijdschrift **LE PHILATÉLISTE BELGE** viert dit jaar zijn honderdjarig bestaan. Dit driemaandelijkse magazine telt gemiddeld 64 pagina's. Zowel postgeschiedenis als traditionele filatelie komen ruim aan bod. De artikelen worden streng geselecteerd en zijn steeds vernieuwend. Het tijdschrift is bedoeld voor elke filatelist die zijn kennis wil verdiepen. De artikelen zijn geschreven in beide landstalen.



Contribution annuelle de 30 EUR (Etranger 40 EUR) pour l'abonnement à la revue **Le Philatéliste Belge** au compte de l'éditeur responsable, Patrick Maselis: IBAN BE50 7380 2256 1818 - BIC KREDBEBB  
Een abonnement op **Le Philatéliste Belge** kost jaarlijks 30 euro (40 euro voor het buitenland), te storten op de rekening van de verantwoordelijke uitgever, Patrick Maselis: IBAN BE50 7380 2256 1818 - BIC KREDBEBB



**1940**

*La première série « Secours d'hiver »  
Armoiries des 9 chefs-lieux de province*

**SOMMAIRE**

**Introduction**

**1. Présentation de la série – description des sujets**

- a. Timbres
- b. Description des sujets
- c. La genèse
- d. Feuilles
- e. Variétés & curiosités
- f. Timbres tirés à part
- g. Repères de couleurs

**2. Tarifs par valeur et illustration des emplois**

**3. Marcophilie & emplois postaux**

- a. Lettre - progression des affranchissements
- b. Carte postale
- c. Enveloppe carte de visite
- d. Carte illustrée
- e. Carte récépissé
- f. Imprimé
- g. Recommandation
- h. Exprès
  - i. Bureau postal
  - ii. Bureau télégraphique
- i. Cachets spéciaux (types, touristique, exposition...)
- j. Timbres perforés
- k. Marques de services - Retour / inconnu / douane
- l. Etiquette de colis
- m. Entiers postaux – cartes postales, cartes lettres
- n. Contre remboursement
- o. Fantaisies

**4. Quelque part dans le monde**

- a. Les pays faisant partie de l'Axe
- b. Les pays neutres
- c. Les pays envahis

**5. Poste aérienne**

**6. Emission de blocs dentelés et non-dentelés en 1941**

## Introduction

Pour mieux aborder le sujet, il y a lieu de se replonger dans le contexte de l'époque.

En mai 1940, au fur et à mesure de l'avance des troupes allemandes et en l'absence de moyens de communication, le service postal cesse progressivement de fonctionner.

A partir du 29 juin 1940, en vue d'apporter un réconfort moral à la population, tout en lui laissant la satisfaction d'être desservie par des postiers belges, le service de la poste aux lettres, limité d'abord au service intérieur, fut mis sur pied en utilisant tous les moyens de transport dont on pouvait disposer (tronçons de lignes de chemin de fer, vicinaux, tramways, vélos, piétons se relayant d'un bureau à l'autre, etc ...).

Le 4 juillet, une distribution des correspondances et une levée des boîtes aux lettres furent rétablies. L'Office des Chèques postaux reprit ses activités à partir du 22 juillet et dès le 5 août, le public fut de nouveau admis à faire usage des autres services financiers. A partir du 22 août les cartes postales vers le Congo Belge sont autorisées. Par la suite, l'autorité occupante autorisa la reprise de certaines relations postales internationales, avec l'Allemagne dans un premier temps, puis avec les pays neutres, les Pays-Bas, le Luxembourg et la France. Les envois de courrier par avion ne furent rétablis qu'en 1941. L'occupant censurait les envois originaires ou à destination de l'étranger et procédait, en service intérieur, à une vérification des correspondances dans différents bureaux de poste.

Comme en 1914, la censure du courrier fut remise en vigueur.

Les opérations de censure comportaient 4 manipulations distinctes :

- L'ouverture de l'enveloppe et le contrôle du texte de la lettre.
- La fermeture de l'enveloppe à l'aide d'une bande de papier gommé portant ou non diverses mentions (par exemple : Geöffnet<sup>1</sup> plus le sceau imprimé de l'Oberkommando der Wehrmacht<sup>2</sup>
- L'application de cachets authentifiant la censure.
- L'apposition des indications de repérage, soit manuscrite, soit avec des petits cachets chiffrés.



Une lettre placée sous l'emblème du IIIème Reich permet d'identifier l'origine du bureau censeur :

A = Königsberg (actuellement Kaliningrad en Russie)

B = Berlin

C = Köln (Cologne)

D = München (Munich)

E = Frankfurt (Francfort-sur-le-Main)

F = Hamburg (Hambourg)

G = Wien (Vienne)

H = Berlin

...

<sup>1</sup> ouvert

<sup>2</sup> Commandement suprême de l'armée

## *Les Belgolâtres*

Le 11 octobre, les relations postales avec le Congo Belge étaient suspendues<sup>3</sup> et il était précisé que les recommandés (lettres, cartes postales, imprimé, échantillons de marchandises, papiers d'affaire et envois composés) étaient autorisés avec l'Allemagne et les pays neutres<sup>4</sup>. Il était également précisé que cet envoi recommandé devait être rédigé en langue allemande, italienne, flamande ou française.

Si dans un premier temps les relations postales entre la Belgique et la France non occupée étaient suspendues, la N.S. n°54 du 18.11.1940 précisait :

*Le trafic postal entre la Belgique et la France occupée, y compris les départements du Nord et du Pas-de-Calais est rétabli. Il comprend les lettres, cartes postales, imprimés, papiers d'affaires, échantillons et envois groupés ordinaires et recommandés. Ces objets de correspondance, dont l'adresse devra mentionner le nom du département, sont à affranchir suivant le tarif international et à diriger sur le bureau de Bruxelles 1 qui en assurera l'expédition.*

Le 29.11.1940, il en sera de même pour les Pays-Bas et le Luxembourg.

Les îles Anglo-Normandes de Jersey et Guernesey furent militairement occupées par la Wehrmacht à partir du 30 juin 1940, mais ce n'est qu'à partir du 5.2.1941 que l'échange de correspondances de toutes catégories ordinaires et recommandées (sauf les petits paquets) est admis. Le courrier sera dirigé sur Bruxelles 1 et transitera toujours par l'Allemagne.

A partir du 10 février 1941, les correspondances à destination des pays suivants seront admises au transport par avion : Afrique orientale italienne, Angola, Argentine, Açores, Bolivie, Brésil, Cap Vert, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur, Etats-Unis, Guam ( y compris Midway et Wake Island) Guatemala, Guinée portugaise, Haïti, Hawaï, Honduras, Iles Canaries, Iran, Libye, Maroc Espagnol, Mexique, Mozambique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Porto Rico, République Dominicaine, Rio de Oro, Salvador, URSS (partie asiatique), Uruguay, Venezuela, Vierges (seulement pour les îles St Cruz, St John et St Thomas).

La N.S. n°13 du 1.4.1941 communique la réglementation des communications postales de la Belgique à destination de l'étranger :

1. *Sont interdites les communications postales à provenances de la Belgique et à destination :*
  - a) *du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord avec les possessions d'outremer, colonies, protectorats et mandats ainsi qu'avec les dominions<sup>5</sup> du Canada, de la Confédération de l'Australie, de l'Union Sud-Africaine avec ses mandats et de la Nouvelle-Zélande, à l'exception des îles anglo-normandes de la Manche occupées ;*
  - b) *de la France non occupée, y compris ses possessions, colonies, protectorats et mandats ;*
  - c) *des Indes néerlandaises, de Surinam et de Curaçao ;*
  - d) *du Congo belge et du territoire sous mandat Ruanda-Urundi ;*
  - e) *de l'Egypte ;*
  - f) *du Soudan ;*
  - g) *de l'Irak.*
  
2. *Sont admis par les services postaux belges à destination de l'étranger :*

---

<sup>3</sup> Les relations postales via cartes postales ont donc été possibles pendant plus ou moins sept semaines.

<sup>4</sup> Espagne, Finlande, Irlande, Portugal, Suède et Suisse.

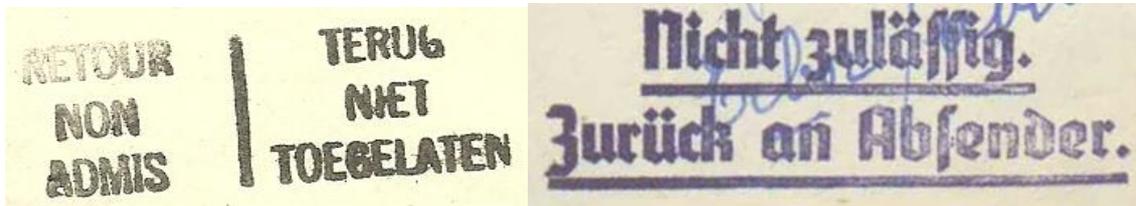
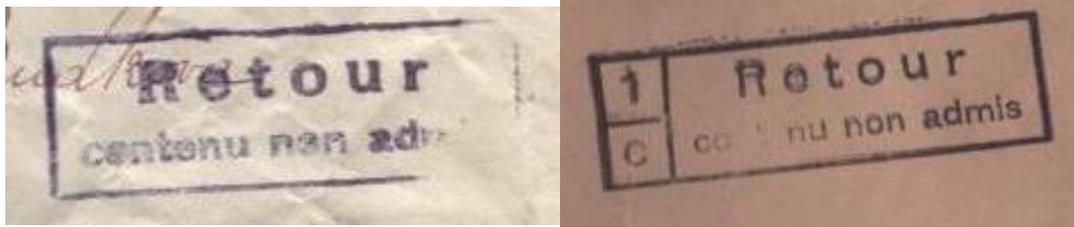
<sup>5</sup> Un dominion est un État indépendant membre de l'*Empire britannique*, mais pas totalement souverain, la *Couronne britannique* gardant la *souveraineté* sur la *diplomatie*, la guerre, la citoyenneté, la plus haute instance judiciaire ainsi que la constitution.

## *Les Belgolâtres*

- a) *entre la Belgique d'une part et l'Allemagne, y compris le Protectorat de la Bohême et Moravie, le Gouvernement-Général, le Luxembourg, l'Alsace et la Lorraine et les pays non énumérés au § 1, d'autre part, les lettres, les cartes postales, les imprimés, les échantillons, les papiers d'affaires, les envois groupés et les petits paquets tant ordinaires que recommandés. L'envoi de petits paquets à destination de la France occupée, des Pays-Bas et de la Norvège n'est toutefois pas admis.*
  - b) *le trafic postal aérien avec les pays énumérés sous a), à l'exception toutefois de la France occupée, des Pays-Bas et de la Norvège ;*
  - c) *l'expédition de journaux par la poste entre la Belgique et l'Allemagne.*
3. *Ne pourront être transmis des renseignements sur la situation militaire, économique ou politique, de nature à pouvoir nuire au Reich ou aux puissances qui lui sont alliées.*
4. *Sont exclus de l'expédition :*
- 1) *les représentations par image de toute nature ( à l'exception de photographies de personnes de format passeport), pour autant que celles-ci ne soient contenues dans des livres, des périodiques, des journaux ou des prospectus. Sont également comptés parmi les représentations par image les problèmes d'échecs, les mots croisés ou toute autre énigme ;*
  - 2) *les imprimés de toute nature (livres, journaux, prospectus, coupures de journaux, etc. ) pour autant qu'ils ne soient pas expédiés pour des raisons commerciales ;*
  - 3) *les disques et communications de toute nature, enregistrés par un procédé mécanique ;*
  - 4) *les papiers d'affaires, échantillons et envois groupés, expédiés pour une raison non commerciale.*
5. *La rédaction des communications écrites est soumise aux restrictions suivantes :*
- 1) *les cartes postales et lettres devront être écrites d'une manière nette et bien lisible, si possible à la machine. Les lettres à contenu commercial ne seront admises que si elles sont écrites à la machine ou en caractères typographiques. Les lettres à contenu non commercial pourront comprendre quatre pages au maximum (format maximum d'une page : Din A4 – 210 x 297 mm) ;*
  - 2) *l'emploi de la sténographie, de l'écriture pour aveugles ou d'une écriture secrète est interdit ; de même l'emploi d'encre sympathique est défendu ;*
  - 3) *l'emploi d'enveloppes doublées est interdit.*
6. *Tous les envois seront soumis au contrôle allemand. A cette fin, l'administration des postes belge sera tenue de les diriger selon les instructions qui lui seront données.*

Début juin 1941, le transport des lettres et boîtes avec valeur déclarée est de nouveau autorisé, uniquement en service intérieur. Il sera possible avec l'Allemagne à partir du 26 juin de la même année. Le même jour, il est précisé que le trafic postal entre la Belgique et la Russie Soviétique est suspendu. C'était déjà le cas pour la Yougoslavie et la Grèce depuis le 9 avril 1941.

A la lecture de l'ensemble de ces informations très restrictives, il est compréhensible que des pans entiers de la marcophilie ne se trouvent pas détaillés dans le présent article, sauf bien sûr les envois non réglementaires qui ont été refusés avec indications du motif.



Voordat we met het onderwerp beginnen, moeten we ons opnieuw in de context van toen onderdompelen.

In mei 1940, naarmate de Duitse troepen vorderden en in afwezigheid van communicatie middelen, stopten achtereenvolgens de postdiensten.

Vanaf 29 juni 1940, met de bedoeling morele steun te brengen aan de bevolking, werd de brievenpost hervat door Belgische postbodes. In het begin was dit enkel beperkt tot de binnenlandse dienst met alle middelen die men toen kon ontplooiën, zijnde spoorweglijnen, buurtspoorwegen, trams, fietsen en voetgangers die zich aflostten van het ene kantoor naar het andere, enz...

Op 4 juli werd de verdeling van de briefwisseling en het ledigen van de postbussen hersteld. De Dienst der Postchecks hervatte haar activiteiten vanaf 22 juli en vanaf 5 augustus kon het publiek terug gebruikmaken van de financiële diensten. Vanaf 22 augustus werden postkaarten naar Belgisch Kongo opnieuw toegelaten. Daarna werden sommige internationale postdiensten door de bezetter opnieuw toegelaten, eerst met Duitsland, daarna met de neutrale landen, Nederland, Luxemburg en Frankrijk. De luchtpost hervatte pas in 1941. De bezetter censureerde de post van en naar het buitenland en ging over tot een nazicht van de briefwisseling in binnendienst in de verscheidene postkantoren.

Zoals in 1914 hervatte de censuur van de briefwisseling.

De censuur vereiste 4 verschillende behandelingen:

- Het openen van de brief en de controle van de tekst
- Het sluiten van de brief met een gegomde papierstrook met diverse meldingen (bijvoorbeeld: Geöffnet (1) samen met het zegel van de Oberkommando der Wehrmacht (2))
- (1) Geopend
- (2) Opperste legerleiding
- Het aanbrengen van stempels die de censuur erkennen
- Het aanbrengen van kentekens, ofwel geschreven, ofwel met kleine cijferstempels

## Les Belgolâtres



Een brief met het embleem van het Derde Rijk laat toe om het censuurbureau vast te stellen:

A = Königsberg (het huidige Kaliningrad in Rusland)

B = Berlijn

C = Keulen

D = München

E = Frankfort

F = Hamburg

G = Wenen

H = Berlijn

...

Op 11 oktober waren de postale betrekkingen met Belgisch Kongo opgeschort. (3) Enkel aangetekende zendingen (brieven, prentbriefkaarten, drukwerk, stalen zonder waarde, zaakpapieren en andere) naar Duitsland en de neutrale landen (4) waren toegelaten. De aangetekende zendingen mochten enkel in de volgende talen geschreven zijn: Duits, Italiaans, Nederlands of Frans.

(3) Voordien waren prentbriefkaarten gedurende een zevental weken toegelaten.

(4) Spanje, Finland, Ierland, Portugal, Zweden en Zwitserland

In het begin waren de postale verbindingen tussen België en niet-bezet Frankrijk onderbroken.

Dienstnota n°54 van 18-11-1940 vermeldt:

*'Het postverkeer tussen België en bezet Frankrijk, alsook de departementen Nord en Pas-de-Calais, is hersteld. Dit heeft betrekking op brieven, prentbriefkaarten, drukwerk, zaakpapieren, stalen zonder waarde en andere, zowel gewone als aangetekende zendingen. Deze briefwisseling waarop het nummer van het departement moet worden vermeld, moet gefrankeerd worden aan het internationaal tarief en gericht worden aan Brussel 1 die de verdere verzending verzekert'*

Vanaf 29-11-1940 gelden dezelfde regels voor Nederland en Luxemburg.

De Anglo-Normandische eilanden Jersey en Guernsey waren sinds 30 juni 1940 door de Wehrmacht bezet, maar het is pas vanaf 5 februari 1941 dat zowel de gewone als de aangetekende (uitgezonderd de kleine pakjes) zendingen toegelaten worden. De briefwisseling moet naar Brussel 1 gezonden worden die het doorstuurt naar Duitsland.

Vanaf de 10<sup>de</sup> februari zullen volgende bestemmingen per vliegtuig toegelaten worden: Italiaans Oost-Afrika, Angola, Argentinië, de Azoren, Bolivia, Brazilië, Kaapverdië, Chili, Columbia, Costarica, Cuba, Ecuador, de Verenigde Staten, Guam (alsook Midway en Wake Island), Guatemala, Portugees Guinea, Haïti, Hawaï, Honduras, de Canarische Eilanden, Iran, Libië, Spaans Marokko, Mexico, Mozambique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Peru, de Filippijnen, Porto Rico, de Dominicaanse Republiek, Rio de Oro, Salvador, het Aziatisch gedeelte van Rusland, Uruguay, Venezuela, de Maagdeneilanden (enkel de eilanden St. Cruz, St. John en St. Thomas).

De dienstnota n° 13 van 1.4.1941 gaat om de regeling van het postverkeer tussen België en het buitenland:

1. Zijn verboden, het postverkeer van België naar

a) *Het Verenigd Koninkrijk van Groot-Brittannië en Noord-Ierland evenals de overzeese bezittingen, kolonies, protectoraten en mandaatgebieden, alsook met de dominions (5) Canada, Australië, Zuid-Afrika met haar mandaatgebieden en Nieuw-Zeeland, met uitzondering van de bezette Anglo-Normandische eilanden in het Kanaal;*

## *Les Belgolâtres*

- b) *Onbezet Frankrijk, met inbegrip van haar bezette gebieden, kolonies, protectoraten en mandaatgebieden;*
  - c) *Nederlands-Indië, Suriname en Curaçao;*
  - d) *Belgisch-Kongo en het mandaatgebied Rwanda-Urundi;*
  - e) *Egypte;*
  - f) *Soudan;*
  - g) *Irak*
- (5) *Een dominion is een onafhankelijke staat, lid van het Brits Gemenebest, maar met behoud van de macht over de diplomatie, de oorlog, haar burgerschap, het Hooggerechtshof alsook de grondwet.*
2. *Tot het postverkeer met het buitenland zijn toegelaten:*
- a) *Tussen België enerzijds en Duitsland met inbegrip van het Protectoraat Bohemen en Moravië, het Generaal-Gouvernement, Luxemburg, Elzas en Lotharingen en de landen niet vermeld onder 1a), anderzijds, gewone en aangetekende brieven, postkaarten, drukwerk, monsters, zaakpapieren, gemengde zendingen en kleine pakken. Het verzenden van kleine pakken naar bezet Frankrijk, Nederland en Noorwegen is niet toegelaten.*
  - b) *Het luchtpostverkeer met de onder a) opgesomde landen, met uitzondering van bezet Frankrijk, Nederland en Noorwegen;*
  - c) *Het krantenvervoer per post tussen België en Duitsland.*
3. *Mededelingen over de militaire, economische of politieke toestand, van aard om het welzijn van het Duitse Rijk of van met dit Rijk verbonden Staten in het gedrang te brengen, mogen niet worden overgemaakt.*
4. *Mogen niet worden verzonden:*
- 1) *Afbeeldingen van om het even welke aard (met uitzondering van personenfoto's van het pasformaat), voor zover zij niet in boeken, tijdschriften, kranten en prospectussen zijn afgedrukt. Schaakproblemen, kruiswoordraadsels of andere raadselopgaven worden eveneens als afbeeldingen beschouwd.*
  - 2) *Drukwerk van om het even welke aard (boeken, kranten, prospectussen, krantenknipsels, enz...) voor zover de verzending niet ten behoeve van de handel geschiedt.*
  - 3) *Grammofoonplaten en mededelingen van om het even welke aard, die op mechanische wijze zijn opgenomen.*
  - 4) *Zaakpapieren, monsters en gemengde zendingen, voor zover de verzending niet ten behoeve van de handel geschiedt.*
5. *Ten aanzien van de schriftelijke mededelingen dienen onderstaande beperkingen te worden in acht genomen:*
- 1) *Postkaarten en brieven moeten duidelijk en goed leesbaar, zoveel mogelijk met de schrijfmachine worden geschreven. Zakenbrieven mogen niet anders dan met de schrijfmachine of in blokletters worden geschreven. Andere dan zakenbrieven mogen ten hoogste vier bladzijden bevatten (maximum formaat Din A4 – 210 x297 mm).*
  - 2) *Kortschrift, blindenschrift of geheimschrift zijn niet toegelaten. Het is eveneens verboden van sympatische inkt gebruik te maken.*
  - 3) *Gevoerde briefomslagen mogen niet worden gebruikt.*
6. *Alle verzendingen worden door het Duitse bestuur nagezien. Het Belgisch bestuur der Posterijen moet ze ten dien einde, overeenkomstig de bijzondere voorschriften die het dienaangaande ontvangt, doorgeven.*

Vanaf juni 1941 is de verzending van brieven en dozen in aangegeven waarde enkel in het binnenland opnieuw toegelaten. Vanaf 26 juni zal dit ook mogelijk zijn naar Duitsland. Dezelfde dag wordt gemeld dat

briefwisseling tussen België en Sovjet Rusland opgeschort is. Dit was al het geval voor Joegoslavië en Griekenland sinds 9 april 1941.

Bij het lezen van deze zeer beperkende maatregelen zal het duidelijk zijn dat vele van deze marcofilistische stukken in dit artikel niet getoond kunnen worden, uitgenomen de niet reglementaire teruggezonden stukken, met vermelding van weigering.



## 1. *Présentation de la série – description des sujets* *Voorstelling van de reeks – beschrijving der onderwerpen*

### 1a. *Les timbres – De zegels*

**Trois dates d'émission :**

3 décembre 1940 pour le 75c + 15c

23 décembre 1940 pour les valeurs 30c + 5c, 40c + 10c et 50c + 10c

20 janvier 1941 pour les valeurs 10c + 5c, 1 Fr. + 25c, 1,75 + 50c, 2,50 + 2,50 Fr. et 5 + 5 Fr.

**Sujet :** Armoiries des 9 chefs-lieux de province. Dessins polychromes ; noms des villes et croix de Lorraine en carmin.

**Planches typographiques**

**Impression :** Office des Chèques Postaux, à Bruxelles ainsi que l'Atelier du Timbre à Malines.

**Feuilles :** 100 timbres en deux panneaux de 50 (10 X 5)

**Dentelure :** 14 x 13 ½

**Mise hors cours :** 1<sup>er</sup> octobre 1941

10c + 5c	Mons	gris –noir, carmin et vert	(COB 538)
30c + 5c	Gent	vert, carmin, noir et jaune	(COB 539)
40c + 10c	Arlon	brun, carmin, bleu et jaune	(COB 540)
50c + 10c	Brugge	mauve, carmin, bleu et jaune	(COB 541)
75c + 15c	Namur	violet, carmin, noir et jaune	(COB 542)
1Fr + 25c	Hasselt	vermillon, noir, jaune et vert	(COB 543)
1,75Fr + 50c	Bruxelles	outrémer, carmin, noir et jaune	(COB 544)
2,50Fr + 2,50Fr	Antwerpen	gris, carmin et noir	(COB 545)
5Fr + 5Fr	Liège	lilas, carmin, noir et jaune	(COB 546)



### Drie dagen van uitgifte:

3 december 1940 voor de 75c + 15c

23 december 1940 voor de waarden 30c + 5c, 40c + 10c en 50c + 10c

20 januari 1941 voor de waarden 10c + 5c, 1Fr. + 25c, 1,75Fr. + 50c, 2,50Fr. + 2,50Fr. en 5Fr. + 5Fr.

**Onderwerp:** wapenschilden van de 9 provincie hoofdsteden. Veelkleurige tekeningen; de naam van de steden et het Kruis van Lotharingen in het karmijnrood.

### Platen in boekdruk

**Druk:** Dienst der Postchecks te Brussel en de Werkplaats van het Zegel te Mechelen

**Vellen:** 100 zegels in twee panelen van 50 (10 x 5)

**Tanding:** 14 x 13 ½

**Buiten gebruik:** 1 oktober 1941

10c + 5c	Mons	donkergrijs, karmijn en groen	(OBP 538)
30c + 5c	Gent	groen, karmijn, zwart en geel	(OBP 539)
40c + 10c	Arlon	bruin, karmijn, blauw en geel	(OBP 540)
50c + 10c	Brugge	mauve, karmijn, blauw en geel	(OBP 541)
75c + 15c	Namur	paars, karmijn, zwart en geel	(OBP 542)
1F + 25c	Hasselt	vermiljoen, zwart, geel en groen	(OBP 543)
1,75F + 50c	Brussel	ultramarijn, karmijn, zwart en geel	(OBP 544)
2,50F + 2,50F	Antwerpen	grijs, karmijn en zwart	(OBP 545)
5F + 5F	Liège	paars, karmijn, zwart en geel	(OBP 546)



Lettre de Bruxelles vers la ville le 27 décembre 1940.

Le tarif de la lettre est de 75c, mais l'expéditeur a apposé les quatre premiers timbres de la série déjà émis à cette date. En effet les 5 autres valeurs seront émises le 20 janvier 1941.

## 16. Description des sujets - Beschrijving der onderwerpen

**10c + 5c Mons**, chef-lieu de la province du Hainaut : gris –noir, carmin et vert (COB 538)



Blason : de gueules, à une ville d'argent posée sur une terrasse isolée de sinople, à quatre tourelles, un guidon d'or issant des deux intérieures, un globe impérial surmonté d'une croix du même issant des deux extérieures; la ville ouverte du champ, un chien lionné d'argent de garde sous une herse du même; la porte surmontée d'un écu écartelé aux I et IV d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules, aux II et III d'or au lion de gueules armé et lampassé d'azur, qui est du Hainaut.

De part et d'autre du blason, des cheminées pour représenter les usines du borinage ainsi qu'un châssis à molette ou belle fleur pour les charbonnages.

**10c + 5c Mons**, provinciehoofdstad van de provincie Henegouwen: donkergrijs, karmijn en groen (OBP 538)

Wapenschild: een stad in de hoogte ingeplant met vier torens. Aan weerszijden van het wapenschild staan er schoorstenen die de fabrieken uit de Borinage voorstellen alsook een grote katrol die verwijst naar de steenkoolmijnen.

**30c + 5c Gent**, chef-lieu de la province de Flandre-Orientale : vert, carmin, noir et jaune (COB 539)



Blason : de sable à un lion d'argent languée de gueules, griffé et couronné d'or, portant au cou un collier avec une croix du même pendante sur sa poitrine.

De part et d'autre du blason, des marguerites pour évoquer les fêtes des fleurs et plus particulièrement les floralies gantoises. Cette magnifique exposition de plantes et de fleurs a lieu tous les 4 ans depuis plus de 200 ans. C'est l'un des grands événements de l'année à Gent et en Belgique, avec des horticulteurs et des spécimens du monde entier.

## *Les Belgolâtres*

**30c + 5c Gent**, provinciehoofdstad van de provincie Oost-Vlaanderen: groen, karmijn, zwart en geel (OBP 539)

Aan weerszijden van het wapenschild zijn er margrietten die verwijzen naar de bloemenfeesten en in het bijzonder de Gentse Floraliën. Deze prachtige tentoonstelling van planten en bloemen heeft om de vier jaar plaats sinds meer dan 200 jaar. Het is één van de grootste evenementen in Gent en in België, met bloemisten en vaklui uit de hele wereld.

**40c + 10c Arlon**, chef-lieu de la province du Luxembourg : brun, carmin, bleu et jaune (COB 540)



Blason : burelées, d'argent et d'azur, au lion de gueules à la queue fourchue, couronné d'or, brochant sur le tout, l'écu timbré d'une couronne d'or.

De part et d'autre du blason, des arbres pour représenter la forêt qui recouvre une grande partie de la province et qui est en partie sa ressource naturelle. Un jeune cerf sautant est également présent, faisant allusion au gibier en abondance dans la province.

**40c + 10c Arlon**, provinciehoofdstad van de provincie Luxemburg: bruin, karmijn, blauw en geel (OBP 540)

Aan weerszijden van het wapenschild zijn er bomen die de wouden voorstellen die een groot gedeelte van de provincie bedekken, wat eveneens een groot deel van haar natuurlijke rijkdom vertegenwoordigt. Men ziet eveneens een jonge hert verwijzende naar het wild in overvloed in de provincie.

**50c + 10c Brugge**, chef-lieu de la province de Flandre-Occidentale: mauve, carmin, bleu et jaune (COB 541)



Blason : burelé de huit pièces d'argent et de gueules à un lion d'azur, armé et lampassé de gueules, couronné d'or portant au cou un collier avec une croix du même pendante sur sa poitrine.

De part et d'autre du blason, de la dentelle. En Flandres, la dentelle n'est pas simplement un artisanat mais elle fait aussi partie de l'héritage culturel de la région. Les origines de la dentelle flamande remontent au 15<sup>ème</sup> siècle.

**50c + 10c Brugge**, provinciehoofdstad van de provincie West-Vlaanderen: mauve, karmijn, blauw en geel (OBP 541)

Aan weerszijden van het wapenschild ziet men kant. In de Vlaanderen is kant niet enkel een ambacht, ze maakt ook deel van haar cultureel erfgoed. De oorsprong van de Vlaamse kant gaat terug tot in de 15<sup>de</sup> eeuw.

**75c + 15c Namur**, chef-lieu de la province de Namur : violet, carmin, noir et jaune (COB 542)



Blason : d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, couronné d'or, à la cotice de gueules brochant sur le tout.

De part et d'autre du blason, des fruits et plus particulièrement des prunes. La prune de Namur, petite prune bleu, légèrement acidulée et parfumée, très rustique. Variété vigoureuse avec une bonne résistance aux maladies, excellente pour les desserts, les compotes et dans l'alcool.

**75c + 15c Namur**, provinciehoofdstad van de provincie Namen: paars, karmijn, zwart en geel (OBP 542)

Aan weerszijden van het wapenschild ziet men vruchten, pruimen in het bijzonder. De Naamse pruim is een kleine blauwe pruim, licht zuurachtig en geparfumeerd en tevens zeer gehard. Een sterke variëteit met een goede weerstand tegen ziekten, heerlijk bij desserts, compotes en in alcohol.

**1Fr + 25c Hasselt**, chef-lieu de la province du Limbourg : vermillon, noir, jaune et vert (COB 543)



Blason : parti en 1. burelé de gueules et d'or de dix pièces, en 2. d'argent à un noisetier planté de sinople; l'écu borde d'or.  
De part et d'autre du blason, des épis de blé et un thermomètre pour évoquer la fabrication de genièvre. Inscrit au patrimoine immatériel, le genièvre est assemblé – hier et encore aujourd'hui – par des distillateurs. Ils utilisent des ingrédients de qualité et mettent tout leur art dans la fabrication du produit fini afin de lui conférer un goût unique.

**1F + 25c Hasselt**, provinciehoofdstad van de provincie Limburg: vermiljoen, zwart, geel en groen (OBP 543)

In het wapenschild ziet men onder andere een hazelaar.

Aan weerszijden van het wapenschild ziet men korenaren en een thermometer verwijzende naar het stoken van jenever. Ingeschreven in het onstoffelijk erfgoed wordt de jenever gestookt door branders. Ze gebruiken ingrediënten die haar een unieke smaak bezorgen.

**1,75Fr + 50c Bruxelles**, chef-lieu de la province du Brabant : outremer, carmin, noir et jaune (COB 544)



Blason : de gueules à saint Michel d'or terrassant le démon de sable  
De part et d'autre du blason, des ornements gothiques pour évoquer les riches façades de la Grand-Place et les bâtiments anciens de la ville.

**1,75F + 50c, Brussel**, provinciehoofdstad van de provincie Brabant: ultramarijn, karmijn, zwart en geel (OBP 544)

In het wapenschild ziet men de heilige Michiel die de duivel neersteekt.

Aan weerszijden van het wapenschild ziet men Gotische ornamenten verwijzende naar de rijke gevels van de Grote Markt en de oude gebouwen in de stad.

**2,50Fr + 2,50Fr Antwerpen**, chef-lieu de la province d'Anvers : gris, carmin et noir (COB 545)



Blason : de gueules au château à trois tours ouvertes crénelées d'argent, ajourées et maçonnées de sable, la tour du milieu accompagnée en chef de deux mains appaumées, celle à dextre en bande, celle à senestre en barre, toutes les deux d'argent.  
De part et d'autre du blason, un bateau, des quais avec des marchandises afin d'évoquer le port d'Anvers. C'est l'un des plus grands ports européens, il entraîne toute une économie autour de lui : il est la principale activité économique de la ville d'Anvers.

**2,50F + 2,50F, Antwerpen**, provinciehoofdstad van de provincie Antwerpen: grijs, karmijn en zwart (OBP 545)

In het wapenschild ziet men een kasteel met drie torens.

Aan weerszijden van het wapenschild ziet men een boot en kaaien met goederen die de haven van Antwerpen oproepen. Het is één van de grootste Europese havens met een grote economische activiteit. Het is de belangrijkste activiteit van de stad Antwerpen.

**5Fr + 5Fr Liège**, chef-lieu de la province de Liège : lilas, carmin, noir et jaune (COB 546)



Blason : de gueules au perron haussé, supporté par trois lions sur trois degrés, monté d'une pomme de pin, sommé d'une croix pattée, le tout d'or, accosté d'un L et G majuscules du même.

De part et d'autre du blason, les usines et haut fourneau de la cité. Liège a longtemps été une grande ville industrielle jusque dans les années 1960, principalement avec les aciéries Cockerill, mais aussi la fabrique nationale d'armes de Herstal ainsi que la cristallerie du Val St Lambert.

**5F + 5F, Liège**, provinciehoofdstad van de provincie Luik: paars, karmijn, zwart en geel (OBP 546)

In het wapenschild ziet men een perron gedragen door drie leeuwen, met links en rechts de hoofdletters L en G.

Aan weerszijden van het wapenschild ziet men fabrieken en hoogovens. Luik is tot in de jaren 1960 een belangrijke industriële stad geweest met voornamelijk de staalfabrieken van Cockerill, maar ook de nationale wapenfabriek te Herstal en de kristalfabriek van Val St Lambert.

## *1c. La genèse – De genesis*

En septembre 1940, le secrétaire général à la santé publique regroupe sous l'étiquette de Solidarité Nationale diverses œuvres caritatives. Tout comme ce qui existe depuis 1933 en Allemagne, l'arrêté du 29 octobre 1940, crée en Belgique un Secours d'Hiver/Winterhulp.

De nombreuses initiatives sont prises à travers la Belgique et rapidement, la poste est sollicitée pour l'émission d'une série à surtaxe dont les bénéficiaires seront intégralement versés dans les caisses du fond de secours d'hiver.

Dans ce contexte, l'émission de la première série dite de « Secours d'hiver » est en réalité une série de neuf timbres dont la parution s'échelonne sur deux mois.

Emis de façon particulière, par l'Office des Chèques Postaux et l'Atelier du Timbre de Malines, ils sont les premiers timbres polychromes imprimés en Belgique.

C'est pourquoi, vous rencontrerez d'innombrable décalage dans la juxtaposition des couleurs mais aussi de nombreuses imperfections dans la composition des planches ce qui entrainera une multitude de variétés et curiosités.

Il faut bien se rendre à l'évidence que la technique utilisée n'était pas au point. Et il faudra attendre une petite dizaine d'années pour que l'on tente à nouveau l'expérience avec les petites valeurs de la série « Antituberculeux » de décembre 1949.

Les collections que nous avons compulsées ne recèlent aucune pièce de la genèse. Nous ne pouvons donc vous présenter les différents projets qui auront abouti à la série que nous connaissons.

## *Les Belgolâtres*

In september 1940 hergroepeert de Secretaris Generaal van Volksgezondheid onder de noemer van Nationale Solidariteit verscheidene werken van liefdadigheid. Zoals dit al in Duitsland bestond sinds 1933, werd in België in het Besluit van 29 oktober 1940 'Secours d'Hiver/Winterhulp' opgericht. Vele initiatieven zagen het licht in gans België en snel werd de Post aangespoord om een uitgifte met toeslag uit te brengen, waarvan de winst integraal gestort zou worden ten gunste van Winterhulp.

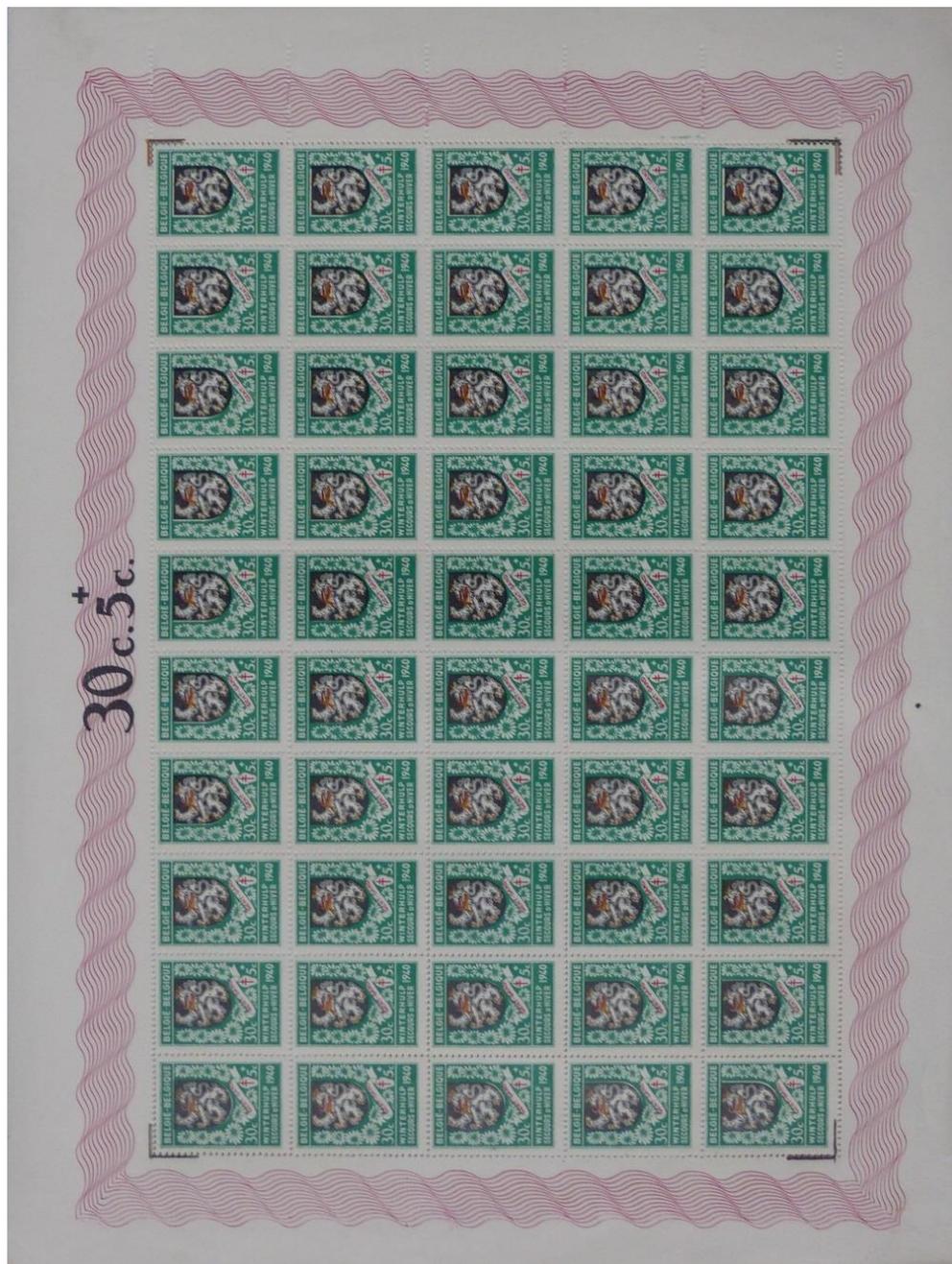
In dit verband was de uitgifte van de eerste reeks 'Winterhulp' een reeks van negen zegels die gespreid over twee maanden uitgegeven werden. Bijzonder is dat deze uitgebracht werden door de Dienst der Postchecks te Brussel en de Algemene Werkplaats van het Zegel te Mechelen. Het waren de eerste veelkleurige postzegels die in België gedrukt werden.

Dit is de reden waarom we vele verschuivingen van kleuren tegenkomen alsook verscheidene onvolmaaktheden in de samenstelling van de platen, zodanig dat er een menigte aan variëteiten en curiositeiten ontstonden.

We moeten vaststellen dat de gebruikte techniek niet op punt stond. Men zal een kleine tien jaar moeten wachten voordat een nieuwe poging ondernomen werd met de kleine waarden van de reeks Antiteringszegels van december 1949.

De verzamelingen die we geraadpleegd hebben bevatten geen enkel stuk over de genesis. Hierdoor kunnen we geen proeven tonen die aan de basis lagen van deze reeks.

**1d. feuilles**



S 1940 100221

50c. 10c.





Les Belgolâtres

Bloc de quatre



1e. Variétés & curiosités



V1 C.O.B. (P1, t38) – Tache sous la fumée de la cheminée

Les Belgolâtres



V2 C.O.B. (P2, t46)  
Cheminées brisées



V3 C.O.B. (P2, t25)  
Chiffre « 1 » du  
« 10c » fermé



V4 C.O.B. (P1, t6) Cheminée  
droite soudée au cadre latéral  
droit

*Les Belgolâtres*



V6. Varibel –  
« N » de Bergen mutilé



V10. Varibel –  
« O » de Mons souligné  
par un petit trait



V12. Varibel –  
« Terril » près de l'entrée  
du puit

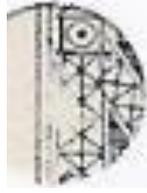


P1, t30  
« S » de Secours taché de  
noir



P2, t30  
« S » de Secours taché de  
noir

*Les Belgolâtres*



P1, t12

Tache blanche sous le puit



P1, t35

Pluie de poussière  
au-dessus du puit



V1 C.O.B. (P1, t10)  
Tache dans le 1<sup>er</sup> « E »  
de België



V2 C.O.B. (P1, t4)  
Tache de couleur sous le  
« B » de België



CV3 – Luppi  
Des pétales absentes aux  
fleurs

Les Belgolâtres



V5 – Luppi (P2, t21)  
« C » et « O » de secours  
 joints par une courbe  
 blanche et « O » brisé



V4 – Luppi  
« B » de België  
 légèrement tronqué à  
 son sommet



CV6 – Luppi  
Pas de tréma ou un  
 point au dernier « E »  
 de België



V1 C.O.B. (P2, t43)  
Point blanc après  
« 40c »

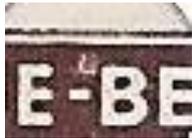


P2, t49  
Halo sous le « E » de  
Belgique



P2, t2  
Halo devant Winterhulp

*Les Belgolâtres*



P2, t47  
Halo devant België

CV3. Luppi  
Couronne noire



« ARLON » au lieu  
d'« ARLON »



CV1 Luppi  
Tache rouge de  
dimension variable  
après Bruges + coin du  
cadre inférieur gauche  
prolongé



V4. Luppi  
Excroissance au cadre  
latéral G et point rouge  
après la croix



V3. Luppi (P1, t31)  
Un seul point au lieu du  
tréma sur le « E » de  
België



V6. Luppi  
Croix déformée – griffe  
au bras supérieur droit

*Les Belgolâtres*



V7. Luppi  
Point blanc sous le  
« R » de Winterhulp



V8. Luppi  
Point rouge entre  
patte et langue



CV1. Luppi + V8  
Tache rouge, après Bruges +  
point rouge entre patte et  
langue



V5. Luppi (P1, t41)  
Grosse épine hors  
du cadre inférieur,  
sous « 1940 »



V1 C.O.B. (P1, t21)  
Point rouge à côté  
de la croix



*Les Belgolâtres*



V2. Luppi (P1, t5)  
« L » de België mutilé  
dans le haut par une  
tache de couleur



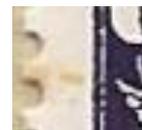
V4. Luppi (P2, t22)  
ligne blanche brisée  
sous le 1<sup>er</sup> « E » de  
Belgique



V6. Luppi (P2, t20)  
Pied gauche du « R »  
de Winterhulp brisé



V7. Luppi (P2, t1)  
Forte griffe dans la  
marge gauche, à  
hauteur des fruits du  
bas



V9. Luppi (P1, t16)  
Tache jaune dans la  
marge gauche

*Les Belgolâtres*



V1. Luppi (P1, t48)  
Tache noire soudant  
« SE » de Hasselt



CV3. Luppi  
Appareil de mesure  
tronqué à sa base



V7. Luppi  
Cartouche inférieur rattaché au cadre en  
bas à droite par un rectangle rouge



V1. C.O.B. (P2, t28)  
Tache formant  
« 1948 » au lieu de  
« 1940 »



V2. C.O.B. (P2, t23)  
Cercle au-dessus du  
« L » de België



V3. C.O.B. (P2, t16)  
« G » de België fermé

*Les Belgolâtres*



V4. C.O.B. (P1, t9)  
Dernier « E » de  
België déformé



V4. Luppi (P1, t25)  
La boucle du « 5 » de  
50c est incomplète



V5. Luppi  
Le « R et 4 »  
incomplet



V6. Luppi  
Avec le « HI »  
incomplet



V7. Luppi  
Cercle blanc dans le  
vitrail gauche



V8. Luppi  
« E » et « R » de  
Hiver reliés par un  
filet blanc

*Les Belgolâtres*



V1. C.O.B. (P1, t12)  
Boucle blanche devant  
le chiffre « 2 »



V2. C.O.B. (P2, t15)  
Cercle sous le « G »  
de Belgique



V5. Luppi (P1, t35)  
Trait déformé entre  
« België et Belgique »  
+ virgule blanche

**1f. Timbres tirés à part**



Série non dentelée – surchargée « Spécimen ».  
Tirage 400 exemplaires.

1g. Repères de couleurs – aux quatre coins de chaque feuille



## 2. Tarifs par valeur et illustration des emplois

### 2a. Tableaux par tarifs

Tableaux établis sur base des parutions au Moniteur Belge.

10c + 5c - Mons (COB n° 538)		Début du tarif	Fin du tarif ou mise hors cours
<b>Intérieur</b>	Carte illustrée : nom – adresse - signature	20 janv 1941	30 sept 1941
	Carte de visite sans correspondance manuscrite	20 janv 1941	30 sept 1941
	Imprimés jusqu'à 50 g	20 janv 1941	30 sept 1941
	Journaux et périodiques de 76 à 125 g	20 janv 1941	30 sept 1941
	Taxe de poste restante – autre objet	20 janv 1941	30 sept 1941
<b>International</b>	Carte illustrée : nom, adresse, signature, date d'envoi pour le Luxembourg	23 déc 1940	30 sept 1941
	Carte de visite sans correspondance pour le Luxembourg	23 déc 1940	30 sept 1941
	Imprimé jusqu'à 50 g pour le Luxembourg	23 déc 1940	30 sept 1941

30c + 5c - Gent (COB n° 539)		Début du tarif	Fin du tarif ou mise hors cours
<b>Intérieur</b>	Carte de visite : 5 mots maximum	23 déc 1940	30 sept 1941
	Poste restante : lettres et cartes postales	23 déc 1940	30 sept 1941
	Journaux de 226 à 275 g	01 aout 1941	30 sept 1941
<b>International</b>	Imprimé jusqu'à 50 g pour le Congo	23 déc 1940	30 sept 1941
	Carte illustrée et de visite, 5 mots maximum pour le Congo	23 déc 1940	30 sept 1941
	Carte illustrée et de visite, 5 mots maximum pour le Luxembourg	23 déc 1940	30 sept 1941

*Les Belgolâtres*

<b>40c + 10c - Arlon (COB n° 540)</b>		<b>Début du tarif</b>	<b>Fin du tarif ou mise hors cours</b>
<b>Intérieur</b>	Carte postale simple	23 déc 1940	30 sept 1941
	Carte illustrée toutes mentions à découvert	23 déc 1940	30 sept 1941
	Journaux de 326 à 375 g	23 déc 1940	30 sept 1941
<b>International</b>	Carte postale pour le Luxembourg	23 déc 1940	30 sept 1941
	Carte illustrée à découvert	20 janv 1941	30 sept 1941
	Carte illustrée toute mention manuscrite pour le Luxembourg	23 déc 1940	30 sept 1941

<b>50c + 10c- Brugge (COB n° 541)</b>		<b>Début du tarif</b>	<b>Fin du tarif ou mise hors cours</b>
<b>Intérieur</b>	Carte de visite toutes mentions manuscrites	23 déc 1940	31 juil 1941
	Facture jusqu'à 20 g	23 déc 1940	31 juil 1941
	Echantillon jusqu'à 50 g	23 déc 1940	30 sept 1941
	Carte postale	1 aout 1941	30 sept 1941
	Carte illustrée toutes mentions	1 aout 1941	30 sept 1941
	Poste restante : lettres et cartes postales	1 aout 1941	30 sept 1941
<b>International</b>	Carte de visite toute mention manuscrite pour le Luxembourg	23 déc 1940	30 sept 1941
	Carte postale pour le Luxembourg	01 aout 1941	30 sept 1941

<b>75c + 15c - Namur (COB n° 542)</b>		<b>Début du tarif</b>	<b>Fin du tarif ou mise hors cours</b>
<b>Intérieur</b>	Lettre ordinaire jusqu'à 50 g	3 déc 1940	31 juil 1941
	Accusé de réception	3 déc 1940	31 juil 1941
	Mandat et effet de commerce jusqu'à 50 Fr	3 déc 1940	30 sept 1941
<b>International</b>	Carte postale pour le Congo	03 déc 1940	30 sept 1941
	Carte illustrée : toute correspondance à découvert pour le Congo	03 déc 1940	30 sept 1941
	Lettre ordinaire jusqu'à 50 g pour le Luxembourg	03 déc 1940	30 sept 1941

*Les Belgolâtres*

<b>1Fr + 25c - Hasselt (COB n° 543)</b>		<b>Début du tarif</b>	<b>Fin du tarif ou mise hors cours</b>
<b>Intérieur</b>	Mandat et effet de commerce jusqu'à 50 Fr Lettre ordinaire jusqu'à 50 g Accusé de réception	20 janv 1941 1 aout 1941 1 aout 1941	30 sept 1941 30 sept 1941 30 sept 1941
<b>International</b>	Carte postale Carte illustrée à découvert Lettre ordinaire jusqu'à 50 g pour le Luxembourg	20 janv 1941 20 janv 1941 01 aout 1941	30 sept 1941 30 sept 1941 30 sept 1941

<b>1,75Fr + 50c - Bruxelles (COB n° 544)</b>		<b>Début du tarif</b>	<b>Fin du tarif ou mise hors cours</b>
<b>Intérieur</b>	Taxe de recommandation Taxe d'express	20 janv 1941 20 janv 1941	31 juil 1941 30 sept 1941
<b>International</b>	Taxe de recommandation Lettre ordinaire jusqu'à 20 g Carte de visite toute correspondance Accusé de réception Papiers d'affaire de 0 à 50 g	20 janv 1941 20 janv 1941 20 janv 1941 20 janv 1941 20 janv 1941	31 juil 1941 30 sept 1941 30 sept 1941 30 sept 1941 30 sept 1941

<b>2,50Fr + 2,50Fr - Antwerpen (COB n° 545)</b>		<b>Début du tarif</b>	<b>Fin du tarif ou mise hors cours</b>
<b>Intérieur</b>	Lettre ordinaire accompagnée de la taxe d'express Taxe d'express remise après 22 heures	20 janv 1941 20 janv 1941	30 sept 1941 30 sept 1941

<b>5Fr + 5Fr - Liège (COB n° 546)</b>		<b>Début du tarif</b>	<b>Fin du tarif ou mise hors cours</b>
<b>Intérieur</b>	Lettre ordinaire, recommandée et express remise après 22 heures Lettre ordinaire de 200,1 à 250 g	20 janv 1941 1 aout 1941	31 juil 1941 30 sept 1941

## 26. Tarifs par valeur postale

### 10c + 5c – Mons (COB n° 538)

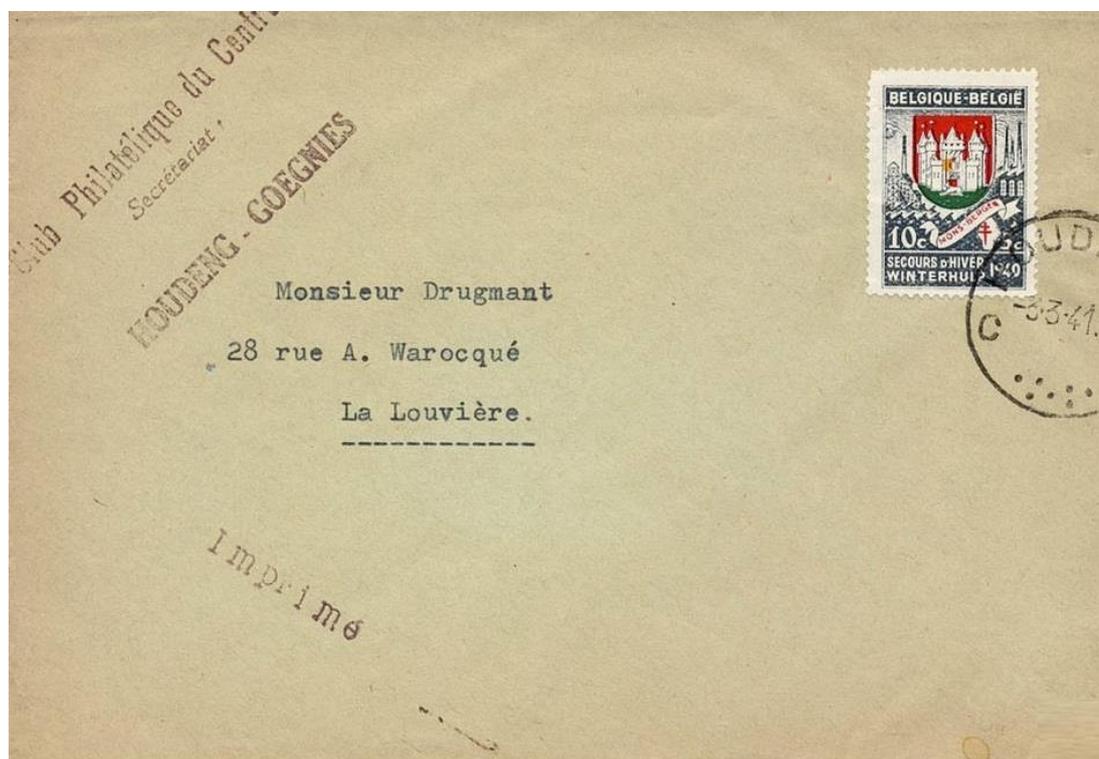
Service intérieur : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours

Du 20.01.1941 au 30.09.1941

- Carte illustrée : nom – adresse - signature
- Carte de visite sans correspondance manuscrite
- Imprimés jusqu'à 50 g
- Journaux et périodiques de 76 à 125 g
- Taxe de poste restante – autre objet

Carte illustrée expédiée de Bruxelles 1, le 23 janvier 1941 en direction de Boitsfort.

Flamme publicitaire :  
Postez votre courrier dès qu'il est prêt, n'attendez pas le soir – Post uw brief-wisseling zodra zij klaar is wacht de avondpost niet af.  
Utilisation d'un timbre à 10c + 5c de l'émission « Secours d'hiver 1940 ».



Imprimé expédié d'Houdeng (Goegnies – Province de Hainaut) vers La Louvière, le 3 mars 1941. Tarif de l'imprimé jusqu'à 50 g.

**30c + 5c – Gent (COB n° 539)**

Service intérieur : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours

Du 23.12.1940 au 30.09.1941

- Carte de visite : 5 mots maximum
- Poste restante : lettres et cartes postales

Du 01.08.1941 au 30.09.1941

- Journaux de 226 à 275 g



Carte de visite expédiée de Leuven 1, le 3 janvier 1941 en direction de Bruxelles. Utilisation d'un timbre à 30c + 5c de l'émission « Secours d'hiver 1940 ».

**40c + 10c – Arlon (COB n° 540)**

Service intérieur : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours

Du 23.12.1940 au 30.09.1941

- Carte postale simple
- Carte illustrée toutes mentions à découvert
- Journaux de 326 à 375 g

Carte illustrée expédiée d'Etterbeek 1, le 19 février 1941 en direction de Laeken. Utilisation d'un timbre à 40c + 10c de l'émission « Secours d'hiver 1940 ».



**50c + 10c – Brugge (COB n° 541)**

Service intérieur : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours

Du 23.12.1940 au 31.07.1941

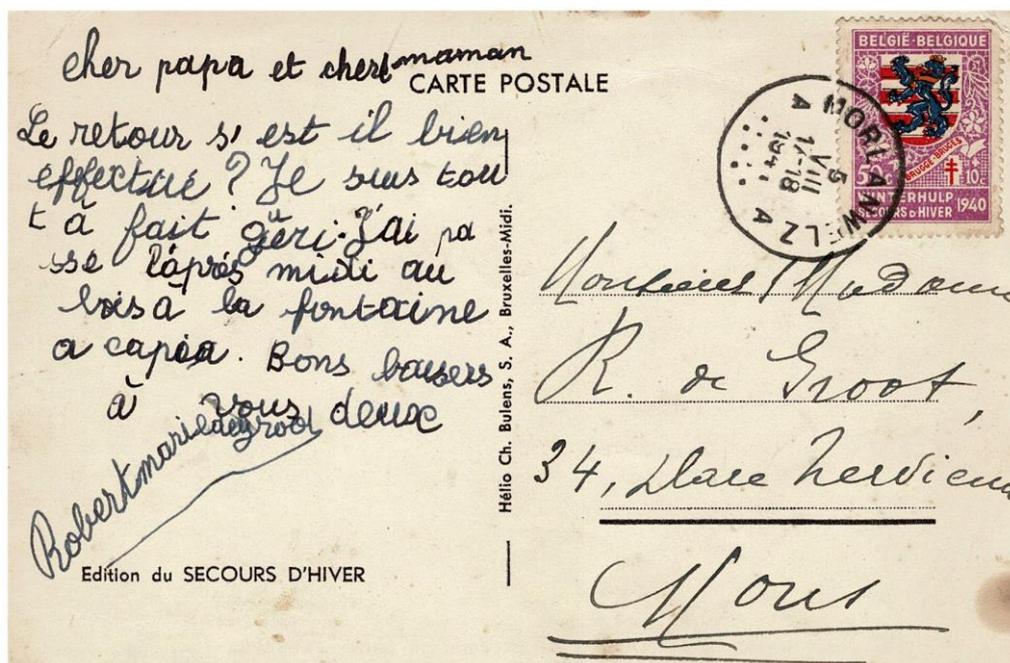
- Carte de visite toutes mentions manuscrites
- Facture jusqu'à 20 g

Du 23.12.1940 au 30.09.1941

- Echantillon jusqu'à 50 g

Du 01.08.1941 au 30.09.1941

- Carte postale
- Carte illustrée toutes mentions
- Poste restante : lettres et cartes postales



Carte postale expédiée de Morlanwelz, le 5 aout 1941 en direction de Mons. Utilisation d'un timbre à 50c + 10c de l'émission « Secours d'hiver 1940 ».

**75c + 15c – Namur (COB n° 542)**

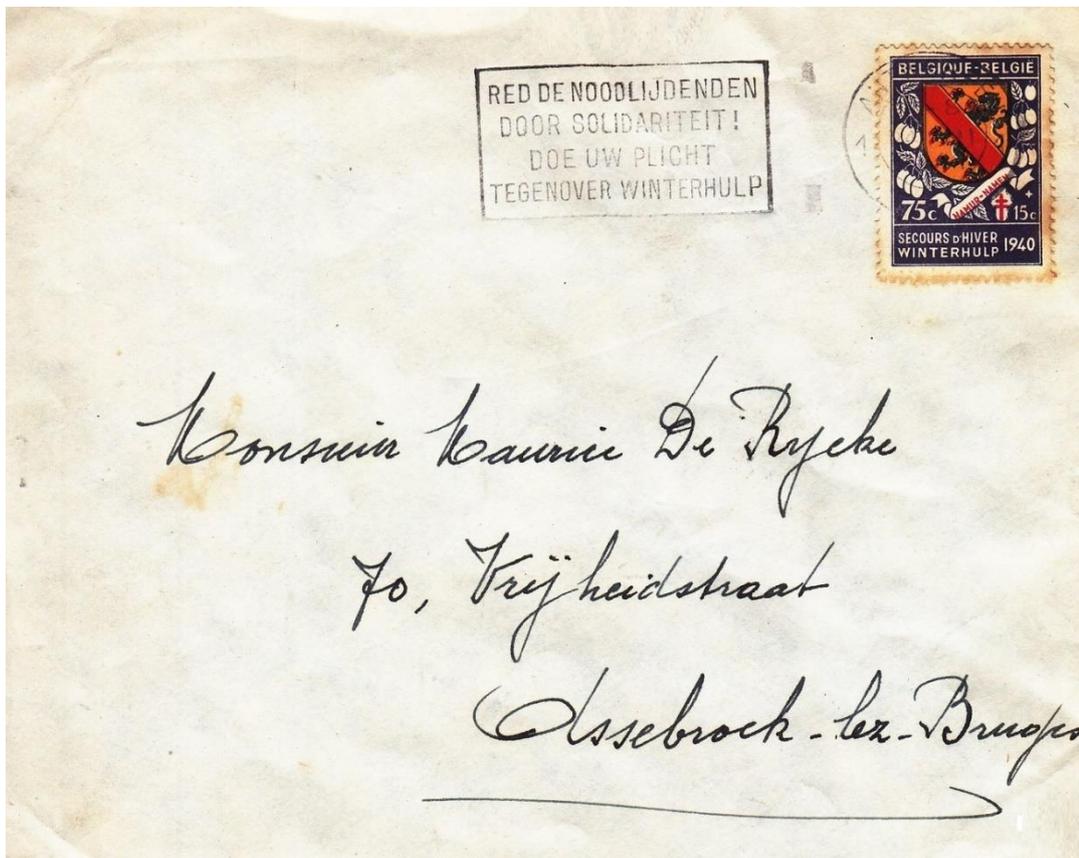
Service intérieur : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours

Du 03.12.1940 au 31.07.1941

- Lettre ordinaire jusqu'à 50 g
- Accusé de réception

Du 03.12.1940 au 30.09.1941

- Mandat et effet de commerce jusqu'à 50Fr



Lettre en port simple d'Anvers 1, le 24 mars 1941 en direction d'Assebroek-lez-Bruges. Flamme publicitaire: Red de noodlijdenden door solidariteit! Doe uw plicht tegenover winterhulp. Utilisation d'un timbre à 75c + 15c de l'émission « Secours d'hiver 1940 ».

**1Fr + 25c – Hasselt (COB n° 543)**

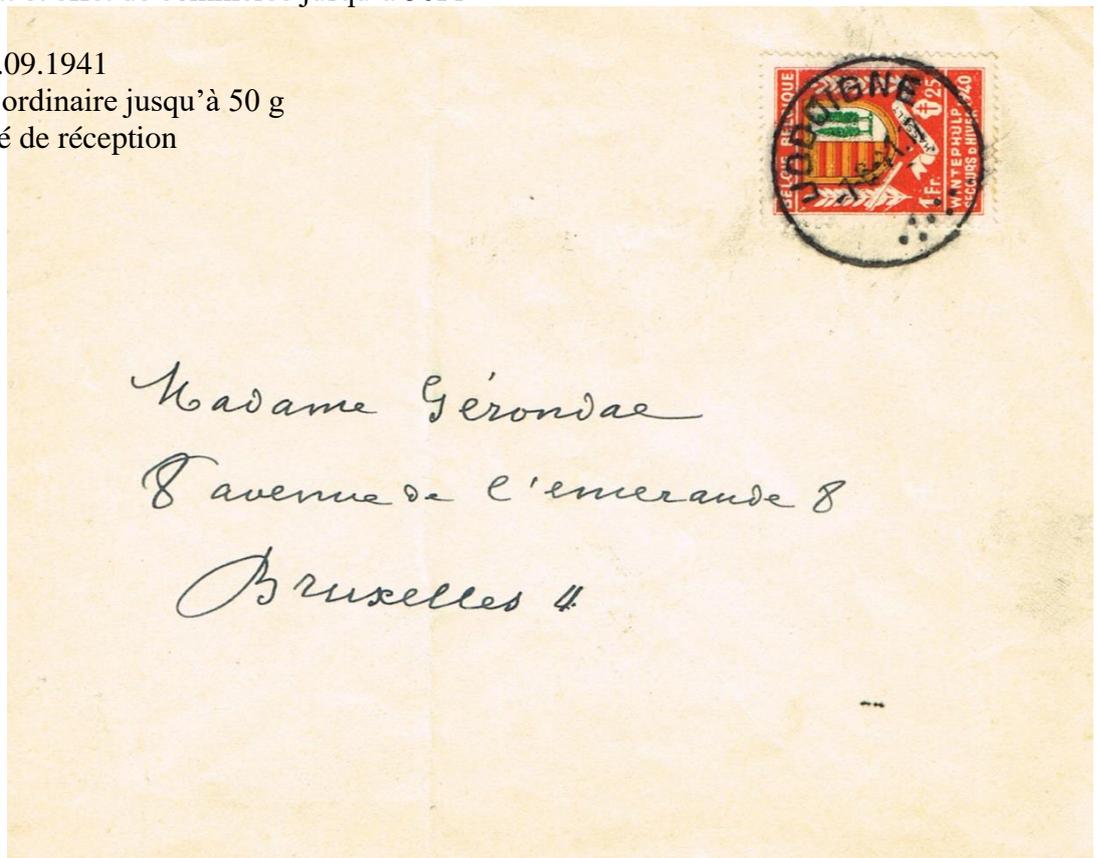
Service intérieur : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours

Du 20.01.1941 au 30.09.1941

- Mandat et effet de commerce jusqu'à 50Fr

Du 01.08.1941 au 30.09.1941

- Lettre ordinaire jusqu'à 50 g
- Accusé de réception



Lettre en port simple de Jodoigne, le 7 aout 1941 en direction de Bruxelles 4.

Utilisation d'un timbre à 1Fr + 25c de l'émission « Secours d'hiver 1940 ».

## Les Belgolâtres

Service international : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours

Du 20.01.1941 au 30.09.1941

- Carte postale
- Carte illustrée à découvert

Carte postale expédiée de Verviers, le 22 janvier 1941 en direction d'Arcueil (Seine) – France.

Flamme publicitaire : Indiquez votre nom et votre adresse au verso de vos lettres.

Censure de Cologne : A.c. dans un cercle.

Utilisation d'un timbre à 1Fr de l'émission « Secours d'hiver 1940 ».



**1,75Fr + 50c –  
Bruxelles (COB n° 544)**

Service intérieur : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours

Du 20.01.1941 au 31.07.1941

- Taxe de recommandation

Du 20.01.1941 au 30.09.1941

- Taxe d'express

Lettre recommandée en port simple de St Josse-Ten-Noode, le 25 février 1941 en direction de Bruxelles.

Utilisation d'un timbre à 1,75Fr + 50c et 75c + 15c de l'émission « Secours d'hiver 1940 ».



## Les Belgolâtres

Service international : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours

Du 20.01.1941 au 31.07.1941

- Taxe de recommandation

- Carte de visite toute correspondance
- Accusé de réception
- Papiers d'affaire de 0 à 50 g

Du 20.01.1941 au 30.09.1941

- Lettre ordinaire jusqu'à 20 g

Lettre recommandée internationale en port simple de Forest-Bruxelles, le 29 septembre 1941 en direction de Berlin (Allemagne).

Utilisation d'un timbre à 1,75Fr + 50c de l'émission « Secours d'hiver 1940 ».

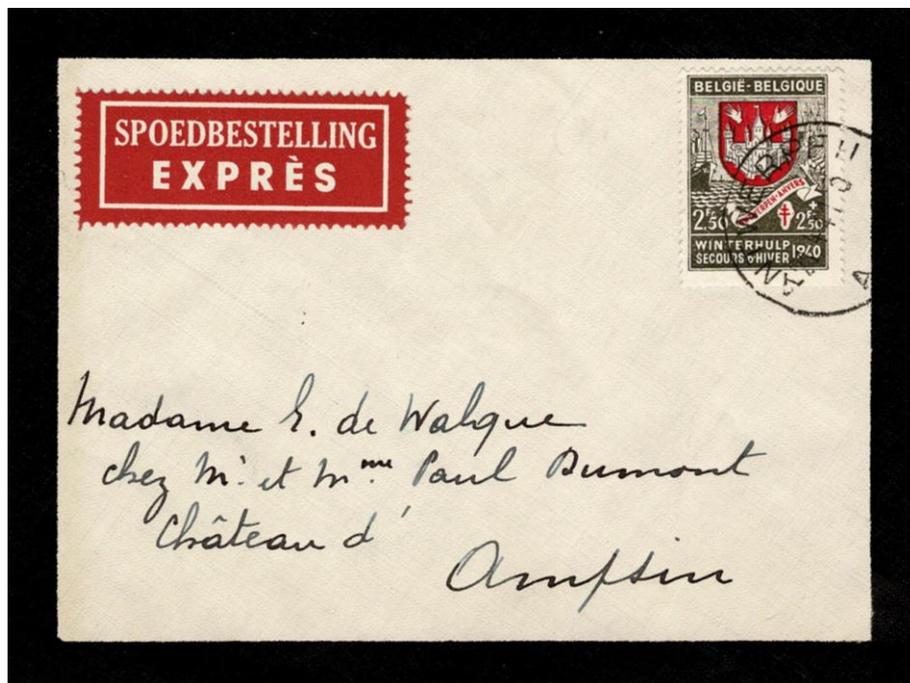
2,50Fr + 2,50Fr –  
Antwerpen (COB n°  
545)



Service intérieur : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours

Du 20.01.1941 au 30.09.1941

- Lettre ordinaire accompagnée de la taxe de recommandation ou d'express
- Taxe d'express remise après 22 heures



Lettre express en port simple d'Anvers, le 21 avril 1941 en direction d'Ampsin.

Utilisation d'un timbre à 2,50Fr + 2,50Fr de l'émission « Secours d'hiver 1940 ».

**5Fr + 5Fr – Liège (COB n° 546)**

Service intérieur : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours

Du 20.01.1941 au 31.07.1941

- Lettre ordinaire, recommandée et exprès remise après 22 heures

Du 01.08.1941 au 30.09.1941

- Lettre ordinaire de 200,1 à 250 g

Lettre recommandée et exprès en port simple de Borgerhout, le 22 mars 1941 en direction d'Anvers.

Utilisation d'un timbre à 5Fr + 5Fr de l'émission « Secours d'hiver 1940 ».



### 3. Marcophilie & emplois postaux

#### 3A. Lettre – progression des affranchissements

Tarif intérieur :

**1.11.1938**

Lettre ordinaire jusqu'à 50 g	75c / 50 g
Échelon supplémentaire	75c / 50 g
Recommandé	1,75Fr
Exprès	1,75Fr
Accusé de réception	75c

**1.08.1941**

Lettre ordinaire jusqu'à 50 gr	1Fr / 50 g
Échelon supplémentaire	1Fr / 50 g
Recommandé	2,25Fr
Exprès	2,25Fr
Accusé de réception	1Fr

*Les Belgolâtres*

**Tarif à partir du 23.12.1940 : 75c – lettre de 0 à 50 g**

Lettre simple de Bruxelles, le 20 février 1941 pour Lokeren.

Tarif de la lettre simple de 0 à 50 g.

Utilisation d'un timbre à 75c de la série « Secours d'hiver 1940 ».



Lettre simple de Tournai 2, le 15 avril 1941 pour Bruxelles.

Tarif de la lettre simple de 0 à 50 g. Utilisation d'un timbre de 30c et 50c de la série « Secours d'hiver 1940 », soit 5c de trop.

*Les Belgolâtres*



Lettre simple d'Auvelais (Province de Namur) vers La Roche en Ardenne, le 27 janvier 1941.

Tarif de la lettre simple de 0 à 50 g = 75c.

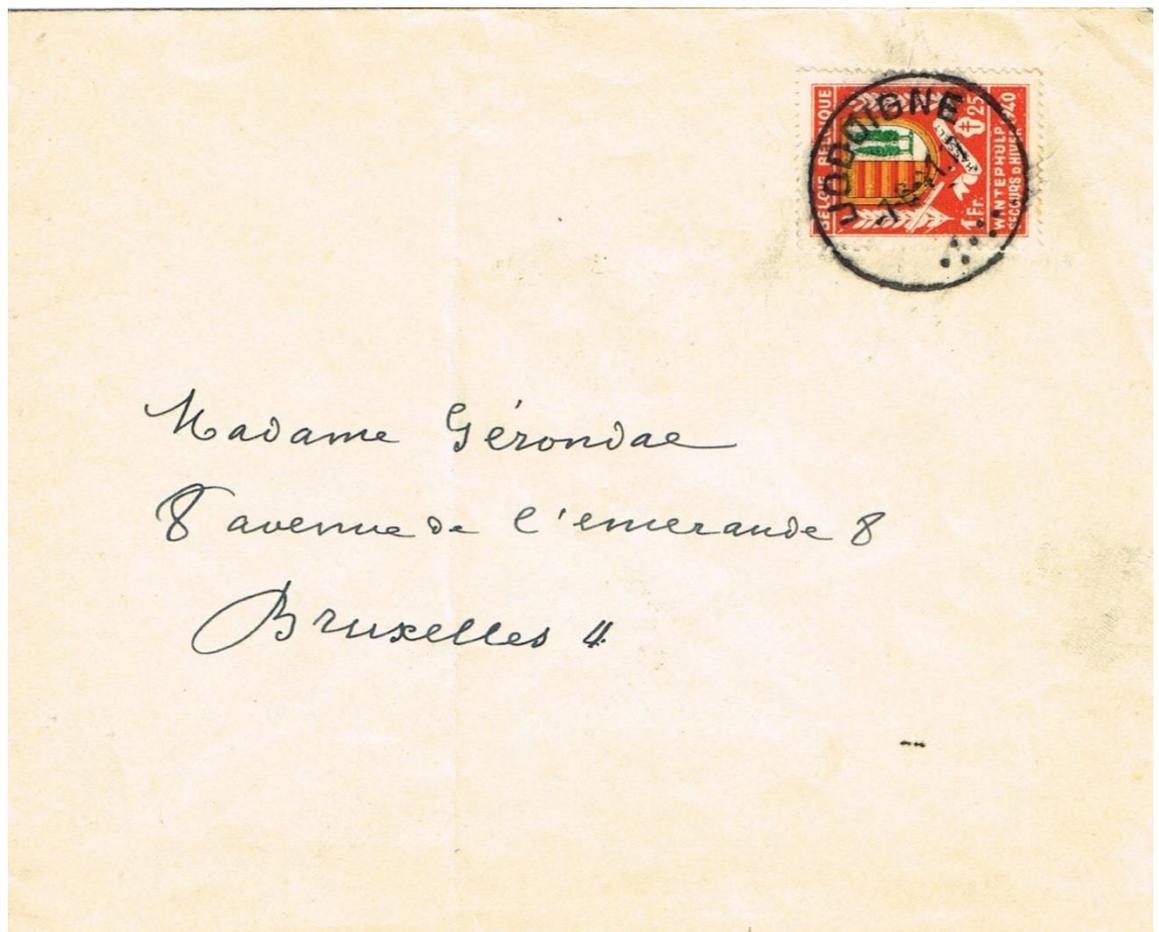
Utilisation d'un timbre de 10c, 30c et 40c de la série « Secours d'hiver 1940 », soit 5c de trop.

**Tarif du 1.08.1941 : 1Fr – lettre de 0 à 50 g**

Lettre simple de Jodoigne (Province du Brabant-wallon) vers Bruxelles 4, le 7 août 1941.

Tarif de la lettre simple : 1Fr.

Utilisation d'un timbre à 1Fr de la série « Secours d'hiver 1940 ».





Lettre simple d'Antwerpen vers Forest-Bruxelles, le 18 septembre 1941.

Tarif : lettre simple 1Fr.

Utilisation de deux timbres à 10c « Portraits historiques des Princes Européens » ainsi que deux timbres à 40c de la série « Secours d'hiver 1940 ».



Lettre de Lichtervelde (Province de Flandre-Occidentale) vers Jette-Bruxelles, le 6 septembre 1941.

Tarif de la lettre simple 1Fr.

Utilisation d'un timbre de 10c, 40c et 50c de la série « Secours d'hiver 1940 ».

*Les Belgolâtres*

Lettre expédiée  
d'Antwerpen vers  
Bruxelles, le ? novembre  
1941.

Tarif de la lettre simple 1  
Fr.

Utilisation d'un timbre de  
10c et 50c de la série  
« Petit sceau de l'Etat »  
plus un timbre à 40c de la  
série « Secours d'hiver  
1940 ». Ce dernier timbre  
est sans valeur étant  
donné qu'il est hors cours  
depuis le 1 octobre 1941.

Le pli n'a pas été taxé.



**Tarif à 2,50Fr – Lettre plus taxe de recommandation**



Lettre  
recommandée  
expédiée de  
Bruxelles 9 vers  
Soignies le 21  
avril 1941.

Tarif : lettre  
ordinaire 75c +  
taxe de  
recommandation  
de 1,75Fr

Utilisation d'un  
timbre de 2,50Fr  
de la série  
« Secours  
d'hiver 1940 ».

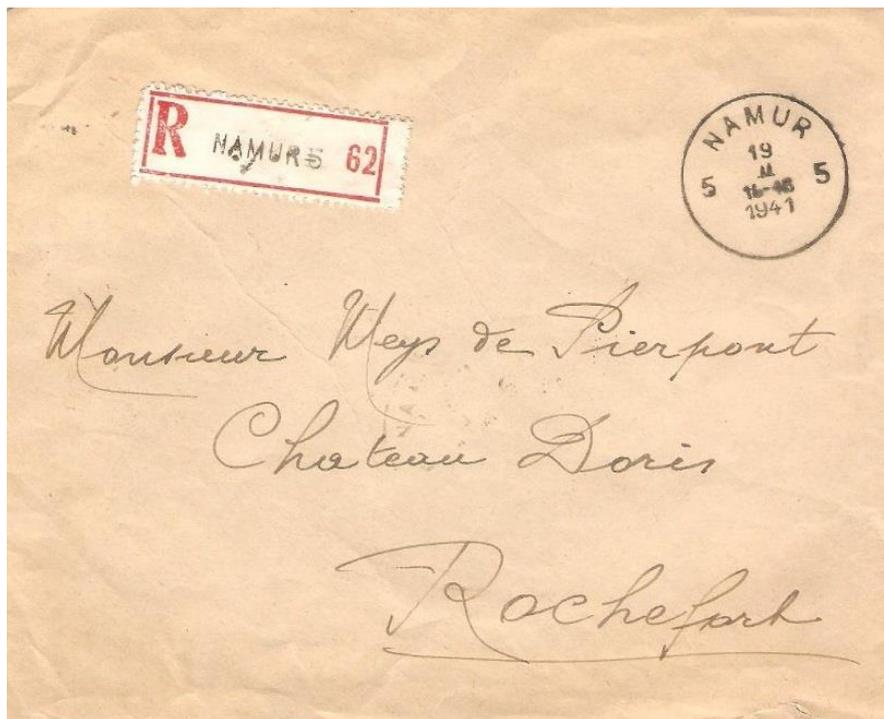
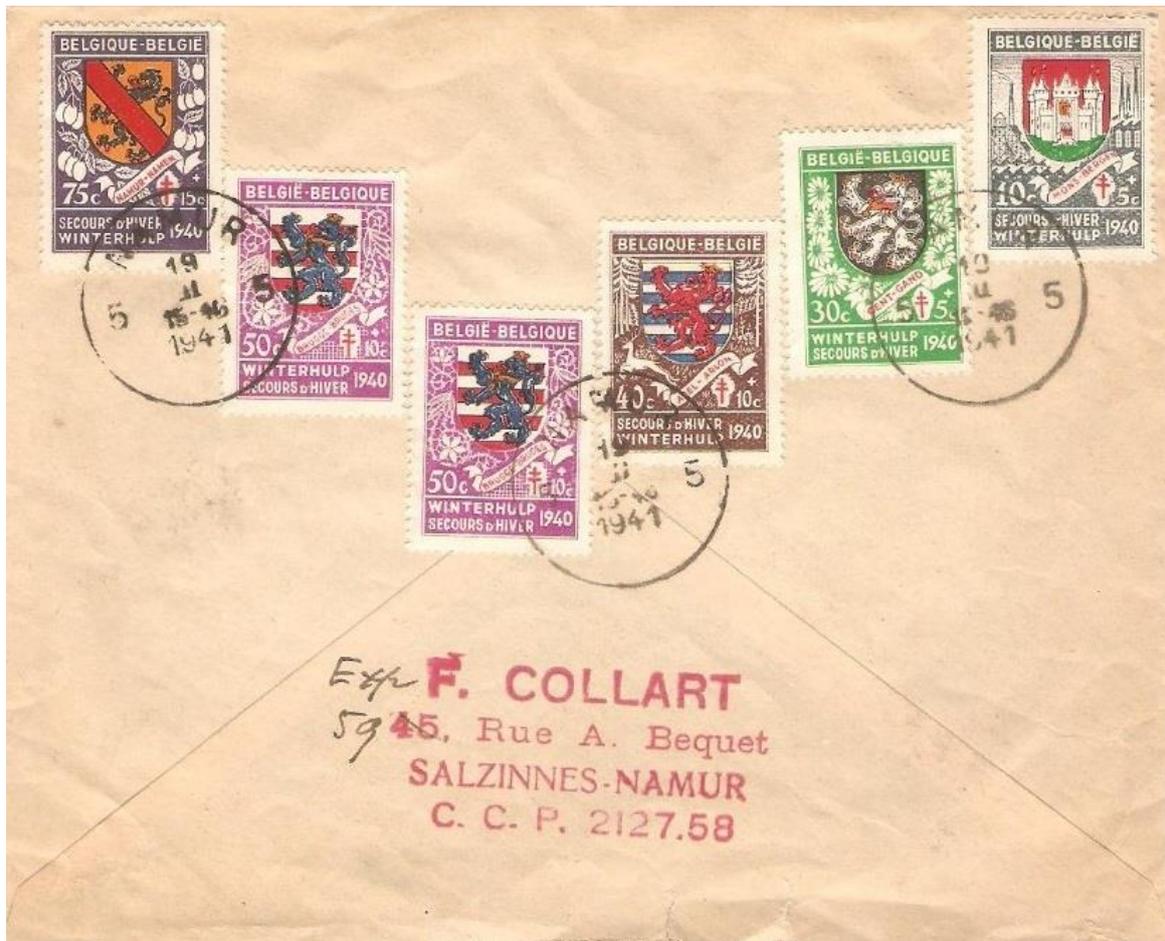


Lettre recommandée de Bruxelles 9 pour Ham sur Heure, le 17 juillet 1941.

Tarif : lettre simple 75c + taxe de recommandation 1,75Fr.

Utilisation de deux timbres à 50c. de la série « Secours d'hiver 1940 » + (2x) 75c. Léopold III.

*Les Belgolâtres*



Lettre recommandée de Namur 5 vers Rochefort, le 19 février 1941.

Tarif : lettre simple 75c + taxe de recommandation 1,75Fr.

Utilisation d'un timbre à 10c, 30c, 40c et 75c plus deux timbres à 50c soit 2,55Fr soit 5c de trop.

*Les Belgolâtres*



Lettre recommandée de De Panne (Province de Flandre-Occidentale) pour Oost-Duinkerke (Plage), le 17 janvier 1941.

Tarif : lettre d'un 8<sup>e</sup> échelon de poids, soit 350,01 à 400 g = 6Fr + taxe de recommandation 1,75Fr = 7,75Fr. Dans le cas présent, l'expéditeur a apposé 7,80Fr soit 5c de trop.

Lettre recommandée de Seraing (Province de Liège) vers Jemeppe sur Meuse, le 7 février 1941.



Tarif : lettre du 10<sup>e</sup> échelon de poids, soit 500,01 à 550 g = 8,25Fr + taxe de recommandation 1,75Fr = 10Fr.

Dans le cas présent, l'envoi est affranchi à 10,25Fr soit 25c de trop.

**Tarif international :**

1.05.1927	
Lettre ordinaire jusqu'à 20 gr	1.75Fr
Échelon supplémentaire	1Fr / 20 g
Recommandé	1,75Fr
Exprès	3,50Fr
Accusé de réception	1,75Fr



Lettre internationale expédiée d'Antwerpen le 21 février 1941 vers Sin le Noble (Nord de la France).

Tarif : lettre internationale 1,75Fr.

Oblitération d'Antwerpen avec flamme publicitaire « Red de noodlijdenden door solidariteit ! Doe uw plicht tegenover winterhulp ».

Cachet de censure allemande (de Köln) « A.c. » dans un cercle.

Utilisation d'un timbre à 1,75Fr de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Lettre internationale expédiée d'Heverlee, le 12 février 1941 vers Bâle (Suisse).

Tarif : lettre internationale 1,75Fr + 1,75Fr de taxe de recommandation

Utilisation d'une paire horizontale avec bord de feuille supérieur (et inscription marginale « + 50c. ») à 1,75Fr de la série « Secours d'hiver 1940 ».



**3B. Carte postale**

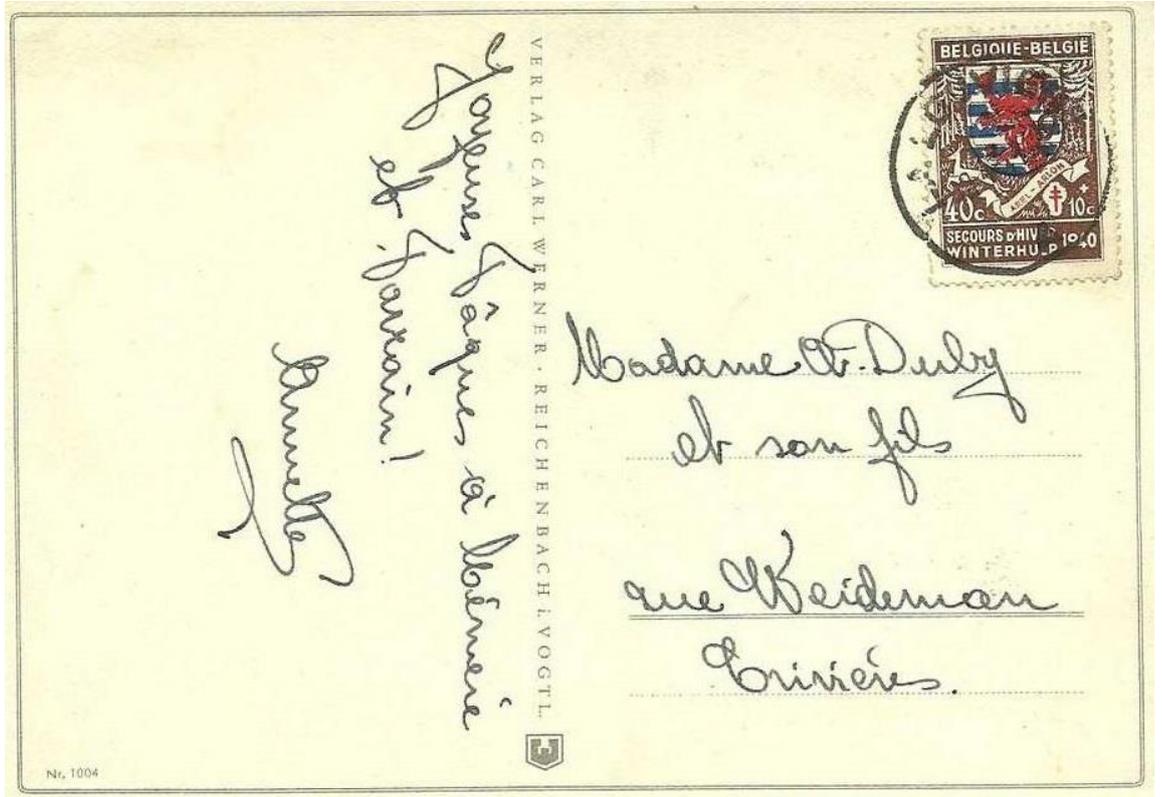
Service intérieur	
01.11.1938	40c
01.08.1941	50c

**Tarif du 01.11.1938**

Carte postale de La Louvière, le 12 avril 1941 en direction de Trivières (Province de Hainaut).

Tarif de 40c depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1938.

Utilisation d'un timbre à 40c de la série « Secours d'hiver 1940 ».



Carte postale expédiée de Namur 1 vers Ruysbroeck (Province du Brabant flamand), le 16 juin 1941.

Tarif de la carte postale : 40c.

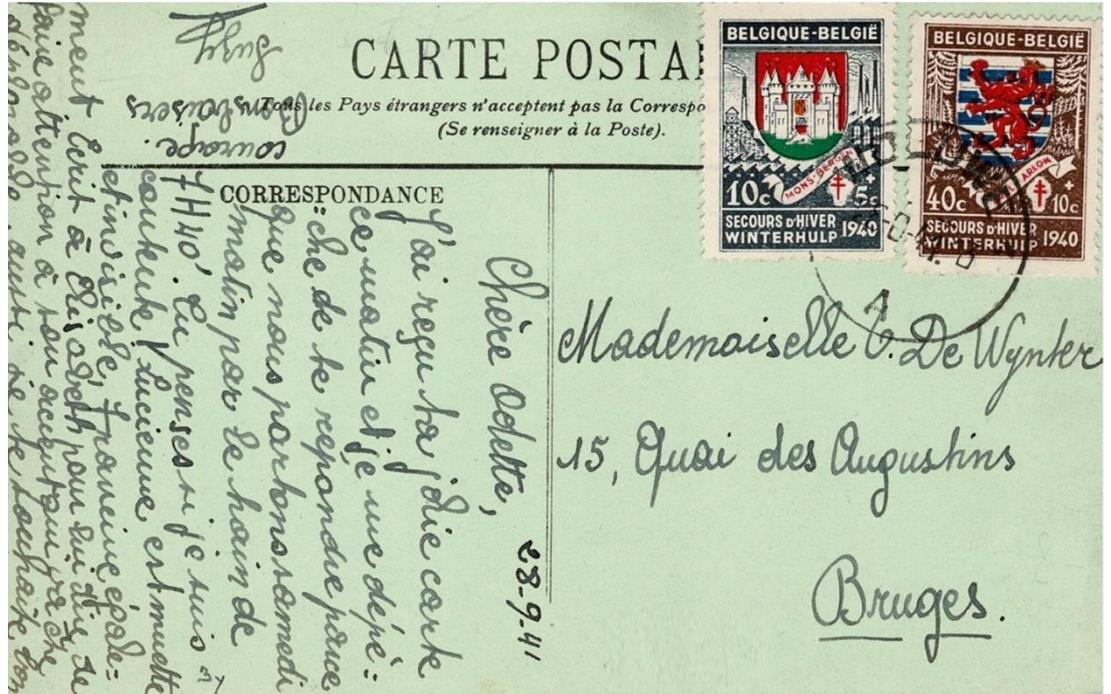
Utilisation d'un bloc de 4 du 10c de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Les Belgolâtres

**Tarif du 01.08.1941**

Carte postale de Woluwé (Brabant), le 28 septembre 1941 pour Bruges (Province de Flandre-Occidentale).

Tarif de 50c représenté par un timbre de 10c et un timbre de 40c de la série « Secours d'hiver 1940 ».



Service international	
01.05.1927	1Fr
15.09.1945	2Fr

**Tarif du 01.05.1927**



Carte postale de Lommel, le 13 avril 1941 en direction de Biarritz (France).

Tarif : 1Fr. Utilisation d'un entier postal « Petit sceau de l'état » de 40c + un timbre de 10c et un autre de 50c de l'émission « Secours d'hiver 1940 ».

Cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht – Geprüft » C de Cologne.

**3C. Enveloppe carte de visite**

Service intérieur	Sans correspondance manuscrite	Formule de politesse 5 mots maximum	Toutes mentions manuscrites
01.11.1938	10c	30c	50c
01.08.1941	10c	35c	60c

**Tarif du 01.11.1938**



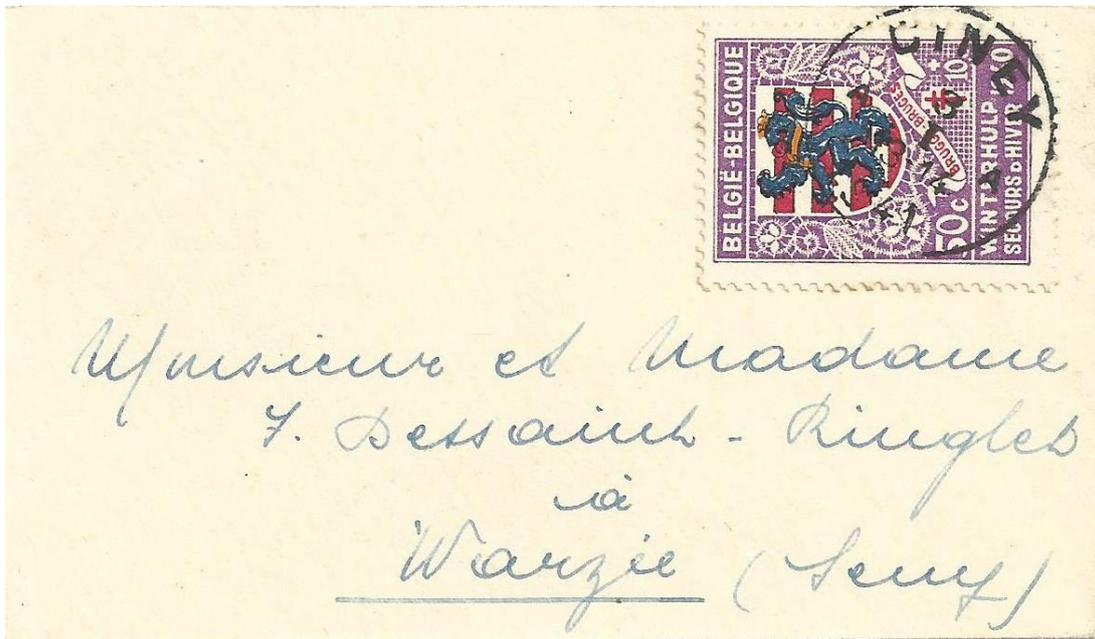
Carte de visite d'Eekloo (Province de Flandre-Orientale) vers Bruges le 10 mars 1941.

Tarif 10c : sans correspondance manuscrite.  
Utilisation d'un timbre à 10c de la série « Secours d'hiver 1940 ».



Carte de visite de Ledegem (Province de Flandre-Occidentale) vers Bruxelles le 3 janvier 1941.

Tarif 30c : formule de politesse 5 mots maximum.  
Utilisation d'un timbre à 30c de la série « Secours d'hiver 1940 ».



Carte de visite de Ciney (Province de Namur) vers Warzée (Province de Liège), le 3 janvier 1941.

Tarif 50c : formule toutes mentions manuscrites.

Utilisation d'un timbre à 50c de la série « Secours d'hiver 1940 ».



Carte de visite d'Eecloo vers Bruges, le 16 mars 1941.

Tarif : 50c – toutes mentions manuscrites.

Utilisation d'un timbre à 10c et un autre à 40c de la série « Secours d'hiver 1940 ».

*Les Belgolâtres*

Service international	Formule de 5 mots maximum	Toutes correspondances
01.05.1927	35c	1.75Fr



Carte de visite internationale de Eekloo (Province de Flandre-Orientale), le 15 mai 1941 vers Amsterdam (Pays-Bas).

Tarif : carte de visite internationale formule de 5 mots maximum 35c.

Utilisation d'un timbre « Petit sceau de l'Etat » de 5c et un timbre de la série « Secours d'hiver 1940 » de 30c. Griffes « Retour – non admis ».



Carte de visite internationale expédiée de Brugge 3 (Province de Flandre-Occidentale) vers Hambourg (Allemagne), le 31 décembre 1940.

Tarif : 35c pour la formule de 5 mots maximum.

Utilisation d'un timbre à 50c de la série « Secours d'hiver 1940 ». Il y a 15c de trop.

Cachet de censure allemande (de Köln) « A.c. » dans un cercle.

Les Belgolâtres



Carte de visite internationale de Paliseul (Province de Luxembourg) vers St Denis (Zone occupée), le 3 février 1941.

Tarif : 1,75Fr. Utilisation d'un timbre de 75c et deux timbres de 50c « Secours d'hiver 1940 ».

Cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht –Geprüft » et bande de censure Allemande de Cologne (C), plus marques de censeur.

**3D. Carte illustrée**

Service intérieur	Nom, adresse, signature et date d'envoi	Formule de 5 mots maximum	Toutes mentions manuscrites à découvert	
			sous bande ou sous env. ouverte	
01.11.1938	10c	30c	40c	75c
01.08.1941	10c	35c	50c	1Fr

**Tarif du 01.11.1938**



Carte illustrée oblitérée de Bruxelles 1 avec la flamme « Postez votre courrier dès qu'il est prêt, n'attendez pas le soir – Post uw brief-wisseling zoodra zij klaar is wacht de avondpost niet af. ».

Tarif : 10c pour le nom, l'adresse et la date d'envoi.

Utilisation d'un timbre à 10c de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Carte illustrée de Vilvorde (Province du Brabant) vers Bruxelles, le 23 janvier 1941.

Tarif : 40c pour toutes mentions manuscrites à découvert.

Utilisation d'un timbre à 40c de la série « Secours d'hiver 1940 ».

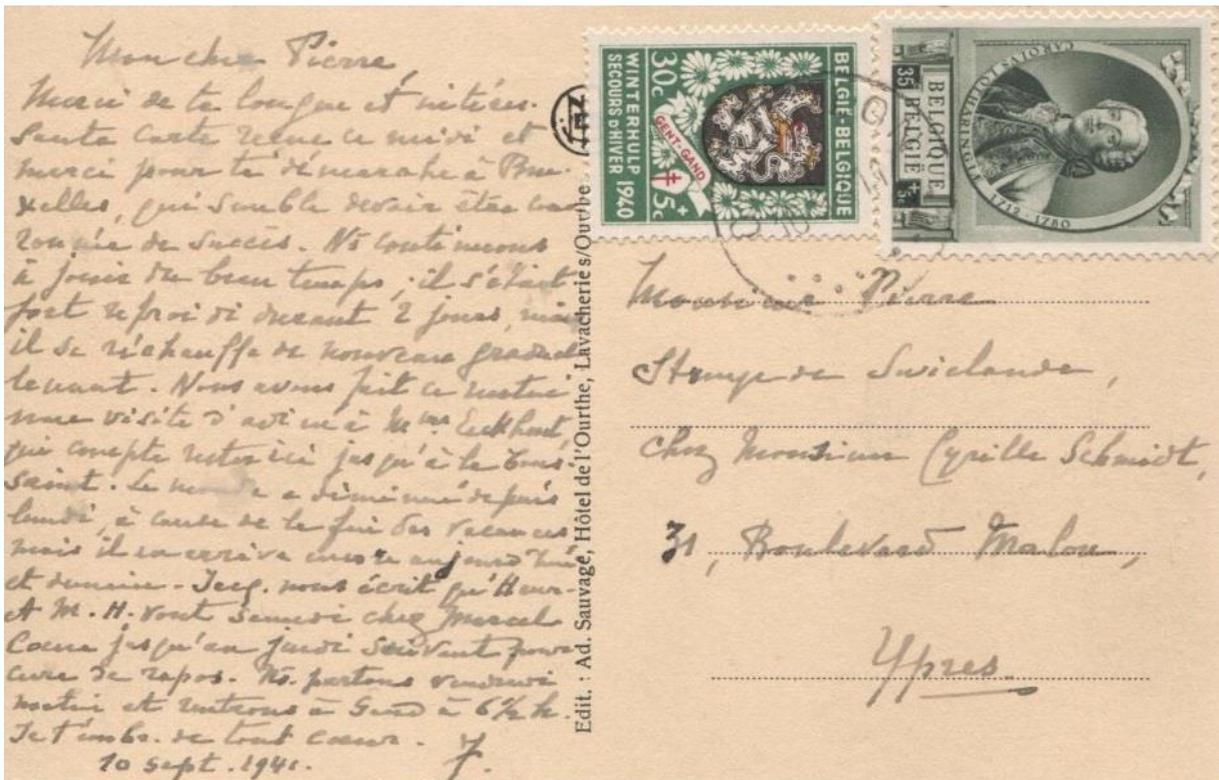


Les Belgolâtres



Carte illustrée de Lodelinsart (Province de Hainaut) vers Bruxelles, le 24 mars 1941.  
 Tarif : 40c pour toutes mentions manuscrites à découvert.  
 Utilisation de 4 timbres à 10c de la série « Secours d'hiver 1940 ».

**Tarif 01.08.1941**



Carte illustrée d'Orchimont (Province de Namur), le 10 septembre 1941 vers Ypres.

Tarif : 50c pour toutes mentions manuscrites à découvert.  
 Utilisation d'un timbre à 35c de la série des « Princes Européens de 1941 » et d'un timbre à 30c de la série « Secours d'hiver 1940 ». Il y a 15c de trop.

*Les Belgolâtres*

Service international	Formule de 5 mots maximum	Toutes mentions manuscrites à découvert sous bande ou sous env. ouverte	
01.05.1927	35c	1Fr	1.75Fr



Carte illustrée internationale d'Ougrée (Province de Liège) vers Genève (Suisse), le 12 juillet 1941.  
Tarif : 1Fr pour toutes mentions manuscrites à découvert.

Utilisation d'un timbre à 1Fr « Secours d'hiver 1940 ».

Cachet de censure allemande « Geprüft - Oberkommando der Wehrmacht » C de Cologne en rouge et marques de censeur en violet.

**3E. Carte réceptionné**

Un droit de timbre est appliqué en fonction du montant de la carte réceptionné

Arrêté Royaux	Taxe postale minimum	Taxe par 1.000Fr ou fraction de 1.000Fr
01.11.1938	75c	50c
01.08.1941	1Fr	50c



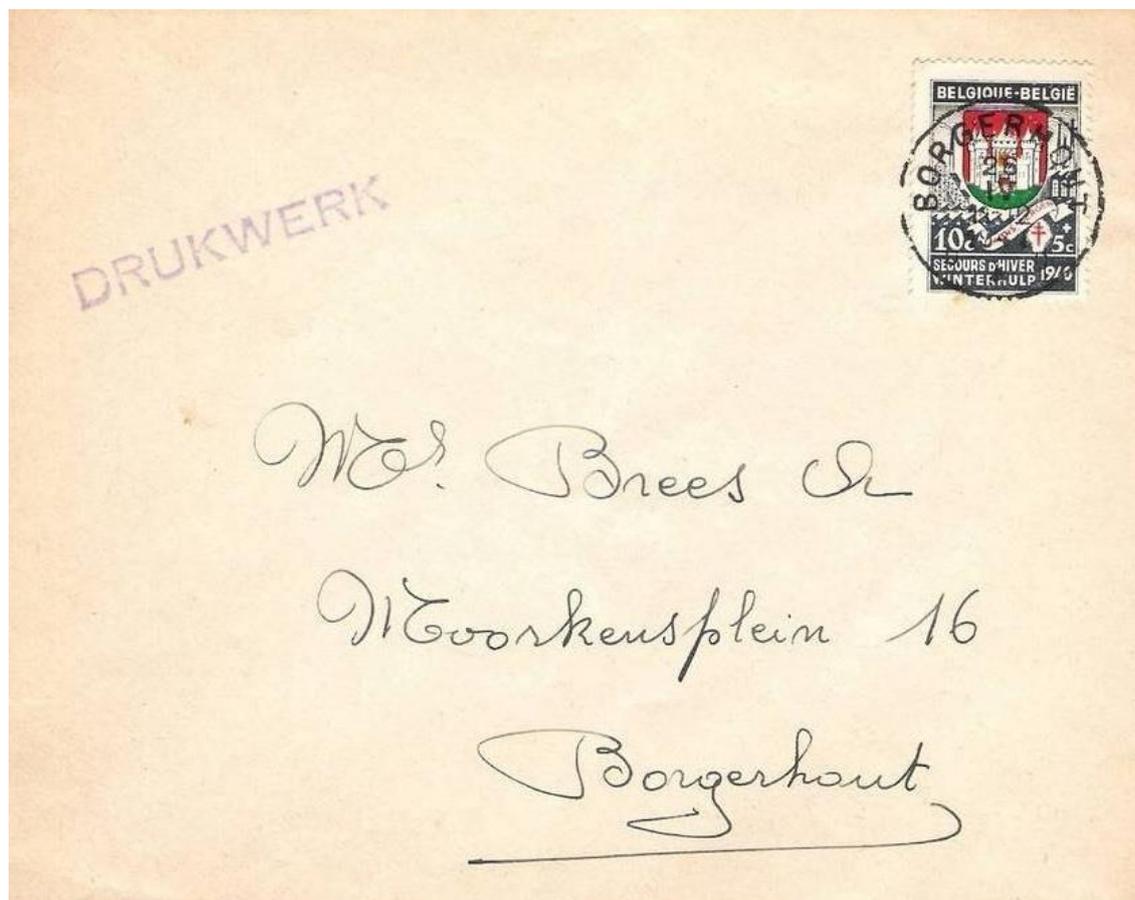
Carte récépissé de Bruxelles 1 pour la ville d'un montant de 32Fr et 10c, le 11 mars 1941.

Tarif : taxe postale minimum de 75c.

Utilisation d'un timbre de 75c de la série « Secours d'hiver 1941 ».

**3F. Imprimé**

Service intérieur	Par 50 g ou fraction de 50 g
01.12.1930	10c



Imprimé de Borgerhout pour la ville, le 26 avril 1941.

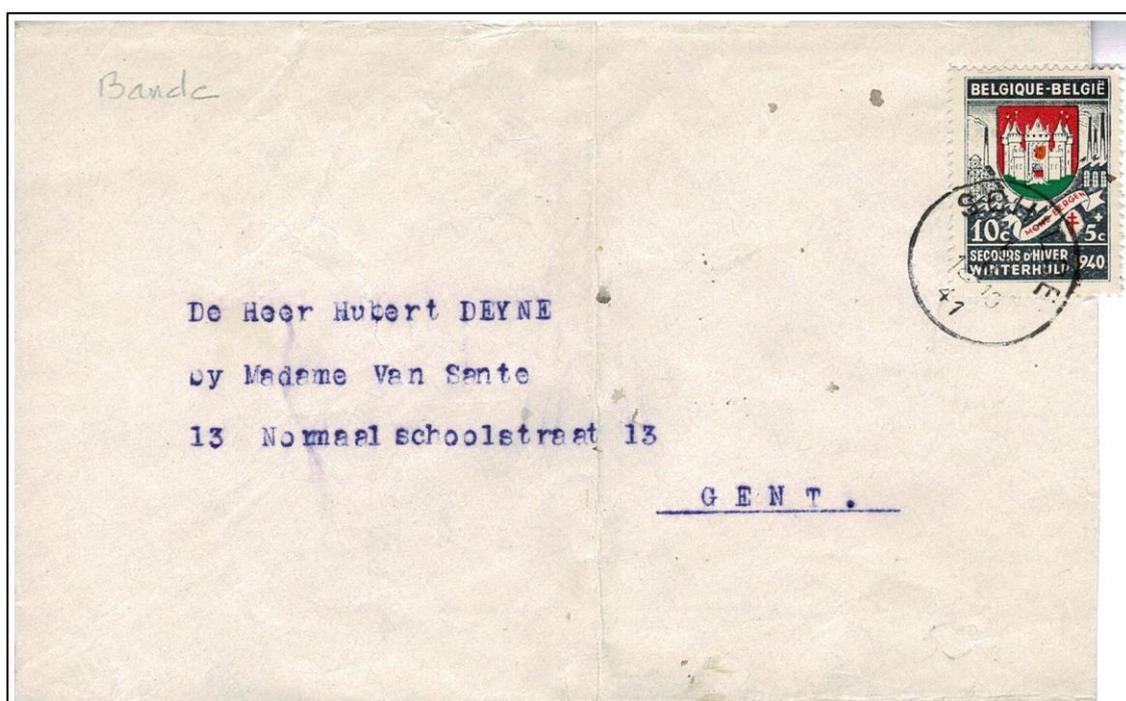
Tarif de 10c par 50 g ou fraction de 50 g.

Utilisation d'un timbre à 10c de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Bande entourant un journal ou une revue expédiée de Schilde (Province d'Anvers), le 1<sup>er</sup> janvier 1941 vers Gent.

Tarif de 10c.

Utilisation d'un timbre à 10c de la série « Secours d'hiver 1940 ».



*Les Belgolâtres*

Service international	Par 50 g ou fraction de 50 g
01.05.1927	35c



Imprimé en dessous de 50 g au départ d'Houdeng (Province de Hainaut), le 5 mai 1941, en direction de Scheveningen (La Haye-Pays-Bas).

Tarif : 35c. Ici il manque 5c.

Utilisation de 3 timbres à 10c de l'émission « Secours d'hiver 1940 ».

Cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht –Geprüft » C1 en rouge et étiquette de censure de Cologne.

### 3G. Taxe de recommandation

Service intérieur	Lettre ordinaire	Taxe recommandation	Accusé de réception
23-12-1940	75c	1,75Fr	75c
01-08-1941	1Fr	2,25Fr	1Fr

#### Tarif intérieur



Lettre recommandée expédiée de Bruxelles vers Horion-Hozémont (Province de Liège), le 20 mai 1941.

Tarif : lettre simple 75c plus 1,75Fr de taxe de recommandation.

Utilisation d'un timbre à 2,50Fr de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Lettre recommandée de Mouscron 3 (Province de Hainaut) vers Bruges (Province de Flandre Occidentale), le 15 mars 1941.

Tarif : lettre simple 75c + la taxe de recommandation de 1,75Fr soit 2,50Fr. Ici 10c de trop d'où l'inscription « affranchi par l'expéditeur » + signature.

Utilisation de 2 timbres de 30c et 4 de 50c de la série « Secours d'hiver 1940 ».





Lettre recommandée de Bruxelles 1 vers Liège, le 28 mars 1941.

Tarif : lettre pesante entre 50,1 et 100 g 1,50Fr + la taxe de recommandation de 1,75Fr soit 3,25Fr Dans le cas présent 25c de trop.

Utilisation d'un timbre à 1Fr et 2,50Fr de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Service international	Lettre ordinaire	Taxe recommandation	Accusé de réception
23-12-1940	1,75Fr	1,75Fr	1,75Fr
01-08-1941	1,75Fr	2,25Fr	1,75Fr

### Tarif international

Lettre recommandée exprès de Bruxelles 8 vers Braunschweig (Brunswick) Land de Basse Saxe en Allemagne, le 19 avril 1941.

Tarif : 1,75Fr pour la lettre en service international + 1,75Fr pour la taxe de recommandation + 3,50Fr pour la taxe d'exprès international.

Bande et cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht – Geprüft » C de





(verso de la lettre de la page précédente)

Cologne. Marque de censeur et griffe encadrée « Retour non admis ». La lettre a été refusée au centre de contrôle de Cologne comme envoi philatélique indésirable, alors qu'il a laissé passer sans réagir d'autres lettres affranchies entièrement par des timbres de cette même émission ! Arrivée à Bruxelles le 23 du même mois.

**3H. Exprès**

Service intérieur	Lettre ordinaire	Taxe d'exprès Rayon local	Distribution après 22 heures
23-12-1940	75c	1,75Fr	75c
01-08-1941	1Fr	2,25Fr	1,25Fr

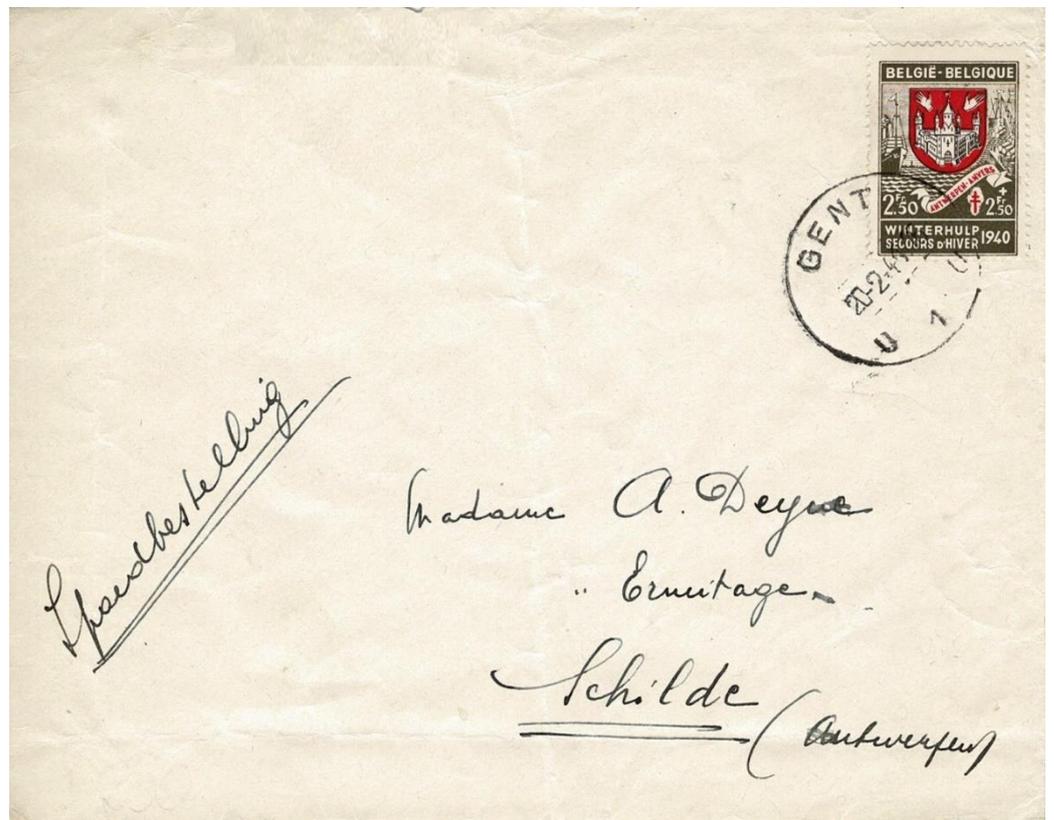
Tarif intérieur du 23-12-1940 au 31-07-1941.

**3H1. Bureau postal**

Lettre en exprès de Gent vers Schilde (Province d'Anvers), le 20 février 1941.

Tarif : lettre simple 75c + la taxe d'exprès 1,75Fr

Utilisation d'un timbre à 2,50Fr de la série « Secours d'hiver 1940 ».



Les Belgolâtres



Lettre en exprès de Schilde (Province d'Anvers) vers Gent (Flandre Orientale), le 4 mars 1941.

Tarif : lettre simple 75c + la taxe d'exprès 1,75Fr.

Utilisation de timbres de la série « Secours d'hiver 1940 ».



Lettre expédiée en exprès de Bruxelles pour Aupsin (Province de Liège), le 8 mars 1941.

Tarif : lettre simple 75c + la taxe d'exprès 1,75Fr.

Utilisation d'un timbre « Léopold III col ouvert » à 75c et un timbre de la série « Secours d'hiver 1940 » à 1,75Fr.

*Les Belgolâtres*



Lettre expédiée en exprès de Bruxelles Quartier-Léopold ver Ampsin (Province de Liège), le 17 avril 1941.

Tarif : lettre simple 75c + la taxe d'exprès 1,75Fr

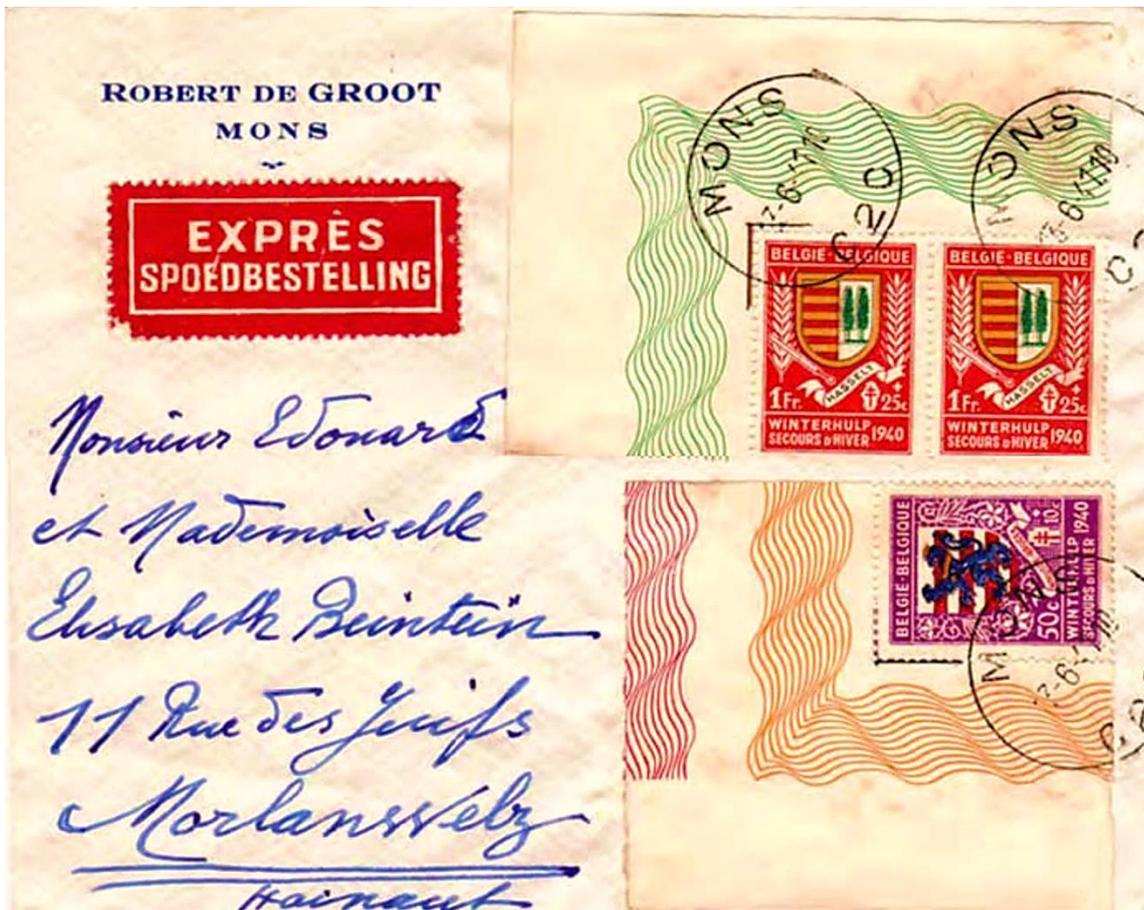
Utilisation de deux timbres de la série « Léopold Col ouvert » à 75c plus un timbre à 1Fr de la série « Secours d'hiver 1940 ».



Lettre expédiée en exprès d'Anvers pour Liège, le 30 mars 1941.

Tarif : lettre simple 75c + la taxe d'exprès 1,75Fr.

Utilisation d'un timbre à 1,75Fr et deux timbres à 40c de la série « Secours d'hiver 1940 », soit 5c de trop.



Lettre en exprès de Mons 2 (Province de Hainaut) vers Morlanwelz (Hainaut), le 17 juin 1941.

Tarif : lettre simple 75c + la taxe d'exprès 1,75Fr.

Utilisation de timbres de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Lettre en exprès de Gent 3 vers Rhisnes (Province de Namur), le 24 mars 1941.

Tarif : lettre simple 75c + taxe d'exprès de 1,75Fr soit 2,50Fr.

Utilisation de deux timbres à 50c et 75c de la série « Secours d'hiver 1940 ».



Lettre en  
expès de  
Schilde  
(Province  
d'Anvers) vers  
Gent (Province  
de Flandre  
Orientale), le 6  
février 1941.

Tarif : lettre  
simple 75c + la  
taxe d'expès  
1,75Fr.

Utilisation de  
timbres de la  
série « Secours  
d'hiver 1940 ».



Lettre en expès  
de Bruxelles 1  
vers la ville, le  
1<sup>er</sup> septembre  
1941.

Tarif de la lettre  
simple 1Fr + la  
taxe d'expès  
2,25Fr soit  
3,25Fr.

Utilisation de la  
série complète  
« Secours  
d'hiver 1940 »  
d'un montant de  
12,30Fr soit  
9,05Fr de trop.

3H2. Bureau télégraphique



Lettre en exprès déposée au bureau télégraphique de Mouscron (Province de Hainaut) pour Leval Trahegnies (Hainaut), le 14 avril 1941.

Tarif : lettre simple 75c + la taxe d'exprès 1,75Fr. Utilisation d'un timbre à 2,50Fr de la série « Secours d'hiver 1940 ».

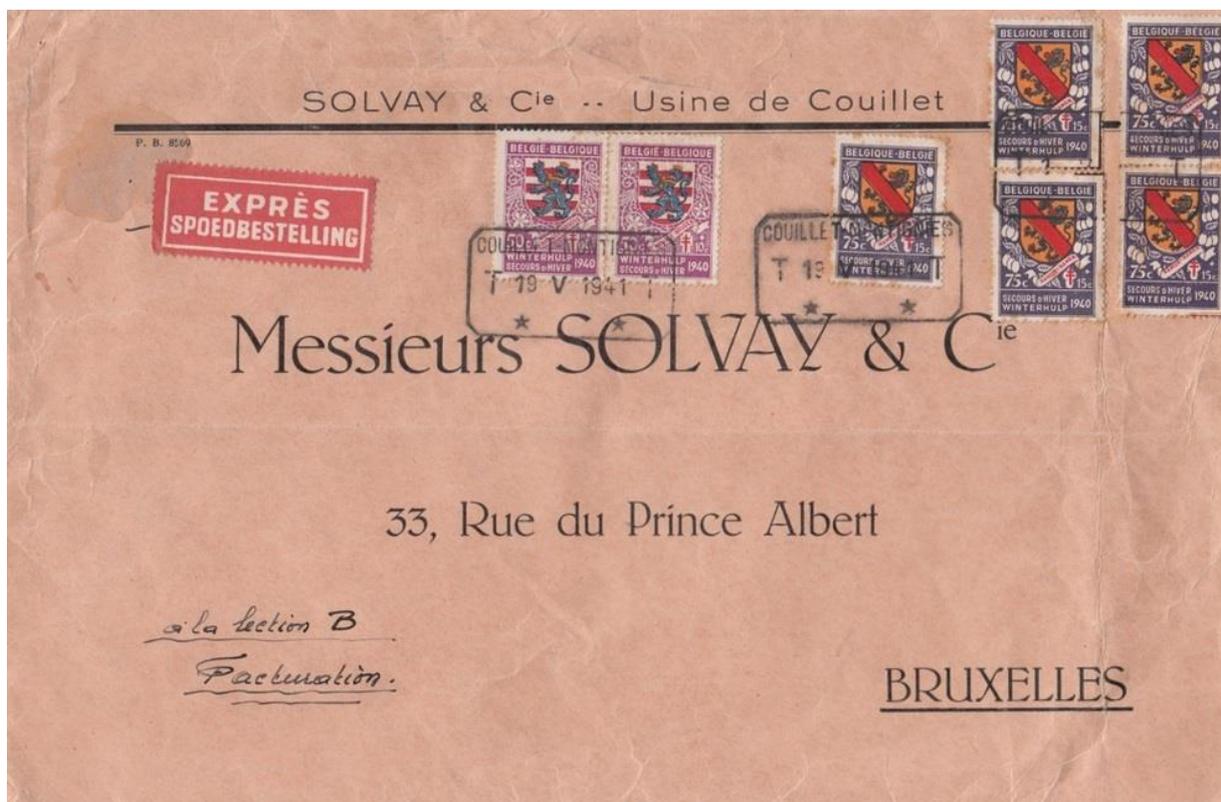
Oblitération télégraphique de Mouscron et du chemin de fer à Leval le 15 avril à 7 h.

Lettre en exprès déposée au bureau télégraphique de Jumet (Province de Hainaut) pour Bruxelles, le 21 avril 1941.

Tarif : lettre simple 75c + la taxe d'exprès 1,75Fr.

Utilisation d'un timbre à 75c et 1,75Fr de la série « Secours d'hiver 1940 ».





Lettre exprès expédiée de Couillet-Montignies (Province de Hainaut) vers Bruxelles, le 19 mai 1941.

Tarif de la lettre 75c par 50 g + la taxe d'exprès 1,75Fr.

Dans le cas présent, lettre pesante de 150 à 200 g = 3Fr + la taxe d'exprès de 1,75Fr = 4,75 Fr.  
Utilisation de deux timbres à 50c et 5 timbres à 75c de la série « Secours d'hiver 1940 ».

**Bureau postal du 01-08-1941 au 01-10-1941.**

Lettre en exprès d'Oplinter (Province du Brabant Flamand) vers Tienen (Brabant flamand), le 21 septembre 1941.

Tarif : lettre simple 1 Fr. plus la taxe d'exprès de 2,25Fr.

Utilisation de deux timbres de la série des « Princes Européens » à 35c et 50c + un timbre à 2,50Fr de la série « Secours d'hiver 1940 ». Il y a 10c de trop.



*Les Belgolâtres*

Service international	Lettre ordinaire	Taxe d'expès
23-12-1940	1,75Fr	3,50Fr
01-08-1941	1,75Fr	3,50Fr

**Tarif international du 23-12-1940 au 30-09-1941.**

**Bureau postal**



Lettre expès en service international d'Ixelles (Bruxelles) vers Lausanne (Suisse) le 30 décembre 1940.

Tarif : lettre internationale 1,75Fr + la taxe d'expès 3,50Fr, soit 5,25Fr

Utilisation de deux timbres à 1,50Fr « Poortman » plus un timbre « Petit sceau de l'Etat » à 30c plus un timbre à 30c, 40c, 50c et 75c de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Bande et cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geprüft » C de Cologne. Ac violet dans un cercle + une marque de censeur.

### 3I. Cachets spéciaux

#### Flamme publicitaire



Carte lettre de Bruxelles 1 pour la ville.

Utilisation d'un timbre de 30c.

Annulation par une flamme publicitaire : Doe uw plicht tegenover winterhulp – Faites votre devoir envers le secours d'hiver.

#### Exposition



Carte postale en exprès du Palais des beaux-arts – Paleis voor schoone kunsten de Bruxelles pour Ixelles, le 31 mars 1941.

Tarif : taxe d'express 1,75Fr + 30c du tarif de la carte illustrée 5 mots maximum.

La carte postale était vendue au bénéfice de la Croix-Rouge.  
Cachet spécial : exposition du Palais des Beaux-Arts.



Lettre simple expédiée du Palais des beaux-arts – Paleis voor schoone kunsten de Bruxelles pour Bois d'Haine (Province du Hainaut), le 31 mars 1941.

Oblitération : exposition du Palais des Beaux-Arts.

**Annulation personnelle**



Carte de visite expédiée vers Silly (Province de Hainaut), à une date inconnue.

Le port correspond à une carte de visite - toutes mentions, jusqu'au 1 août 1941.

Le timbre de 50c « Secours d'hiver 1940 » a été annulé par une marque en forme de croix de St-André comme le prescrit le règlement en l'absence d'annulation du timbre.

## Les Belgolâtres

### Annulation de fortune



Lettre expresse déposée à la gare d'Izel (Province de Luxembourg) pour Marcinelle (Province de Hainaut), le 20 janvier 1941.

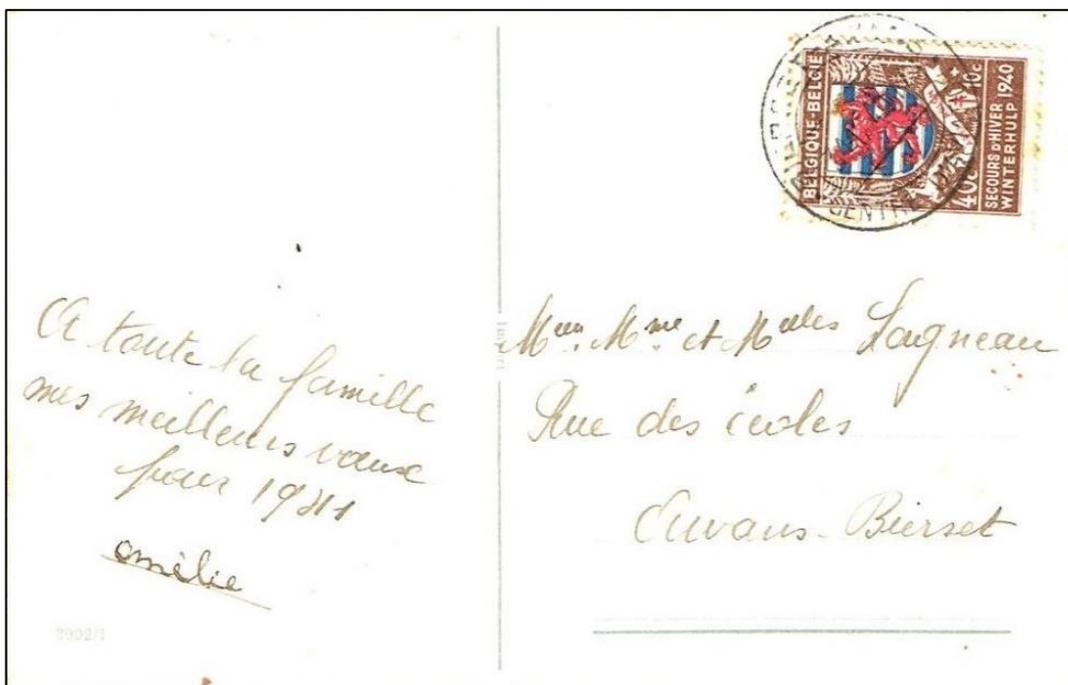
Tarif de la lettre 75c + la taxe d'express 1,75Fr.

Utilisation de deux timbres à 10c de la série « Petit sceau de l'Etat » plus deux timbres à 40c et 75c de l'émission « Secours d'hiver 1940 ».

Daniel Jonsen, dans son excellente étude sur les cachets de fortune de la 2e Guerre mondiale, signale qu'il a uniquement rencontré cette annulation de fortune d'Izel sur timbres-poste du chemin de fer.



### Touristique



Carte postale de Bierset-Awans pour la localité (Province de Liège), le 31 décembre 1940.

Tarif de la carte illustrée, toutes mentions : 40c. Oblitération touristique dite à pont de Bierset-Awans - Centre d'aviation.

## 3J. Perforés

Dans cette section, nous allons parcourir les perforations rencontrées sur les diverses valeurs de la série. Nous optons pour un classement alphabétique de la perforation trouvée.

Cette liste n'est bien sûr pas limitative, car de nombreuses perforations peuvent se retrouver sur certaines valeurs non encore rencontrées par les auteurs.

Dans le calcul du nombre de caractères, les points sont comptabilisés mais ne comptent pas pour un caractère.

La numérotation est basée sur le dernier catalogue connu, à savoir "Catalogus van Perfins van België" du perfinclub Nederland.

### A 44

AD

AD



La perforation est composée de deux caractères : A.D. : 12-1-14-1 = 28 trous, vue entre 1921 et 1951. Elle était utilisée par :  
Charbonnages André Dumont S.A.  
Waterschei  
Oblitérations de Waterschei, Brecht, Genk, Hasselt.

### C 138

CR

CR



La perforation est composée de deux caractères : CR : 16-20 = 36 trous, vue entre 1924 et 1948. Elle était utilisée par :  
Colonial Rubber S.A.  
Quai du Strop Gent/Gand  
Oblitérations de Gand.

**C 141**

CRI



La perforation est composée de trois caractères : CRI : 8-12-5 = 25 trous, vue entre 1918 et 1947.  
Elle était utilisée par : Chaudières & Radiateurs "IDEAL" S.A.  
Vilvoorde  
Oblitérations de Vilvoorde, Bruxelles.

**D 34**

DFC



La perforation est composée de trois caractères : DFC : 14-9-10 = 33 trous, vue entre 1922 et 1985.  
Elle était utilisée par : Delhaize Frères & Cie. "Le Lion" S.A.  
Rue Osseghem, 53  
Bruxelles - Molenbeek  
Oblitérations de Bruxelles, Molenbeek St J., Namur, Liège

**F 15**

F.B



La perforation est composée de deux caractères : F.B : 11-1-17 = 29 trous, vue entre 1896 et 1963.  
La perforation rencontrée note un manquement d'une aiguille de la lettre F  
Elle était utilisée par : Société Anglo-Franco-Belge des Ateliers de La Croyère, Seneffe et Godarville  
S.A.  
Oblitérations de La Louvière, La Croyère.

*Les Belgolâtres*

**F 19** FC



La perforation est composée de deux caractères : FC : 8-9 = 17 trous, vue entre 1913 et 1985.

Elle était utilisée par : Forges de Clabecq  
Clabecq  
Oblitérations de Clabecq, Tubize & Bruxelles.

**H 38** H.S.P.



La perforation est composée de trois caractères : H.S.P. : 15-1-13-1-12-1= 43 trous, vue entre 1899 et 1940.

Elle était utilisée par : Aciéries de Haine-Saint-Pierre  
Haine-Saint-Pierre  
Oblitérations de Haine-Saint-Pierre.

**H 41** HU



La perforation est composée de deux caractères : H U : 14-13 = 27 trous, vue entre 1920 et 1969.

Elle était utilisée par : S.A. des Houillères Unies du Bassin de Charleroi  
Gilly  
Oblitérations de Gilly, Charleroi.

*Les Belgolâtres*

**K 9**

K 9



La perforation est composée de quatre caractères : K /LTD U :  $48/5-5-7 = 65$  trous, vue entre 1905 et 1953.

Elle était utilisée par : **Kodak Limited.** aussi : Cinémathèque "Kodakscope"  
Bruxelles  
Oblitérations de Bruxelles.

**M 67**

M.T.



La perforation est composée de deux caractères : M.T. :  $25-1-11-1 = 38$  trous, vue entre 1912 et 1941.

Elle était utilisée par : **Les Ateliers Métallurgiques de Tubize**  
Tubize  
Oblitérations de Tubize.

**N 8**

N F



La perforation est composée de deux caractères : N F :  $17-11 = 28$  trous, vue entre 1884 et 1940.

Elle était utilisée par : **Nagelmakers Fils & C°**  
Liège  
Oblitérations de Liège, Bruxelles.

*Les Belgolâtres*

U 19    UG



La perforation est composée de deux caractères : U.G. : 13-1-14-1 = 29 trous, vue entre 1932 et 1951.  
Elle était utilisée par :        Clouteries et Trefileries des Flandres  
   Oblitérations de Merelbeke, Gent/Gand.

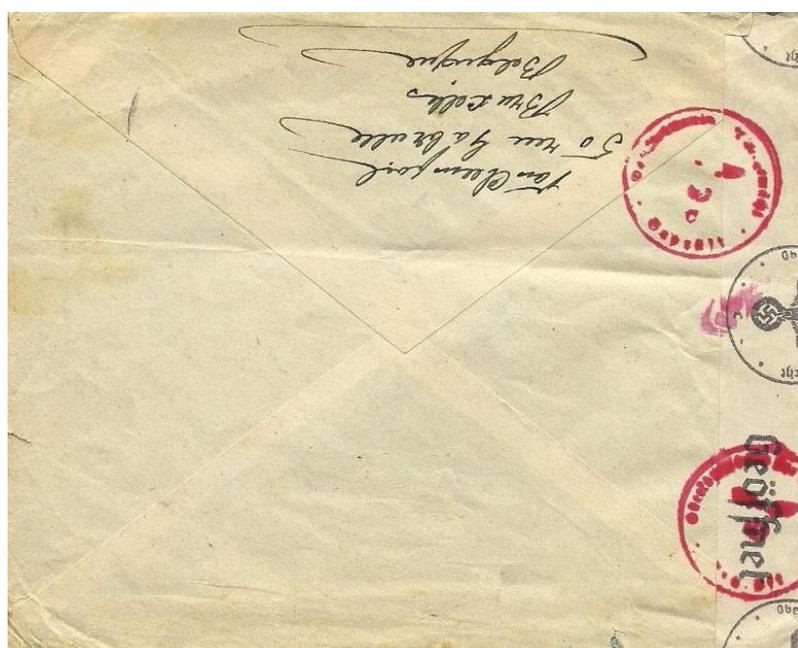
V 8    VB



La perforation est composée de deux caractères : V.B : 9-1-12 = 22 trous, vue entre 1935 et 1968.  
Elle était utilisée par :        Cartonneries des Anciens Etablissement TS **Vanbreuse**.  
   Rue Masui Prolongée, 244  
   Bruxelles  
   Oblitérations de Bruxelles.

3K, Marques de service

Retour non admis



Lettre internationale expédiée de Bruxelles 1 vers Bligny par Briis sous Forges (Essonne – France) le 23 avril 1941.

Tarif : lettre internationale du second échelon 1,75Fr + 1Fr par 20 g en plus soit 2,75Fr.

Utilisation d'un timbre à 25c « Petit sceau de l'Etat » + un timbre « Léopold III col ouvert » de 75c + un timbre de 75c et deux de 50c de l'émission « Secours d'hiver 1940 ».

Bande et cachet de censure de Cologne + griffe encadrée « Retour non admis ».

A présenter à la douane



Lettre pesante envoyée de Bruxelles en exprès et recommandé, le 12.04.1941 vers Hambourg (Allemagne). La maison Hanssens envoyait certainement des timbres-poste vers l'Allemagne. De là, l'étiquette verte "Der Zollstelle vorzuführen" (à présenter à la douane).

Tarif : lettre internationale d'un poids entre 81 et 100 g = 5,75Fr (1,75Fr jusqu'à 20 g + 1Fr par 20 g en plus). + 1,75 Fr. de taxe de recommandation + 3,50Fr de taxe d'exprès, soit 11Fr.

Bande et cachet de censure de Cologne.



Retour – Service non encore repris.



Lettre envoyée d'Antwerpen vers le Maroc français le 13.01.1941.

Un très rare cachet de RETOUR encadré sur deux lignes en rouge.

Cachet de passage de la censure de Cologne A.c.

**3L. Etiquette de colis**



Etiquette de colis expédiée de Bruxelles vers ?, le 5 juillet 1941.

Le papillon a été affranchi au port de 3,10Fr, il peut se décomposer de la manière suivante :  
Taxe d'express en dehors du rayon local 2Fr + le tarif d'un échantillon de 501 à 550 g, soit 11 fois 10c (par 50 g ou fraction de 50 g) = 1,10Fr.

Utilisation d'un timbre « Petit sceau de l'état » de 40c + une paire de « Léopold III col ouvert » en tête bêche de 70c + un timbre à 30c et 1Fr de la série « Secours d'hiver 1940 ».

3M. Entiers postaux – cartes postales, cartes



Carte postale expédiée de Knokke (Province de Flandre-Occidentale) vers la ville, le 1<sup>er</sup> mars 1941. Tarif : carte postale simple 40c oblitérée par un cachet touristique « Garden of the Northsea – Knokke – Zoute – Albert Plage » Utilisation d'un bloc de 4 du 50c de la série « Secours d'hiver 1940 » sans aucune raison. D'où 2Fr de trop.



Carte postale expédiée de Bruxelles 1, le 7 mai 1941 vers Helsinki (Finlande).

Tarif : carte postale internationale 1 Fr. Utilisation d'un timbre « Petit sceau de l'Etat » de 10c + un timbre de la série « Secours d'hiver 1940 » de 50c sur un entier postal « Petit sceau de l'Etat » de 40c, total 1Fr.

Cachet à date mécanique avec flamme publicitaire, cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht – Briefstempel – Geprüft » ainsi qu'une censure violette finlandaise dans un double cercle « Tarkastettu – Granskat – 61 ».

Les Belgolâtres



Carte postale expédiée de Bruxelles 1, le 10 mars 1941 vers Berne (Suisse).

Tarif : carte postale internationale 1 Fr. Utilisation de deux timbres « Petit sceau de l'Etat » de 5c + un timbre de la série « Secours d'hiver 1940 » de 50c sur un entier postal « Petit sceau de l'Etat » de 40c, total 1Fr.

Cachet manuel de Bruxelles, cachet de censure allemande « Geprüft – Oberkommando der Wehrmacht » + cachet de censeur « 1107 » dans un rectangle.



Carte postale expédiée de Jemappes (Province de Hainaut), le 8 janvier 1941 vers Bordeaux (France – territoire occupé).

Tarif : carte postale internationale 1 Fr. Utilisation d'un timbre de la série « Secours d'hiver 1940 » de 75c sur un entier postal « Petit sceau de l'Etat » de 40c, total 1,15Fr. Soit 15c de trop.  
Cachet manuel de Jemappes, cachet de censure allemande « A.c. ».



Carte postale recommandée expédiée d'Anvers 1, le 13 mars 1941 vers Neuallschwil/Schweiz (Suisse).

Tarif : carte postale internationale 1Fr plus la taxe de recommandation de 1,75 Fr.

Utilisation de trois timbres de la série « Secours d'hiver 1940 » de 10c, 30c et 2,50Fr sur un entier postal « Petit sceau de l'Etat » de 40c, total 3.30Fr. Soit 55c de trop.

Cachet manuel d'Anvers1, cachet de censure allemande « Geprüft – Oberkommando der Wehrmacht » + cachet d'arrivée de Neuallschwil le 17 mars 1941.



Carte postale recommandée expédiée d'Anvers 1, le 15 février 1941 vers Neuallschwil/Schweiz (Suisse).

Tarif : carte postale internationale 1Fr plus la taxe de recommandation de 1,75Fr.

Utilisation de deux timbres de la série « Secours d'hiver 1940 » de 40c et 5Fr sur un entier postal « Petit sceau de l'Etat » de 40c, total 6,40Fr. Soit 3,65 Fr de trop.

Cachet manuel d'Anvers1, cachet de censure allemande « Geprüft – Oberkommando der Wehrmacht » + cachet d'arrivée de Neuallschwil le 20 février 1941.

Les Belgolâtres



Carte postale exprès expédiée de Huy (Province de Liège), le 19 avril 1941 vers Bruxelles 4.

Tarif : carte postale 40c plus la taxe d'express de 1,75Fr.

Utilisation d'un timbre de la série « Secours d'hiver 1940 » de 1,75Fr sur un entier postal « Petit sceau de l'Etat » de 40c, total 2,15Fr.



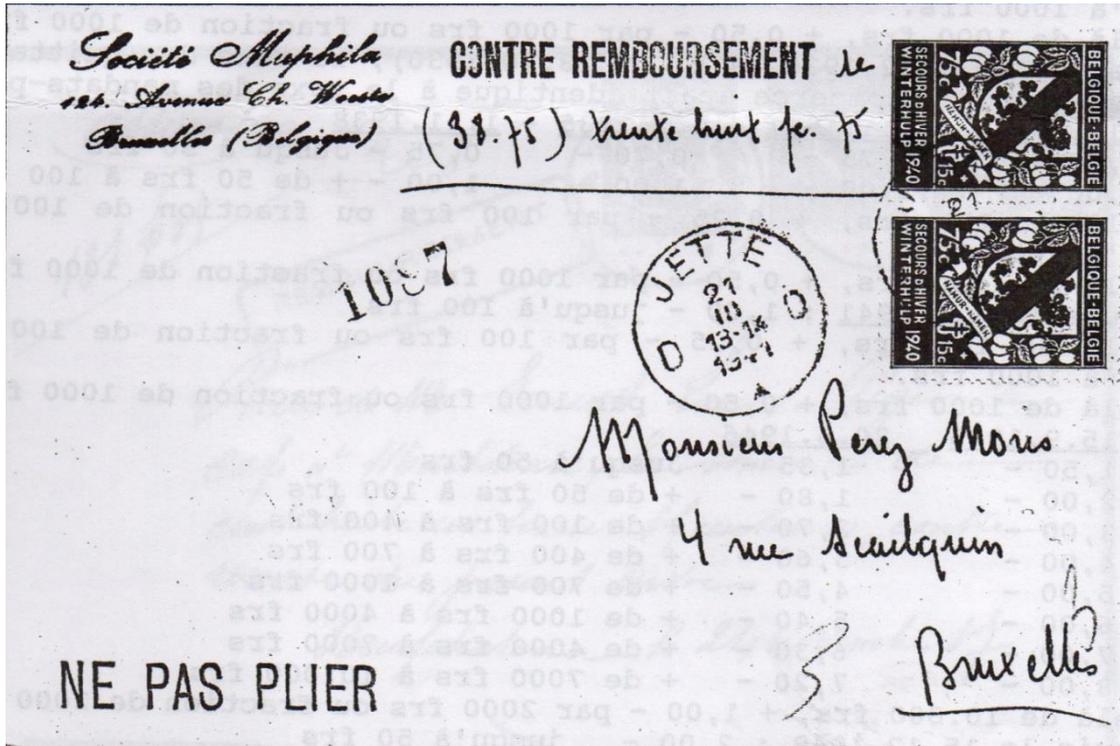
Carte lettre exprès expédiée d'Anderlues (Province de Hainaut) le 9 janvier 1941 vers Bienne lez Happart (Lobbes – Province du Hainaut).

Tarif : lettre 75c plus la taxe d'express de 1,75Fr.

Utilisation de deux timbres « Petit sceau de l'Etat » de 10c + quatre timbres de la série « Secours d'hiver 1940 » de 40c sur un entier postal « Petit sceau de l'Etat » de 75c, total 2,55Fr. Soit 5c de trop.

Annulation par le cachet de la gare d'Anderlues.

**3N. Contre remboursement**



Lettre contre remboursement de 38, 75 Fr. expédiée de Jette vers Bruxelles, le 21 mars 1941. Tarif de la lettre simple : 75c plus les frais du contre remboursement 75c (taxe d'émission minimale moins de 50Fr au tarif du 1.11.1938). Utilisation de deux timbres de 75c de la série « Secours

d'hiver 1940 ».



Lettre contre remboursement de 146,50Fr expédiée de Jette vers Bruges, le 19 avril 1941.

Tarif de la lettre simple : 75c plus les frais du contre remboursement 1,25Fr (de 100Fr à 200Fr tarif du 1.12.1930).

Utilisation de deux timbres de 1Fr de la série « Secours d'hiver 1940 ».

30. Fantaisies



Carte illustrée de Namur 1 expédiée le 16 août 1941.

Le tarif de la carte illustrée n'est pas respecté et un timbre de 75c de la série « Secours d'hiver » est utilisé en lieu et place de 50c.

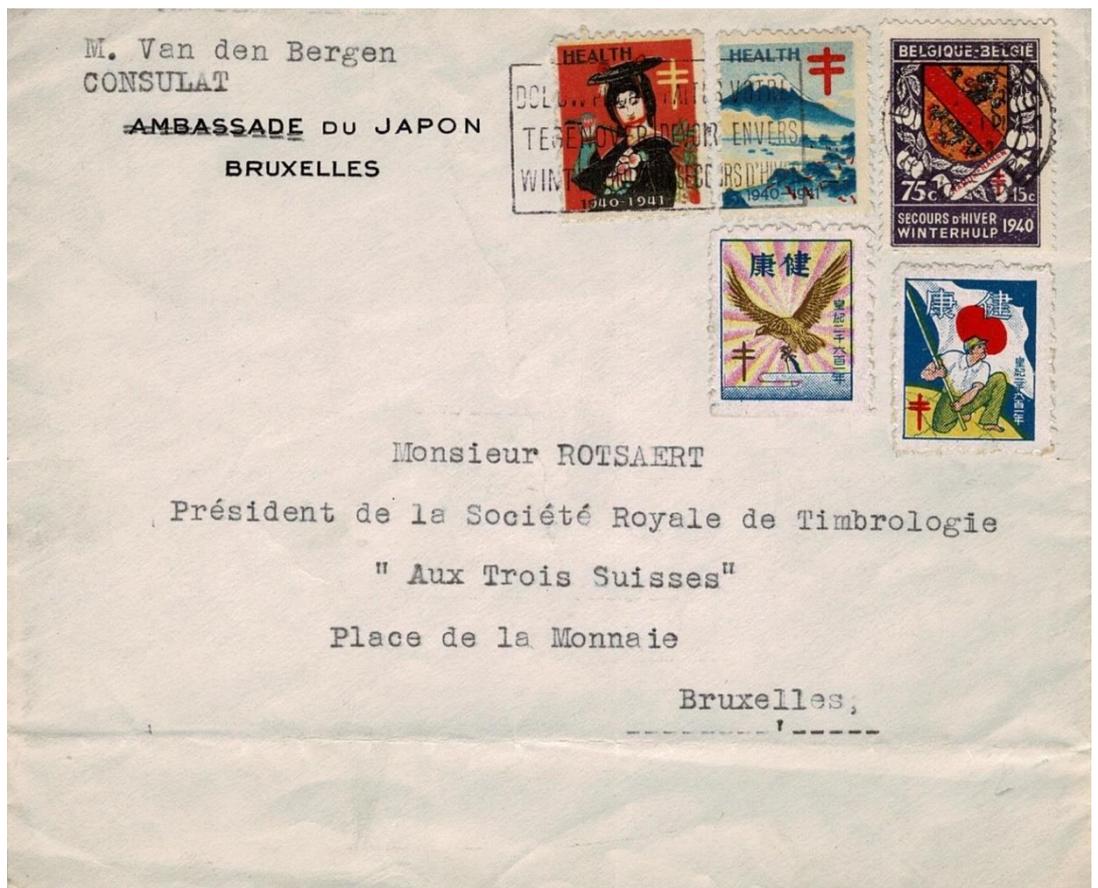
Apposition d'une vignette « Saint-Martin » - Don du secours d'hiver – Gift van winterhulp.

Lettre simple expédiée de Bruxelles (Consulat du Japon) vers la ville, le 28 mars 1941.

Tarif de la lettre : 75c.

Utilisation d'un timbre de 75c de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Apposition de 4 vignettes différentes « antituberculeux » du Japon.



*Les Belgolâtres*



Lettre simple d'Anvers 6 vers Bruxelles, le 27 janvier 1942.  
 Tarif : lettre simple en service intérieur 1Fr.  
 Utilisation d'un timbre « Léopold III col ouvert » de 1 Fr. et un timbre de 30c « Secours d'hiver 1940 » mis hors cours depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1941.

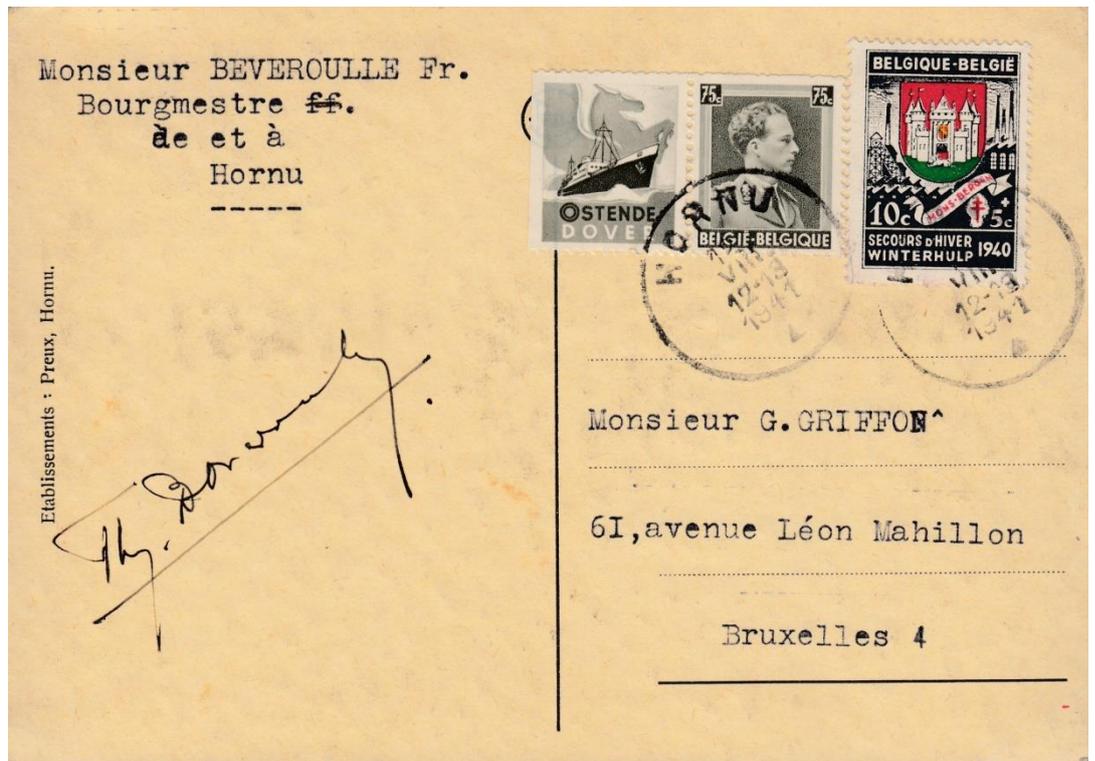
Comme le document est passé par la timbreuse mécanique, personne n'a remarqué qu'elle était sur-affranchie et que le timbre de 30c n'avait plus d'usage. Dans ce cas, il n'aurait pas dû être oblitéré.

Carte illustrée de Hornu (Province de Hainaut) vers Bruxelles 4, le 12 août 1941.

Tarif de la carte postale ou illustrée (toutes mentions) = 50c.

Utilisation d'un timbre « Léopold III col ouvert » avec publicité pour la malle « Oostende-Dover », vignette dentelée de 4 côtés, de 75c + un timbre de 10c de la série « Secours d'hiver 1940 ». Il y a donc 35c de trop.

Cet affranchissement s'explique de la façon suivante :



Mr Georges Griffon a parcouru le pays en vue d'obtenir une illustration et quelques mots du bourgmestre de la localité visitée.

Pour ce faire, il a déposé dans la boîte aux lettres de l'administration une carte postale dûment timbrée mais sans respecter le tarif en vigueur.



Lettre expédiée d'Anvers par avion à destination d'un pays européen inconnu le 31 octobre 2012.

Tarif de la lettre international pour l'Europe : 1,09€ soit 43,97Fr arrondi à 44 Fr.

Utilisation d'un timbre à 3,25Fr et 40Fr de la série « Effigie royale type Elstrom » + un timbre à 75c de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Ce dernier timbre est sans valeur étant donné qu'il a été mis hors cours le 1 octobre 1941.

Le pli n'a pas été taxé.

Trouvez la **perle rare** parmi plus de  
**80 millions d'objets de collection !**



20 Years delcampe

La plus grande marketplace pour les collectionneurs

[www.delcampe.net](http://www.delcampe.net)

## 4. Quelques part dans le monde



La situation de l'Europe au 1<sup>er</sup> janvier 1941

- |   |                                     |   |                                |
|---|-------------------------------------|---|--------------------------------|
|  | Grand Reich                         |  | Union soviétique               |
|  | territoires occupés par l'Allemagne |  | territoires annexés par l'URSS |
|  | alliés de l'Allemagne dont          |  | Alliés                         |
|  | la Hongrie et ses annexions         |   |                                |
|  | État français (régime de Vichy)     |   |                                |
|  | ligne de démarcation                |   |                                |
1. Eupen-Malmédy
  2. Alsace-Lorraine
  3. Gouvernement général de Pologne
  4. Bukovine du Nord
  5. Transylvanie du Nord
  6. Dobroudja du Sud

**4A. Les pays faisant partie de l'Axe**

**Allemagne**

Lettre simple de Forest (Bruxelles) vers Berlin (Allemagne), le 29 avril 1941.

Tarif de la lettre 1,75Fr. Utilisation d'un timbre de 1,75Fr de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Cachet de censure et marque de censeur de Cologne.



Lettre jusqu'à 40 g d'Antwerpen vers Berlin, le 4 mars 1941. Tarif : lettre en port double 1,75Fr + 1Fr par 20 g en plus.

Utilisation d'un timbre « Poortman » de 2Fr et un timbre de 75c de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Cachet de censure allemande « Ac » violet dans un cercle de Cologne. + une marque de censeur.

Les Belgolâtres



Lettre simple d'Antwerpen 1 vers Hambourg (Allemagne), le 13 février 1941.  
Tarif de la lettre 1,75Fr.

Utilisation d'un timbre de 75c et de 1Fr de la série « Secours d'hiver 1940 ».  
Marque de censure et de censeur Allemande de Cologne



Lettre simple internationale d'Antwerpen vers Berlin, le 15 mars 1941.  
Tarif : lettre internationale 1,75Fr.

Utilisation d'un timbre à 1Fr « Léopold III col ouvert » et de deux timbres de la série « Secours d'hiver 1940 » de 40c et 50c, soit 15c de trop.

Bande et cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geprüft » (C) de Cologne. + une marque de censeur.

Les Belgolâtres



Lettre simple de Bruxelles 1 vers Saarbrücken (Allemagne), le 22 février 1941.

Tarif de la lettre 1,75Fr. Dans un premier temps le timbre à 30c est annulé par la flamme « Postez votre courrier dès qu'il est prêt n'attendez pas le soir – Post uw briefwisseling zoodra zij klaar is. Wacht de avondpost niet af. ». Puis annulation manuelle d'un timbre à 10c, 40c, 50c et 75c de la série « Secours d'hiver 1940 » pour le tarif de la lettre.

Les Belgolâtres



Lettre en expès recommandé internationale de Bruxelles vers Solingen (Rhénanie –Allemagne) le 21 juillet 1941.

Tarif : lettre internationale 1,75Fr + la taxe d'expès 3,50Fr + 1,75Fr de taxe de recommandation, soit 7Fr.

Utilisation de trois timbres de 30c + 1,75Fr et 5Fr de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Bande et cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geprüft » (C) de Cologne. + une marque de censeur. Cachet d'arrivée de Solingen, le 23 juillet 1941.

Protectorat de Bohême-Moravie (territoire de la Tchécoslovaquie occupé le 15 mars 1939 par l'Allemagne)



Lettre en exprès de Marchienne au Pont (Province de Hainaut) vers Praha (Prague en Bohème), le 10 mars 1941.

Tarif : lettre internationale 1,75Fr + la taxe d'exprès 3,50Fr soit 5,25Fr.

Utilisation des 4 grosses valeurs de la série « Secours d'hiver 1940 », 1Fr. + 1,75Fr + 2,50Fr + 5Fr.  
Dans le cas présent 5Fr de trop.

Cachet de censure allemande de Cologne « Ac » violet dans un cercle.  
Cachet d'arrivée de Praha le 24 mars 1941.

Les Belgolâtres

Italie



Lettre recommandée en service international de Bruxelles 1 vers Brennero (Bologne – Italie), le 2 septembre 1941.

Tarif : lettre internationale 1,75Fr + 1Fr par 20 g (ici jusqu'à 80 g) + taxe de recommandation de 2,25Fr + taxe de poste restante de 50c soit 7,50Fr.

Document « non réclamé » et retourné à Bruxelles 1. Marque de censure (D) de Munich et oblitération de passage de Venezia.

Hongrie (cosignataire du traité tripartite le 20 novembre 1940)



Lettre recommandée de Liège vers Budapest (Hongrie), le 6 mars 1941.

Tarif : lettre internationale 1, 75Fr + taxe de recommandation 1,75Fr.

Utilisation de deux timbres à 1,75Fr de l'émission « Secours d'hiver 1940 ».

Cachet et bande de censure allemande de Wien (G) + cachet d'arrivée à Budapest le 14 mars 1941.

**4B. Les pays neutres**

Suisse

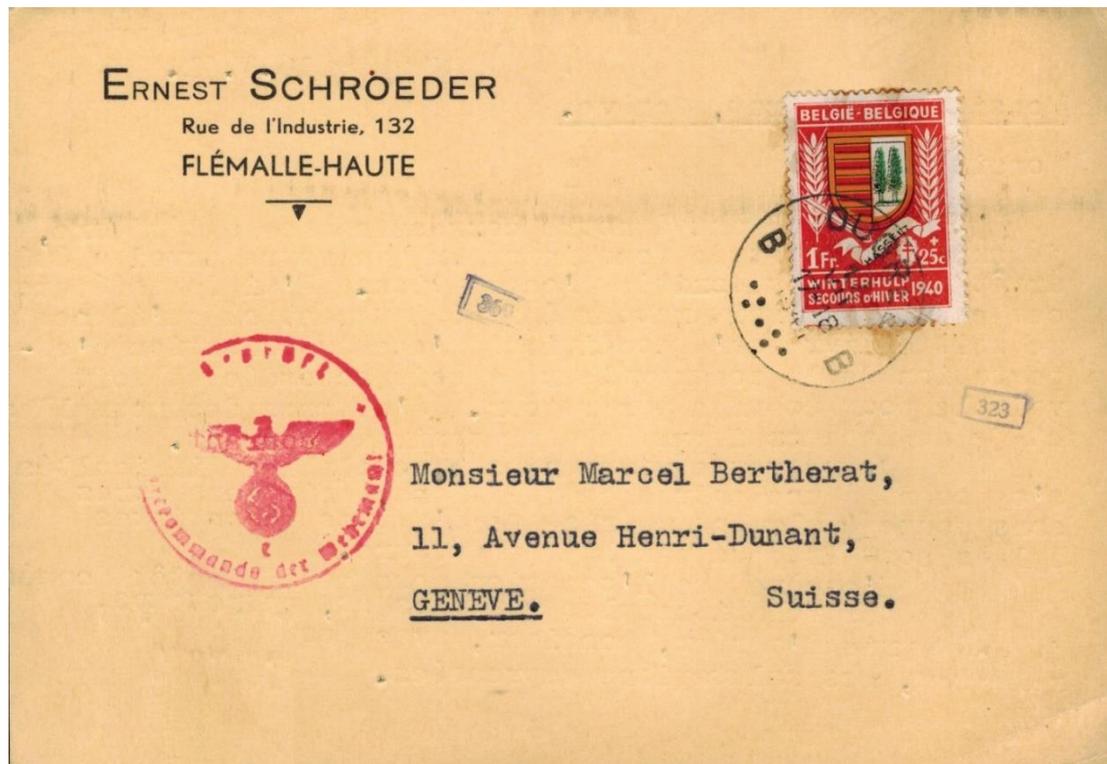
Carte postale internationale expédiée d'Heverlee (Province du Brabant flamand) vers Bâle (Suisse), le 3 août 1941.

Tarif de la carte postale internationale : 1Fr.

Utilisation d'un timbre d'1Fr de la série « Secours d'hiver 1940 ».



Cachet de censure et de censeur allemand de Cologne.



Carte postale internationale de Ougrée (Province de Liège) vers Genève (Suisse), le 17 juillet 1941.

Tarif de la carte postale internationale 1Fr.

Utilisation d'un timbre à 1 Fr. de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geprüft » (E) de Francfort + marques de censeur.

Les Belgolâtres



Carte postale ou illustrée de Mechelen (Province d'Anvers) vers Oberriet (Canton de St Gall – Suisse), le 27 mars 1941.

Tarif : carte poste ou illustrée internationale 1Fr.

Utilisation de timbres à 10c, 40c et 50c de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geprüft » (E) de Francfort + une marque de censeur.



Carte illustrée de Bruxelles 1 vers Genève (Suisse), le 28 décembre 1940.

Tarif : carte illustrée à découvert 1Fr.

Utilisation d'un timbre de 50c de la série « Petit sceau de l'Etat » plus un timbre de 50c de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Cachet de censure et de censeur allemande de Cologne.

*Les Belgolâtres*



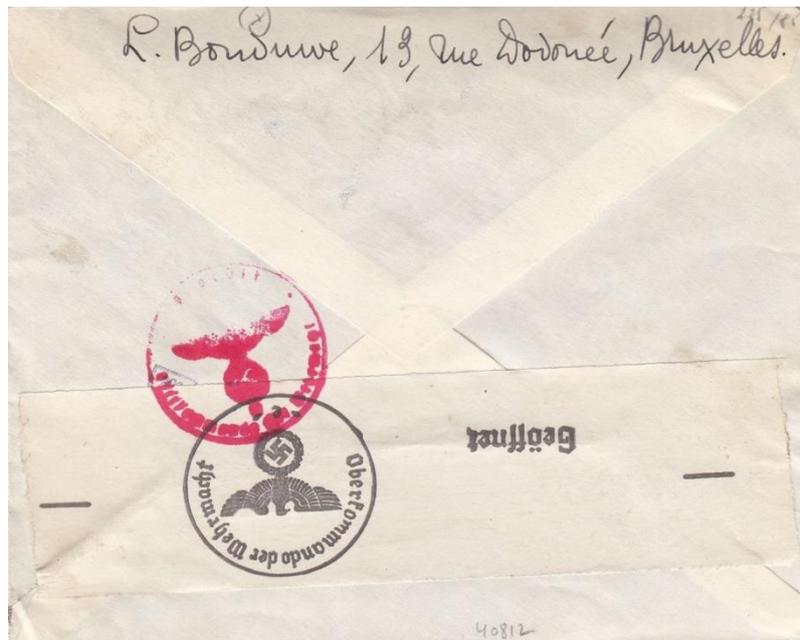
Lettre internationale de Frameries (Province de Hainaut) vers Aigle (Canton de Vaud – Suisse), le 15 janvier 1941.

Tarif de la lettre internationale 1,75Fr.

Utilisation d'un timbre « Petit sceau de l'Etat » de 40c + deux timbres de 30c et 40c de la série « Secours d'hiver 1940 ». Soit 5c de trop.

Bande et cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geprüft (E) de Francfort.

*Les Belgolâtres*



Lettre simple de Bruxelles 1 vers Genève (Suisse) le 4 juillet 1941.

Tarif de la lettre internationale : 1,75Fr.

Utilisation d'un timbre de 10c, 30c, 40c et d'1Fr de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Bande de censure et cachet allemand de Cologne.



Lettre internationale de Bruxelles 3 vers Wohlen (Canton d'Argovie – Suisse), le 8 janvier 1941.

Tarif de la lettre internationale 1,75Fr.

Utilisation d'un timbre « Petit sceau de l'Etat » de 5c + deux timbres de 40c et trois de 30c de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Lettre internationale de Bruxelles – Nord vers Zürich (Suisse), le 17 mai 1941.

Tarif de la lettre internationale 1,75Fr.

Utilisation d'un timbre « Léopold III col ouvert » de 1Fr + un timbre de 40c de la série « Croix-Rouge 1939 » et un timbre de 40c de la série « secours d'hiver 1940 ».



Soit 5c de trop.

*Les Belgolâtres*



Lettre internationale de Bruxelles 1 vers Winterthur (Canton de Zürich – Suisse), le 22 janvier 1941.

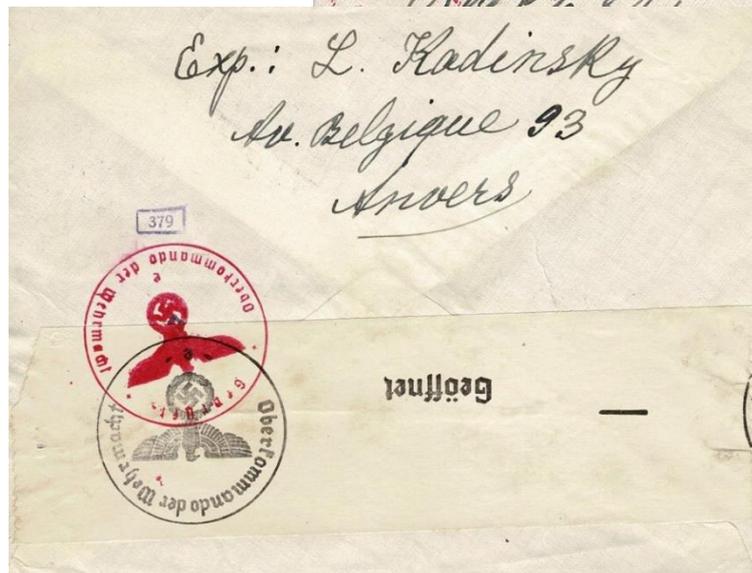
Tarif de la lettre internationale 1,75Fr.

Utilisation d'un timbre de 10c, 30c, 40c, 50c et 1Fr de la série « Secours d'hiver 1940 ». Soit 55c de trop.

Lettre expédiée d'Antwerpen 6 vers Aarau (Canton d'Argovie - Suisse), le 22 avril 1941.

Tarif de la lettre internationale : 1,75Fr.

Utilisation d'un timbre de 75c et de deux timbres de 50c de la série « Secours d'hiver 1940 ».



Bande, cachet de censure et de censeur de Cologne.

*Les Belgolâtres*

Lettre internationale de  
Montignies-le-Tilleul  
(Province de Hainaut) vers  
Genève (Suisse), le 19  
mars 1941.

Tarif de la lettre  
internationale 1,75Fr.

Utilisation d'un timbre de  
75c + deux timbres de 50c  
de la série « Secours  
d'hiver 1940 ».



Bande et cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geprüft » (E) de Francfort.



Lettre internationale de  
Bruxelles 1 vers Vevey  
(Canton de Vaud – Suisse),  
le ? janvier 1941.

Tarif de la lettre  
internationale 1,75Fr.

Utilisation d'un timbre « Petit sceau  
de l'Etat » de 20c + de timbres de  
30c, 50c et 75c de la série « Secours  
d'hiver 1940 ».

Bande et cachet de censure  
allemande « Oberkommando der  
Wehrmacht + Geprüft » (E) de  
Francfort + cachet de censeur.



*Les Belgolâtres*



Carte postale recommandée internationale d'Heverlee (Province de Brabant flamand) vers Bâle (Canton de Bâle – Suisse), le 15 mai 1941.

Tarif de carte postale internationale 1Fr + la taxe de recommandation de 1,75Fr.

Utilisation d'un timbre de 1Fr et 1,75Fr de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geprüft » (E) de Francfort.

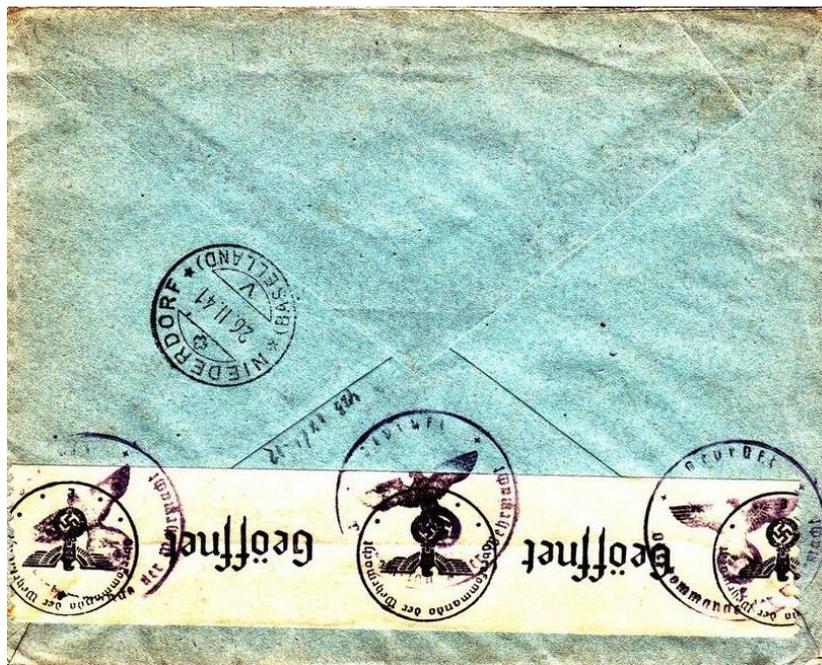
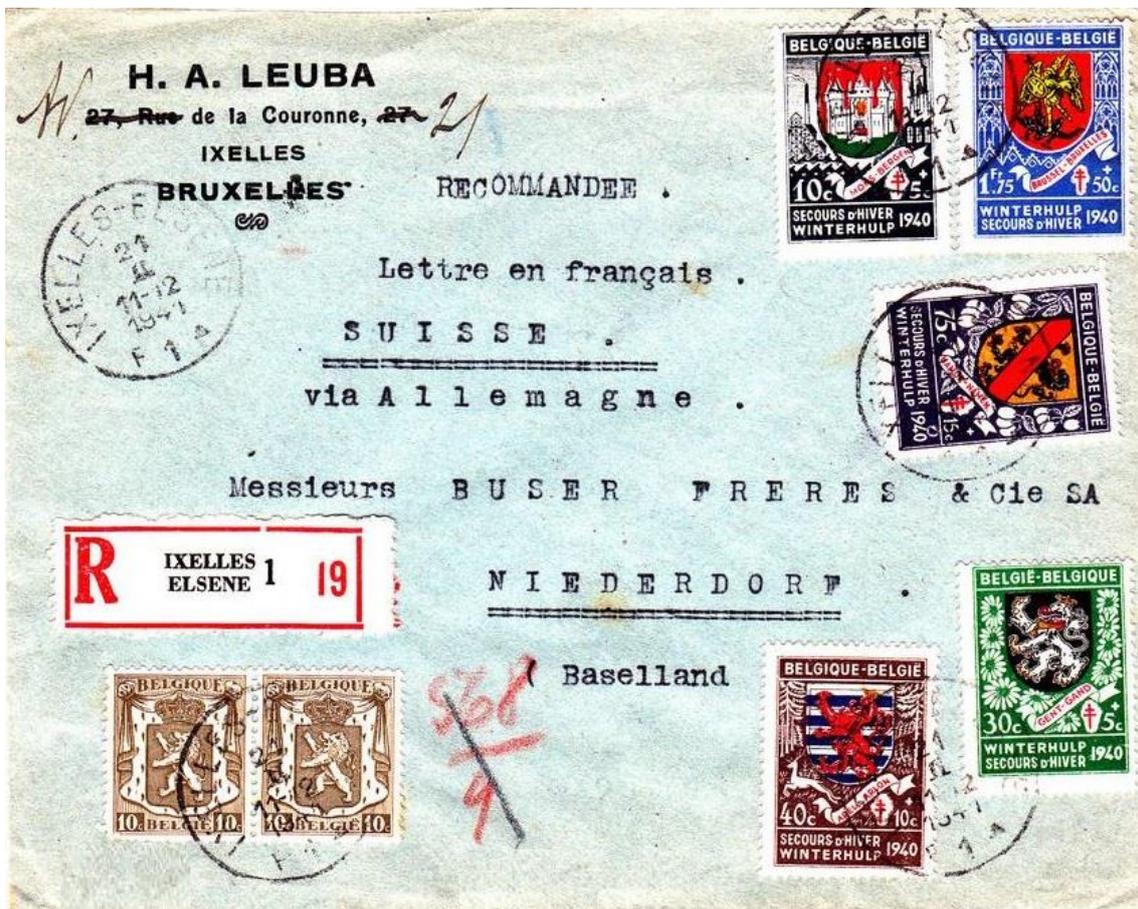
Cachet d'arrivée à Basel 1, le 23 mai et transfert à Basel 2 le 24 mai 1941.

Lettre recommandée internationale d'Heverlee (Province de Brabant flamand) vers Bâle (Canton de Bâle – Suisse), le 24 janvier 1941.

Tarif de la lettre internationale 1,75Fr + la taxe de recommandation de 1,75Fr.

Utilisation de deux timbres à 1,75Fr de la série « Secours d'hiver 1940 ».





Lettre recommandée internationale d'Ixelles (Bruxelles) vers Niederdorf (Canton de Bâle-Campagne – Suisse), le 21 février 1941.  
Tarif de lettre internationale 1,75Fr + la taxe de recommandation de 1,75Fr.  
Utilisation de deux timbres à 10c de la série « Petit sceau de l'Etat » + un timbre à 10c, 30c, 40c, 75c et 1,75Fr de la série « Secours d'hiver 1940 ».  
Bande et cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geprüft » (E) de Francfort.  
Cachet d'arrivée à Niederdorf, le 26 février 1941.





*Les Belgolâtres*



Lettre exprès internationale d'Ixelles (Bruxelles) vers Lausanne (Canton de Vaud - Suisse), le 30 décembre 1940.

Tarif de lettre internationale 1,75Fr + la taxe d'exprès 3,50Fr.

Utilisation d'un timbre de 30c de la série « Petit sceaux de l'Etat » + deux timbres de 1,50Fr. de la série « Poortman » + un timbre de 30c, 40c, 50c et 75c de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Bande de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht » (E) de Francfort + Ac dans un cercle violet censure de Cologne + marque de censeur. Cachet d'arrivée à Lausanne – Télégraphe, le 10 janvier 1941.

Liechtenstein



Carte postale internationale de St Ghislain (Province de Hainaut) vers Vaduz (Principauté du Liechtenstein), le 8 avril 1941.

Tarif de la carte postale internationale : 1Fr.

Utilisation d'un timbre de 1 Fr. de la série « Secours d'hiver 1940 ». Cachet de censure et de censeur de Cologne.



Carte postale internationale de Bruxelles 1 vers Vaduz (Principauté du Liechtenstein), le 30 mars 1941.

Tarif de la carte postale internationale : 1Fr.

Utilisation d'un entier postal de 40c de la série « Petit sceau de l'Etat » plus un timbre de 10c et 50c de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Cachet de censure et de censeur de Cologne.

## Les Belgolâtres



Carte postale internationale de Gent 3 vers Vaduz (Principauté du Liechtenstein), le 17 mars 1941.

Tarif de la carte postale internationale : 1Fr.

Utilisation d'un entier postal de 40c de la série « Petit sceau de l'Etat » plus deux timbres de 30c de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Cachet de censure et de censeur de Cologne.

## Portugal



Lettre recommandée internationale de Ganshoren (Bruxelles) vers Lisbonne (Portugal), le 12 mars 1941.

Tarif de lettre internationale 1,75Fr + la taxe de recommandation de 1,75Fr.

Utilisation de deux timbres à 50c + un timbre à 10c, 30c, 40c, 75c et 1Fr de la série « Secours d'hiver 1940 ». Soit 5c de trop.

Cachets de censeurs allemands.

Les Belgolâtres



Lettre recommandée internationale de Bruxelles 9 vers Lisbonne (Portugal), le 15 janvier 1941.

Tarif de lettre internationale 1,75Fr + la taxe de recommandation de 1,75Fr.

Utilisation de deux timbres à 5c et 50 c de la série « Petit sceau de l'Etat » + un timbre « Léopold III col ouvert » de 1Fr et un timbre à 30c, 40c, 50c et 75c de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Bande et cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht » (D) de Munich. Cachet d'arrivée à Lisbonne - Central, le 21 janvier 1941.

*Les Belgolâtres*

Suède



Lettre internationale de Bruxelles 1 vers Halmstad (Suède), le 12 février 1941.

Tarif de lettre internationale 1,75 Fr.

Utilisation de six timbres à 30 c de la série « Secours d'hiver 1940 ». Soit 5 c de trop.

Bande de censure allemande. (Geöffnet)

Les Etats-Unis (neutre jusqu'au 7 décembre 1941)

Lettre internationale d'Antwerpen vers Milwaukee (Wisconsin – Etats-Unis), le 23 décembre 1940.

Tarif de lettre internationale 1,75Fr.

Utilisation de timbres à 30c,



40c, 50c et 75c de la série « Secours d'hiver 1940 ». Soit 20c de trop.

Bande et cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geprüft ».

*Les Belgolâtres*

Lettre pesante internationale de Bruxelles vers Altadena (Californie – Etats-Unis), le 11 février 1941.

Tarif de lettre internationale 1,75Fr + 1Fr par 20 g en plus.

Utilisation d'un timbre à 1Fr « Léopold III col ouvert » et un timbre à 1,75Fr de la série « Secours d'hiver 1940 ».



Bande et cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geprüft ».

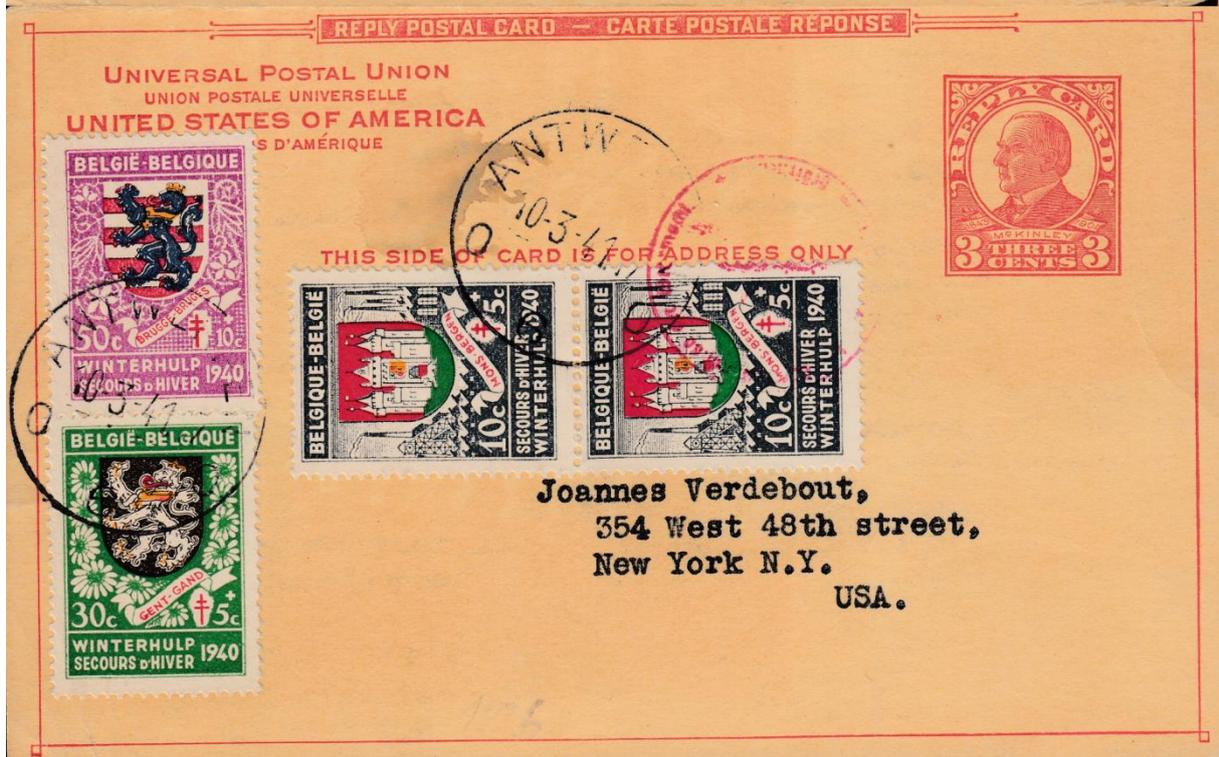
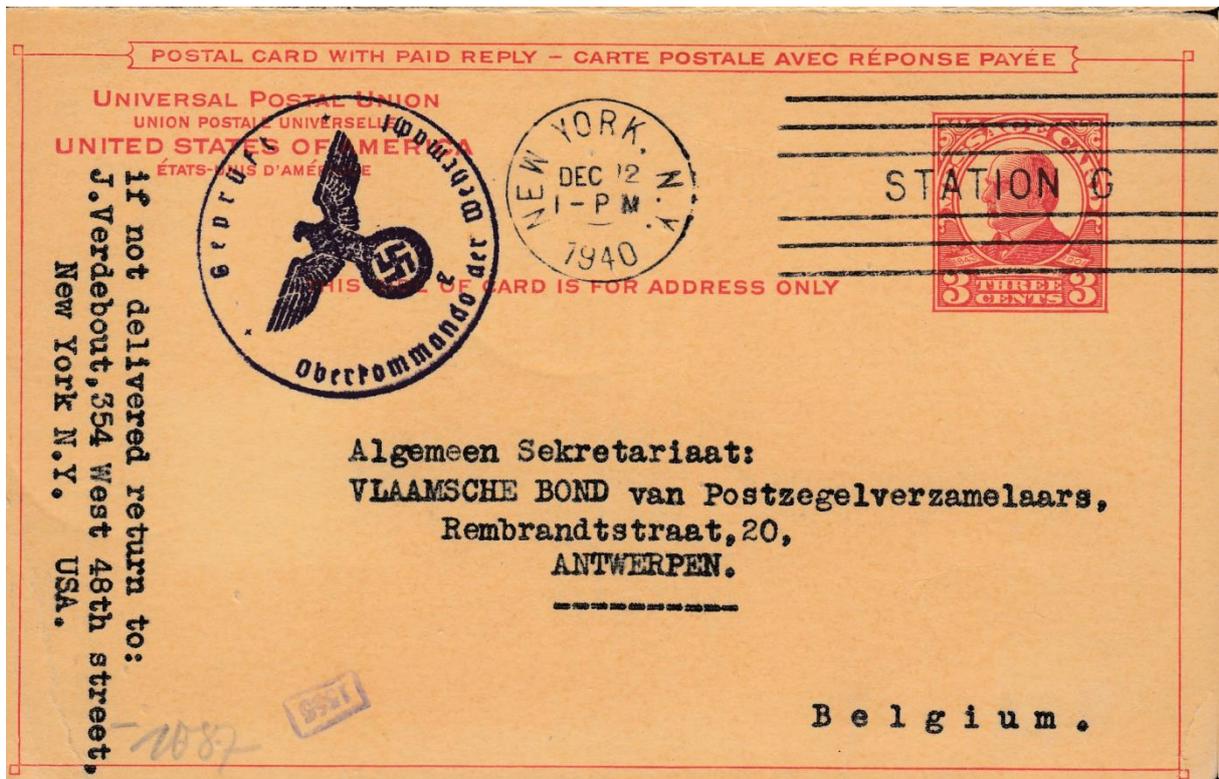
Carte postale internationale de Bruxelles 1 vers Montclair (New-York – Etats-Unis), le 5 mars 1941.

Tarif de la carte postale internationale 1Fr.

Utilisation d'un entier postal « Petit sceau de l'Etat » de 40c + deux timbres à 10c et un à 40c de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht ».





Carte postale avec réponse payée de New-York (Etats-Unis) le 12 décembre 1940, vers Anvers. Cachet de censure et marque de censeur allemand de Cologne.

Carte postale réponse d'Anvers le 10 mars 1941, vers New-York avec censure allemande de Cologne en rouge.

Malgré que la carte réponse était affranchie, l'expéditeur belge l'a affranchi à 1Fr. À l'aide d'un timbre à 50c et 30c et de 2 timbres à 10c de la série « Secours d'hiver 1940 ».

**Maroc Espagnol**

Lettre internationale expédiée de Sint-Truiden (Province de Limbourg), le 14 janvier 1941 pour Tanger (Maroc)

Tarif : lettre internationale 1,75Fr.

Utilisation de trois timbres de la série « Secours d'hiver 1940 » un 30c et deux fois le 75c. Total 1,80Fr. Soit 5c de trop.



Cachet touristique de Sint-Truiden « Kunst-fruit-en-beiaardstad » plus cachet de censure allemande (A d) dans un cercle.



Carte postale internationale expédiée de Léopoldsborg (Province de Limbourg), le 4 janvier 1941 pour Tanger au Maroc Espagnol via l'Allemagne et l'Espagne.

Tarif : carte postale internationale 1Fr.

Utilisation de deux timbres de la série « Secours d'hiver 1940 » de 50c. Pas de trace de censure.



Carte postale internationale expédiée de Léopoldsborg (Province de Limbourg), le 4 janvier 1941 pour Tanger au Maroc Espagnol via l'Allemagne et l'Espagne.

Tarif : carte postale internationale 1Fr.

Utilisation de deux timbres de la série « Secours d'hiver 1940 » de 50c.  
Censure allemande « Geprüft – Oberkommando der Wehrmacht ».

## 4C. Les pays envahis

### France (envahie en mai 1940)



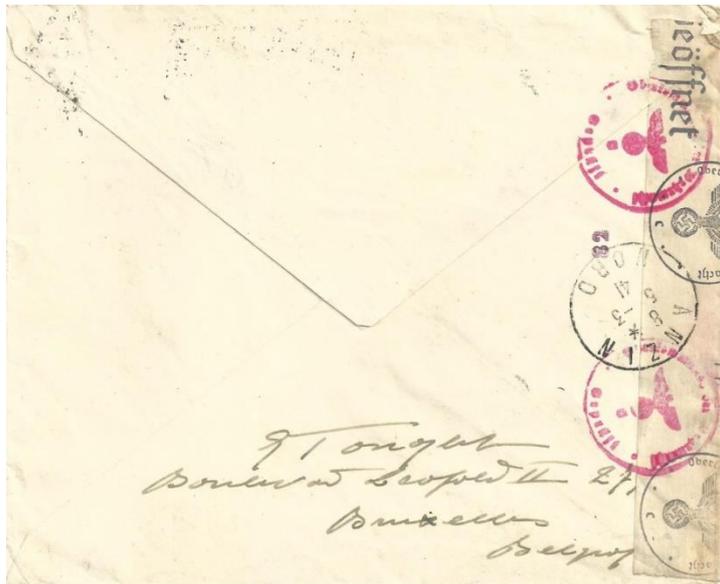
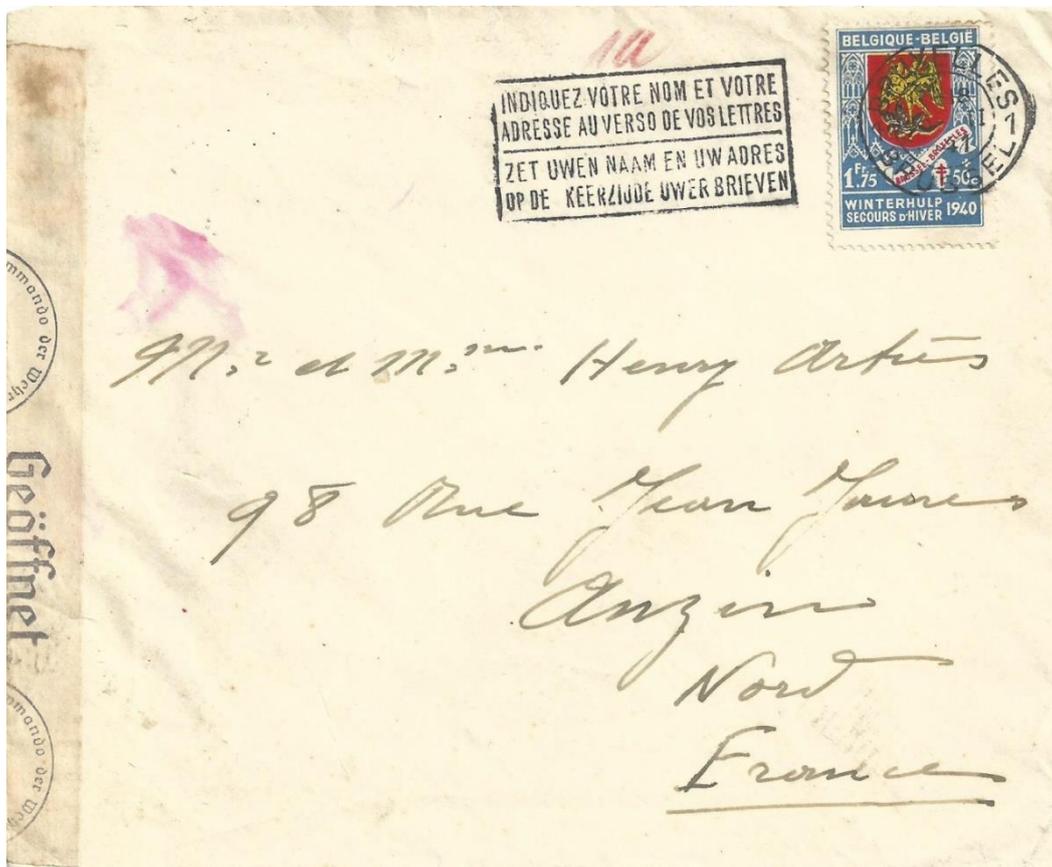
Carte postale internationale de Verviers 1 vers Arcueil (France), en 1941.

Tarif de la carte postale internationale : 1Fr.

Utilisation d'un timbre à 40c et de deux timbres à 30c de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Cachet de censure A.C. en violet de Cologne.

Les Belgolâtres



Lettre internationale de Bruxelles 1 vers Anzin (Département du Nord – France occupée), le 5 février 1941.

Tarif de la lettre internationale 1,75Fr.

Utilisation d'un timbre à 1,75Fr de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Bande et cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geprüft » (C) de Cologne + cachet de censeur. Cachet d'arrivée d'Anzin, le 5 mars 1941.



Lettre internationale de Casteau (Province de Hainaut) vers Pont St Pierre (Département de l'Eure – France occupée), le 3 mars 1941.

Tarif de la lettre internationale 1,75Fr.

Utilisation d'un timbre à 75c et 1Fr de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Bande et cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geprüft » (C) de Cologne + cachet de censeur. Cachet d'arrivée de Pont St Pierre le 11 avril 1941.

*Les Belgolâtres*



Lettre internationale de Jemappes (Province de Hainaut) vers Bordeaux (Département de la Gironde – France occupée), le 4 janvier 1941.

Tarif de la lettre internationale 1,75Fr.

Utilisation d'un timbre à 75c et de deux timbres à 50c. de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Cachet de censure allemande de Cologne (A.C. en noire dans un cercle).

Lettre internationale de Bruxelles 1 vers Paris XVIe (France occupée), le 11 mars 1941.

Tarif de la lettre internationale 1,75Fr.

Utilisation d'un timbre à 10c et 25c de la série « Petit sceau de l'Etat » + deux timbres à 30c et 40c de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Cachet de censure allemande « Ac » violet dans un cercle de Cologne.





Lettre internationale de Bruxelles 1 vers La Membrolle sur Choisille (Département d'Indre et Loire – France occupée), le 3 mars 1941.

Tarif de la lettre internationale 1,75Fr.

Utilisation d'un timbre à 5c de la série « Petit sceau de l'Etat » + un timbre de 30c et 40c + deux timbres de 50c de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Bande et cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geöffnet » (C) de Cologne.

Lettre internationale de Bruxelles 3 vers Lille (Département du Nord – France occupée), le 25 mai 1941.

Tarif de la lettre internationale 1,75Fr.

Utilisation d'un timbre à 30c, 50c et 75c plus deux



timbres à 10c de la série « Secours d'hiver 1940 ». Bande et cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geprüft » (C) de Cologne. Cachet d'arrivée à Lille, le 6 juin 1941.

Les Belgolâtres



Lettre internationale de Liège 3 vers Dijon (Département de la Côte-d'Or - France occupée), le 15 janvier 1941.

Tarif de la lettre internationale 1,75Fr.

Utilisation d'un timbre à 10c, 40c, 50c et 75c de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Bande et cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geprüft » (C) de Cologne + cachet de censeur.



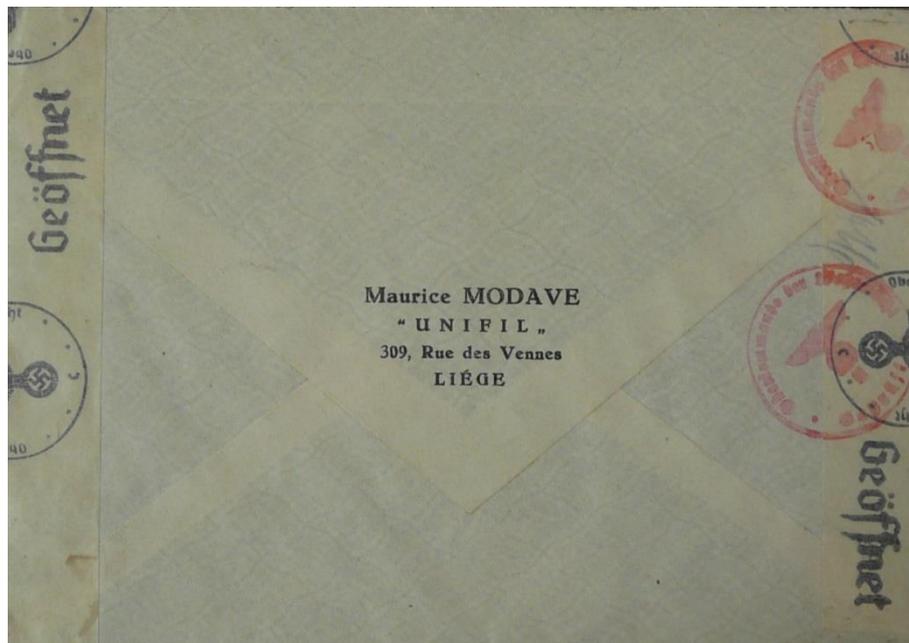
Lettre recommandée internationale de Mechelen 1 (Malines Province d'Anvers) vers Paris IXe (France occupée), le 30 juin 1941.

Tarif de la lettre internationale 1,75Fr + la taxe de recommandation de 1,75Fr.

Utilisation d'un timbre à 1,75Fr de la série « Poortman » + un timbre de 1Fr de la série « Léopold III col ouvert » + un timbre de 30c de la série « Secours d'hiver 1941 » et deux timbres de 30c de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Bande et cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geprüft » (C) de Cologne + cachet de censeur.

*Les Belgolâtres*



Lettre recommandée internationale de Liège 1 vers Caen (Département du Calvados - France occupée), le 30 mai 1941.

Tarif de la lettre internationale 1,75Fr + la taxe de recommandation de 1,75Fr.

Utilisation d'un timbre à 1Fr et 2,50Fr de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Bande et cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geprüft » (C) de Cologne.

Les Belgolâtres



Lettre recommandée internationale de Schoten (Province d'Anvers) vers St Omer (Département du Pas-de-Calais - France occupée), le 10 juin 1941.

Tarif de la lettre internationale 1,75Fr + la taxe de recommandation de 1,75Fr.

Utilisation d'un timbre à 25c de la série « Petit sceau de l'Etat » avec Publicité + un timbre à 1Fr. de la série « Léopold III col ouvert » + un timbre de 50c et 1,75Fr de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Bande et cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geprüft » (C) de Cologne.

Cachet d'arrivée de St Omer, le 18 juin 1941.

*Les Belgolâtres*



Lettre recommandée internationale de Soignies (Province de Hainaut) vers Soissons (Département de l'Aisne – France occupée), le 24 avril 1941.

Sur le recto en haut, au crayon de la censure de Cologne "la synthèse du contenu + "Briefmarken" et un paraphe. Bande et cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geprüft » (C) de Cologne.

C'est étonnant que la censure ait laissé passer cette lettre.

Cachet d'arrivée de Soissons du 30 avril 1941 + belle vignette du sanatorium de La Hulpe.

*Les Belgolâtres*



Lettre recommandée internationale de Bruxelles 3 vers Colombes (Département de la Seine – France occupée), le 2 avril 1941.

Tarif de la lettre simple, 1, 75Fr plus la taxe de recommandation 1,75Fr.

Utilisation d'un timbre à 75c « Léopold III col ouvert » plus deux timbres à 20c « Petit sceau de l'Etat » plus un timbre à 1,75Fr et 6 timbres à 10c de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Bande et cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geprüft » (C) de Cologne.

Cachet d'arrivée de Colombes du 8 avril 1941.

*Les Belgolâtres*



Lettre recommandée internationale de Verviers 2 (Province de Liège) vers Arcueil (Département de la Seine - France occupée), le 16 mai 1941.

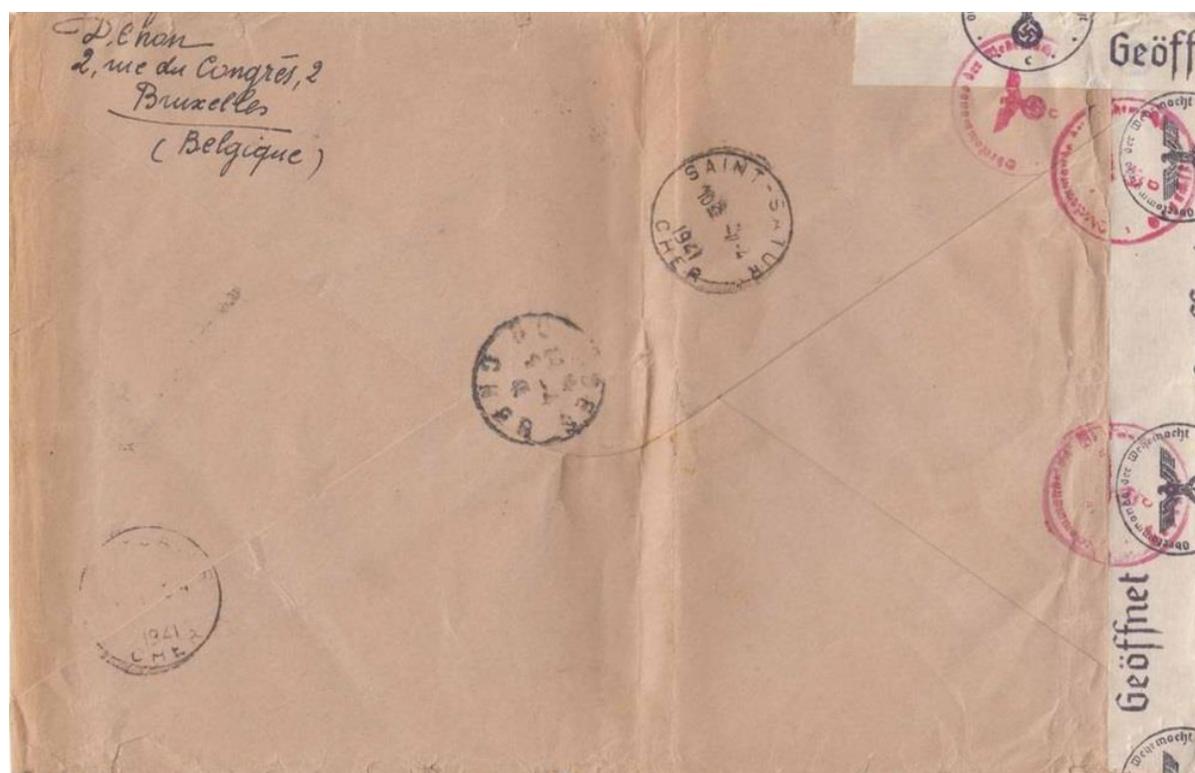
Tarif de la lettre internationale 1,75Fr + la taxe de recommandation de 1,75Fr.

Utilisation d'un timbre à 2,50Fr de la série « Poortman » + un timbre à 40c et deux timbres à 30c de la série de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Bande et cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geprüft » (C) de Cologne.

Cachet d'arrivée d'Arcueil, le 21 mai 1941.

*Les Belgolâtres*



Lettre pesante exprès recommandée internationale de Bruxelles 10 vers St Satur (Département du Cher - France occupée), le 1 avril 1941.

Tarif de la lettre internationale 1,75Fr + 3Fr pour un envoi jusqu'à 80 g + la taxe de recommandation de 1,75Fr + la taxe d'exprès de 3,50Fr soit un total de 10 Fr.

Utilisation de deux timbres à 1,75Fr de la série « Poortman » + un timbre à 10c et 40c, 1Fr et 5Fr de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Bande et cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geprüft » (C) de Cologne. Cachet d'arrivée de St Satur avec date illisible.

Pays-Bas (envahis en mai 1940)

**Tarif préférentiel depuis le 01-05-1927**

Lettre ordinaire jusqu'à 20 g	1,50Fr
Par 20 g en plus	90c
Carte postale	1Fr
Carte illustrée et de visite 5 mots maximum	35c

Lettre en service international de Bruxelles 1 vers Heerlen (Province de Limbourg), le 18 janvier 1941.

Tarif préférentiel de la lettre simple internationale 1,50Fr.

Utilisation de 2 timbres de 75c de la série « secours d'hiver 1940 ».

Cachet de censure allemande « Ac » noir de Cologne.



Lettre en service international de Bruxelles 4 vers Rotterdam, le 26 - ? - 1941.

Tarif préférentiel de la lettre simple internationale 1,50Fr.

Utilisation d'un timbre à 1,75Fr de la série « secours d'hiver 1940 » comme pour le tarif international normal.

Bande de censure et cachet de censeur allemand de Cologne.



*Les Belgolâtres*

Carte postale expédiée de Carnières (Province de Hainaut) vers Scheveningen (Province de Hollande-Méridionale – Pays-Bas), le 10 juin 1941.

Tarif de la carte postale internationale : 1Fr.

Utilisation d'un entier postal de 40c « Petit sceau de l'Etat » plus un timbre de 10c et 50c de la série « Secours d'hiver 1940 ».



Carte de visite internationale de Eekloo (Province de Flandre-Orientale) vers Amsterdam (Pays-Bas), le 15 juin 1941.

Tarif : carte de visite 5 mots maximum 35c.

Utilisation d'un timbre de la série « Petit sceau de l'Etat » de 5c + un timbre de 30c de la série « Secours d'hiver 1940 ».

Cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geprüft » (C) de Cologne.

Griffe « Retour – non admis » encadrée en noir sur deux lignes.



*Les Belgolâtres*



Lettre recommandée en service international de Sint Amandsberg 2 (Province de Flandre- Orientale) vers Vlaarvingen (Province de Hollande-Méridionale), le 20 juin 1941.

Tarif de la lettre simple internationale en tarif réduit (Pays-Bas) 1,50Fr + la taxe de recommandation de 1,75Fr total 3,25Fr. Soit 5 c de trop.

Utilisation d'un timbre « Poortman »

de 2,50Fr et un timbre de 30c et 50c de la série « secours d'hiver 1940 ».

Bande de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geoffnet » (C) de Cologne.

Lettre recommandée en service international de Gent 1 vers Amsterdam – Zuid, le 11 mai 1941.

Tarif de la lettre simple internationale 1,75Fr + la taxe de recommandation de 1,75Fr total 3, 50Fr.

Utilisation de 4 timbres « Léopold III col ouvert » + Publicité de 75c et un timbre de 50c de la série « secours d'hiver 1940 ».

Bande de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geoffnet » (C) de Cologne. Pas d'application du tarif préférentiel.

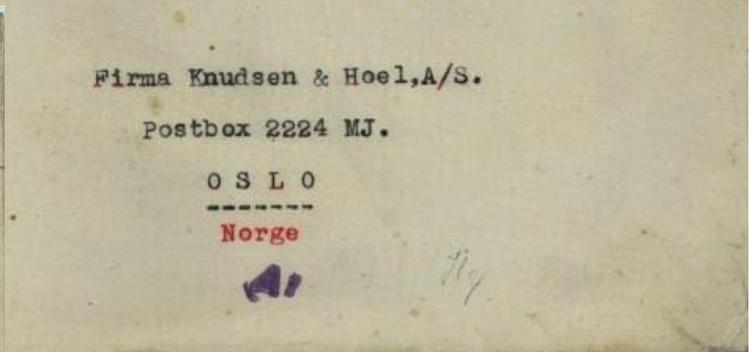


**Norvège (envahie en avril et fin des combats en juin 1940)**

Lettre internationale d'Aalst (Alost - Province de Brabant flamand) vers Oslo (Norvège), le 1 août 1941.

Tarif de lettre internationale 1,75Fr.

Utilisation de 3 timbres à 2c de la série « Petit sceau de l'Etat » + un timbre à 1,50Fr « Poortman » + deux timbres à 10c de la série « Secours



d'hiver 1940 ». Soit 1c de trop.  
Bande et cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geprüft » (F) d'Hambourg.

**Estonie (occupée par l'Union soviétique le 18 juin 1940, puis par l'Allemagne le 5 septembre 1941)**

Carte postale internationale d'Antwerpen 10 vers Valgas (Estonie), le 19 septembre 1941.

Tarif : carte postale internationale 1 Fr.

Utilisation d'un entier postal à 40c « Petit sceau de l'Etat » + un timbre à 30c et 40c de l'émission « Secours d'hiver 1940 ».



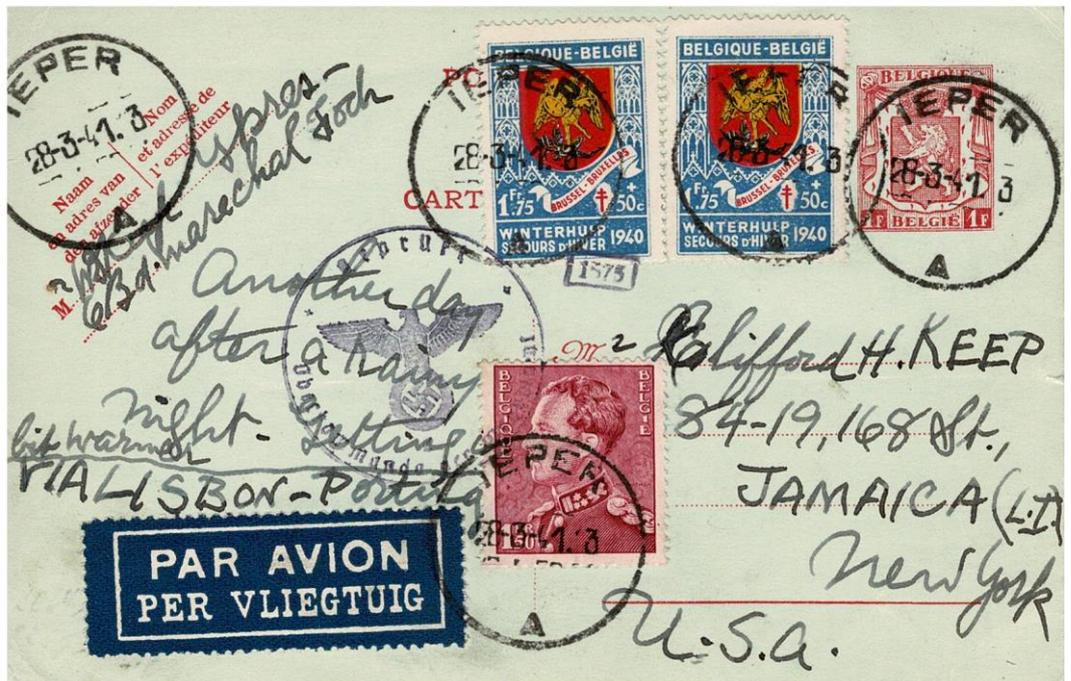
Cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geprüft » (A) de Königsberg. Griffe encadrée rouge Durch Deutsche dienpost. (Pas de liaison avec).

## 5. Poste aérienne

### Vers les Etats-Unis

Carte postale internationale par avion de Ieper (Province de Flandre-Occidentale) pour Jamaica (Queens – New-York – Etats-Unis), le 28 mars 1941.

Tarif de la carte postale internationale 1Fr + 4Fr de taxe aérienne pour les Etats-Unis. Utilisation d'un entier postal « Petit sceau de l'Etat » de 1Fr + un timbre



« Poortman » de 1,50Fr et deux timbres de 1,75Fr de la série « secours d'hiver 1940 ». Soit 1Fr de trop. Cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geprüft » + marque de censeur.



Lettre internationale par voie aérienne de Liège 3 vers Philadelphia (Etats-Unis) via Lisbonne (Portugal), le 1 mai 1941.

Tarif de la lettre internationale 1,75Fr + 4Fr de taxe aérienne soit 5,75Fr. Manque 1,75Fr.

Utilisation de 4 timbres à 1Fr de la série

« Secours d'hiver 1940 ».

Cachet de censure allemande « Oberkommando der Wehrmacht + Geöffnet » (E) de Francfort.

## 6. Emission de blocs dentelés et non-dentelés en 1941



*La seconde série  
« Secours d'hiver »  
Types de l'émission  
précédente avec  
armoiries  
unicolores des 9  
chefs-lieux de  
province.*



### Les timbres

**Date d'émission :** mai 1941.

Mis en vente par souscription du 30 mars au 30 avril 1941.

**Sujet :** Armoiries des 9 chefs-lieux de province. Dessins monochromes ; noms des villes et croix de Lorraine en carmin.

**Planches typographiques.**

**Impression :** Office des Chèques Postaux, à Bruxelles ainsi que l'Atelier du Timbre à Machelen.

**Feuillets** comprenant les 9 valeurs différentes (3 X 3).

**Deux tirages :**

- |                                |                          |
|--------------------------------|--------------------------|
| 1. Timbres dentelés 14 x 13 ½. | Tirage de 202.000 blocs. |
| 2. Timbres non dentelés.       | Tirage de 182.000 blocs. |

**Mise hors cours :** 1<sup>er</sup> octobre 1941

10c + 5c	Mons	gris –noir	(COB 547 & 547A)
30c + 5c	Gent	vert-jaune	(COB 548 & 548A)
40c + 10c	Arlon	brun	(COB 549 & 549A)
50c + 10c	Brugge	lilas	(COB 550 & 550A)
75c + 15c	Namur	violet	(COB 551 & 551A)
1Fr + 25c	Hasselt	rose-rouge	(COB 552 & 552A)
1,75Fr + 50c	Bruxelles	bleu	(COB 553 & 553A)
2,50Fr + 2,50Fr	Antwerpen	gris-olive	(COB 554 & 554A)
5Fr + 5Fr	Liège	lilas	(COB 555 & 555A)



## *La genèse*

Si en 1940, il s'agissait surtout de projets et d'organisation, le but essentiel de cette association est de faire rentrer des fonds car elle entend à la fois fournir aux nécessiteux un réconfort moral ainsi qu'une aide matérielle.

En 1941, les gouverneurs de province président les comités provinciaux et ce sera le type de l'émission précédente aux armoiries des 9 chefs-lieux de provinces qui servira de sujet à cette seconde émission. Même si le « Secours d'hiver » reçoit des fonds du Trésor public, des dons et peut organiser des tombolas, son aide n'est, en théorie, pas gratuite. Vu le malheur des temps, il doit venir en aide à des centaines de milliers d'indigents, multiplier soupes scolaires et soupes populaires ... La société était financée entre autres par les industriels.

L'autre partie de son financement fut assurée par l'émission de 8 séries de timbres-poste spéciaux. C'est St Martin qui fut choisi pour les illustrer en prenant des illustrations de statues conservées dans des églises ou musées belges.

Ce choix n'est pas anodin vu que St Martin est le saint le plus populaire d'Allemagne. De plus, tout est fait pour que cet organisme apparaisse aux yeux de la population comme strictement belge, beaucoup de compatriotes y travaillent de manière tout à fait bénévole et humanitaire, alors qu'il est en fait attaché au Militärverwaltung et est un outil de propagande.

Comme les blocs de cette seconde série seront mis en vente par souscription, la plupart des documents qui nous sont parvenus, affranchis à l'aide de ces timbres, ont un caractère philatélique. Les autres n'en seront que plus rares et méritent toute votre attention.

Variétés



Deuxième cheminée



« B » russe dans « BELGIE »

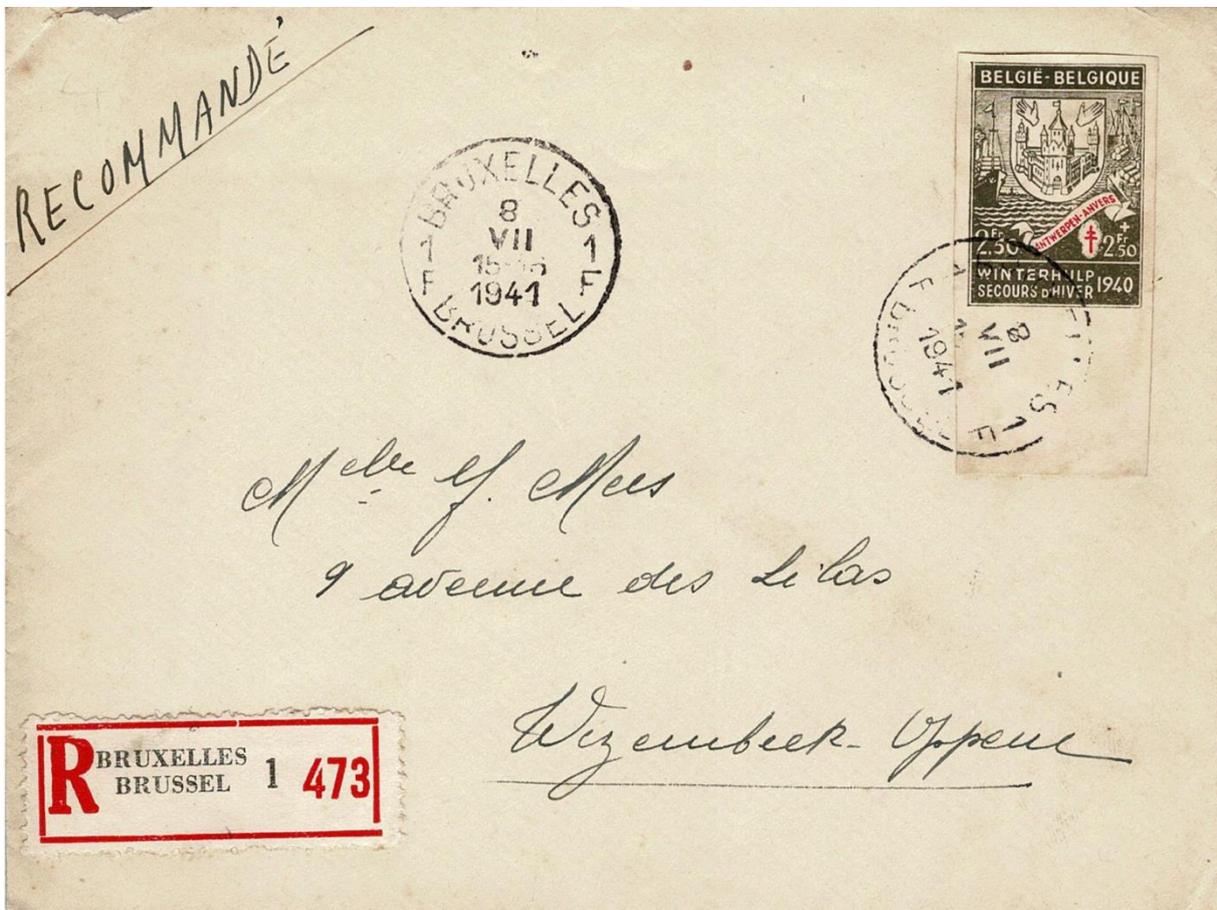


Curiosité



« B » de « BELGIE »  
transformé en C

Histoire postale



Lettre recommandée expédiée de Bruxelles 4 vers Wezembeek-Oppem (Province du Brabant-flamand), le 8 juillet 1941.

Tarif : lettre simple 75c plus la taxe de recommandation d'1,75Fr, soit 2,50Fr.

Utilisation d'un timbre à 2,50Fr du bloc non dentelé de la série « Secours d'hiver 1941 ».



Lettre recommandée expédiée de Bruxelles 1 vers Bruges (Province de Flandre-Occidentale), le 1<sup>er</sup> août 1941.

Tarif : lettre simple 1Fr plus la taxe de recommandation d'2,25Fr, soit 3,25Fr.

Utilisation d'un timbre à 75c et 2,50Fr du bloc non dentelé de la série « Secours d'hiver 1941 ».

Lettre recommandée expédiée de Bruxelles 1 vers Bruges (Province de Flandre-Occidentale), le 2 août 1941.

Tarif : lettre simple 1Fr plus la taxe de recommandation d'2,25Fr, soit 3,25Fr.

Utilisation d'un timbre à 5Fr du bloc non dentelé de la série « Secours d'hiver 1941 », soit 1,75Fr de trop.



Les Belgolâtres

Lettre exprès  
expédiée  
d'Antwerpen 1  
pour la ville, le  
15 juin 1941.

Tarif : lettre  
simple 75c plus  
la taxe d'express  
1,75Fr, soit  
2,50Fr.

Utilisation de la  
série « Secours  
d'hiver 1941 »,  
bloc non  
dentelé : soit  
9,80Fr de trop.



Lettre  
recommandée  
internationale  
expédiée de  
Mechelen 1 vers  
Rennes (Ille et  
Vilaine –  
France), le 5 août  
1941.

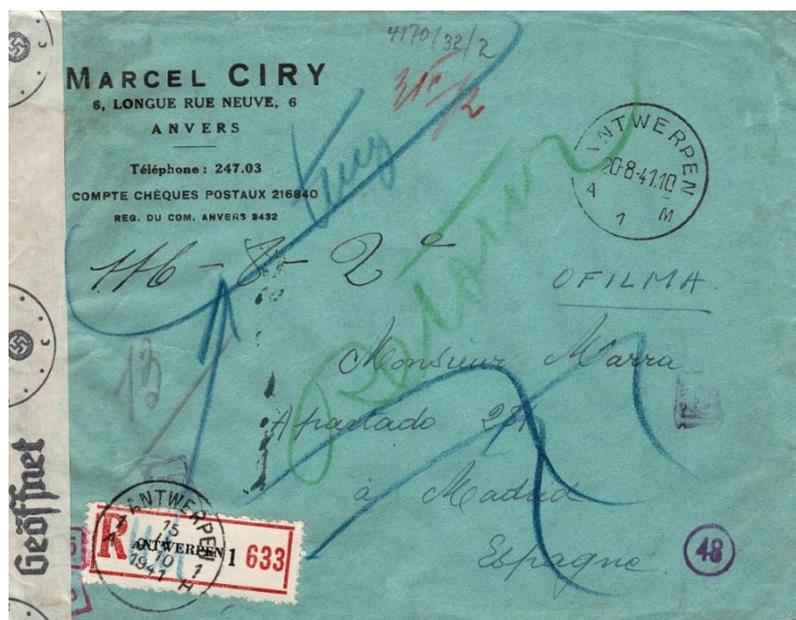
Tarif : lettre  
simple 1,75Fr  
plus la taxe de  
recommandation  
d'2,25Fr, soit  
4Fr.

Utilisation d'un  
timbre à 25c de la  
série « Petit sceau  
de l'Etat » plus  
un timbre à 10c,  
40c, 50c, 75c et  
2,50Fr. du bloc  
non dentelé de la

série « Secours d'hiver 1941 », soit affranchi avec 50c de trop. Mais avant cette date la taxe de poste aérienne était de 50c, cela est-il la raison de ce sur affranchissement ?  
Marque de censure allemande de Cologne.



Lettre recommandée expédiée d'Antwerpen 1 vers Madrid (Espagne), le 20 août 1941.



Tarif : lettre simple internationale 1,75Fr plus la taxe de recommandation de 2,25Fr. Soit 4Fr.

Utilisation d'un bloc dentelé complet de la série « Secours d'hiver 1941 » pour un total de 12,30Fr. Soit 8,30Fr de trop.

Marque de censure et de censeur de Cologne en rouge et de Munich en noir.

Le destinataire étant inconnu, le courrier est retourné à Antwerpen qui le reçoit le 15 septembre 1941.

## Bibliographie

- « *Catalogus van Perfins van België* », perfinclub Nederland, 2018.
- M. Antoine, « *Les timbres perforés* », 1986.
- J. Van Gansberghe, « *De invloed van de Tweede Wereldoorlog op het postverkeer van België met zijn buurlanden, zijn kolonie en de USA* », 2011, 257p.

# Votre bimestriel gratuit de philatélie



Découvrez  
aussi  
notre blog !

Disponible en ligne et téléchargeable sur  
<https://blog.delcampe.net/magazine>